



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Table des matières

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales et abréviations correspondantes	2
I. Introduction	4
II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2012-2013	4
III. Observations et recommandations d'ordre général	10
IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses	29
A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général	29
B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts	37
C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions	43
D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	67
E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	86
V. Recommandations relatives aux décisions à prendre par l'Assemblée générale	98
Annexe	
Déploiement du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye : prévisions pour 2013	100

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 décembre 2012).



Missions politiques spéciales et abréviations correspondantes

Groupe thématique I

Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Groupe thématique II

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée
Groupe d'experts sur le Libéria
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
Groupe d'experts sur le Soudan
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran
Groupe d'experts sur la Libye
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban et des personnes et entités qui leur sont associées créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité
Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité concernant la prévention de la prolifération de toutes les armes de destruction massive
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Groupe thématique III

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	(UNPOS)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	(BINUCSIL)
Commission mixte Cameroun-Nigéria	
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	
Bureau des Nations Unies au Burundi	(BNUB)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	(BRENUAC)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	(MANUL)
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	(MANUA)
Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq	(MANUI)

Autres abréviations

AMISOM	Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGA	Secrétaire général adjoint
SM	Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie
VNU	Volontaire des Nations Unies

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les versions préliminaires de six rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/346 et Add.1 à 5). Lors de son examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des compléments d'information et des précisions.

2. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses d'un montant total net de 554 697 300 dollars pour 32 des 33 missions politiques spéciales créées sur décision de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité pour 2013 (A/67/346 et Add.1 à 5). Le Secrétaire général a indiqué que le projet de budget pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2013 serait présenté séparément dans un nouvel additif, lorsque les besoins du Bureau auraient été déterminés (A/67/346, par. 3, 4 et 10). Ce document a par la suite été publié sous la cote A/67/346/Add.6. Par ailleurs, une proposition de reclassement de Sous-Secrétaire général à Secrétaire général adjoint du poste de représentant spécial du Secrétaire général et chef du BINUGBIS est présentée dans le rapport A/67/346/Add.7. D'autre part, les ressources nécessaires pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, dont le mandat a été approuvé par l'Assemblée générale, seront présentées dans un état d'incidences sur le budget-programme conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, sous réserve de la décision que prendra sa Troisième Commission. Ces prévisions sont aussi incluses dans le rapport du Secrétaire général (A/67/346/Add.1), qui donne ainsi une vue d'ensemble des dépenses prévues pour les missions politiques spéciales.

3. Le Comité consultatif note que les projets de budget présentés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2013 sont, comme par le passé, répartis entre trois groupes thématiques (A/67/346/Add.1 à 3), tandis que des rapports distincts sont consacrés aux ressources demandées pour les deux missions les plus larges (la MANUA et la MANUI, A/67/346/Add.4 et 5). Dans le présent rapport, le Comité consultatif revient sur l'ensemble des dépenses prévues pour les missions politiques spéciales pour 2012-2013 (sect. II), fait des observations et des recommandations à caractère général sur l'administration et la gestion des ressources et les domaines dans lesquels des progrès s'imposent (sect. III), et formule des recommandations ayant trait aux ressources demandées pour certaines missions en particulier (sect. IV). Le Comité établira deux autres rapports sur le budget du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2013 et sur une demande de reclassement pour le BINUGBIS (A/67/604/Add.1 et 2).

II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2012-2013

4. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant total net de 1 083 036 300 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2012-2013 (résolution 66/248 A). Pour 2012, l'Assemblée a

approuvé les budgets de 32 missions (à l'exclusion du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen; voir par. 9 et 60 a) ci-dessous) pour un montant total de 631 190 300 dollars à imputer sur les ressources prévues pour l'exercice biennal : a) un montant de 583 383 800 dollars pour 29 missions dans sa résolution 66/247; et b) un montant de 47 806 500 dollars pour quatre missions dans sa résolution 66/263. Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée a également autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 9 066 400 dollars pour la subvention octroyée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, bien qu'au moment de l'examen par le Comité des propositions du Secrétaire général, l'Assemblée générale n'ait toujours pas ouvert de crédit à cet effet. Ainsi, le solde actuel des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au titre du budget-programme pour 2012-2013 est de 442 779 600 dollars (A/67/346, résumé, et par. 1 à 11).

5. Le montant net total des prévisions de dépenses pour 2013 au titre des 32 missions politiques spéciales s'élève à 554 697 300 dollars (A/67/346, sect. II), soit une diminution de 69 millions de dollars (9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2012. D'après le Secrétaire général, les ressources demandées pour les missions politiques spéciales pour 2013 reflètent une diminution de 14 % au titre des 29 missions qui existaient en 2011 et qui se poursuivront en 2012 et 2013 (ibid., par. 30). Les tableaux 1 et 2 dans le rapport du Secrétaire général présentent les ressources nécessaires pour 2012-2013 par mission et grande rubrique de dépenses. Le tableau 1 ci-après offre un récapitulatif des ressources nécessaires pour 2012 et 2013 par grande rubrique de dépenses.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012			Prévisions de dépenses pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Variation (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
I. Militaires et personnel de police	26 055,4	19 015,8	7 039,6	15 649,5	8 609,9	–	(10 405,9)
II. Personnel civil	298 938,6	331 341,5	(32 402,9)	300 381,0	332 783,9	–	1 442,4
III. Dépenses opérationnelles	298 708,3	274 461,1	24 247,2	238 666,8	214 419,6	9 350,1	(60 041,5)
Total^b	623 702,3	624 818,4	(1 116,1)	554 697,3	555 813,4	9 350,1	(69 005,0)

^a Compte tenu des crédits inutilisés et des dépassements de crédits en 2012.

^b Compte non tenu du crédit ouvert et du montant estimatif de dépenses relatives au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2012.

6. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur les dépenses engagées par les missions politiques pour la période allant de 2008 à 2011 et a reçu les éléments d'information figurant dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
Dépenses, 2008-2011
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de missions</i>	<i>Montant des dépenses</i>
2008	29	404 516 507
2009	29	447 417 463
2010	30	550 433 499
2011	33	626 147 743

Crédit supplémentaire pour 2012-2013

7. Comme illustré à l'annexe III du rapport du Secrétaire général, si l'Assemblée générale approuve les ressources proposées par le Secrétaire général pour 32 missions politiques spéciales pour 2013, à savoir un montant de 554 697 300 dollars (A/67/346 et Add.1 à 5), et compte tenu des dépassements prévus pour 2012, d'un montant de 1 116 100 dollars, un crédit supplémentaire d'un montant de 113 033 800 dollars devrait être ouvert par l'Assemblée conformément au paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 (voir A/67/346, par. 10).

8. À cet égard, le Comité consultatif note que le crédit supplémentaire de 113 033 800 dollars qui viendrait s'ajouter au crédit approuvé d'un montant de 1 083 036 300 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 ne comprendrait pas les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie en 2013, pour lesquels des ressources ont été demandées séparément dans un additif distinct (A/67/346/Add.6; voir aussi par. 2 et 3 ci-dessus). Le Comité note que le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant de 12 261 800 dollars pour le Bureau du Représentant spécial conjoint pour la Syrie en 2013, et le reclassement du poste de chef du BINUGBIS, pour un montant de 31 700 dollars, ce qui porterait à 125 327 300 dollars le montant total des crédits supplémentaires nécessaires pour les missions politiques spéciales en plus des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.

9. Le Comité consultatif note par ailleurs que les dépenses initiales prévues pour 2012 pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, d'un montant de 1 988 900 dollars, ont été financées grâce au mécanisme de financement des dépenses imprévues et exceptionnelles dont dispose le Secrétaire général (A/67/346/Add.1, par. 181).

Effectifs nécessaires pour 2013

10. Le tableau 3 du rapport du Secrétaire général indique les effectifs nécessaires pour 2013 pour chacune des 32 missions (le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint pour la Syrie n'étant pas pris en compte), par catégorie et par classe (A/67/346). Au total, des effectifs de 4 095 membres du personnel sont demandés dans les documents A/67/346/Add.1 à 5, contre 4 800 postes approuvés pour 2012. Les effectifs proposés par le Secrétaire général pour 2013 font apparaître une réduction nette de 705 postes. Le Secrétaire général indique que les deux missions les plus larges contribuent sensiblement aux changements prévus au tableau d'effectifs pour

2013, les effectifs de la MANUA et de la MANUI enregistrant une baisse de 628 et 86 postes respectivement (ibid., par. 58; voir aussi sect. IV.D et E ci-après).

11. Le Comité consultatif note toutefois que le Secrétaire général a demandé pour l'Envoyé spécial conjoint pour la Syrie 61 nouveaux postes pour 2013 (A/67/346/Add.6, tableau 2). Si l'on tient compte de ces postes supplémentaires, les effectifs des missions politiques spéciales enregistreraient une réduction nette de 644 postes pour 2013, et non de 705 postes (voir par. 10 ci-dessus).

12. Le Secrétaire général indique que bien que les efforts de réduction des coûts aient permis de diminuer les dépenses prévues pour 2013, les dépenses de personnel non seulement représentent les coûts les plus importants pour les missions politiques spéciales mais elles ont augmenté, en raison principalement de l'amélioration du taux d'occupation des postes. Le Comité consultatif note qu'il ressort du tableau 2 du rapport que les dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international représentent un montant de 225 373 400 dollars pour 2013, soit une augmentation de 8 118 200 dollars. Après avoir demandé des précisions sur la question, le Comité a été informé que cette augmentation était imputable à plusieurs facteurs, notamment le déploiement rapide du personnel de la MANUL (pour laquelle il a été proposé de créer 16 nouveaux postes), des taux de vacance de postes moindres que prévu dans plusieurs bureaux et missions ainsi que la révision du barème des traitements et du montant des indemnités de poste. Le BINUGBIS, l'UNPOS, la Commission mixte Cameroun-Nigéria, la MANUI et le BRENUAC ont par exemple réduit leur taux de vacance de postes de 5 % à 10 % par rapport à ce qui était prévu dans le projet de budget pour 2012, conformément à la tendance observée à l'heure actuelle. **Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis pour réduire les taux de vacance de postes.**

13. Quant à l'augmentation prévue au titre du personnel fourni par des gouvernements en 2013 (334 100 dollars), le Comité consultatif a appris, après avoir demandé des précisions, qu'elle était liée au fait que la MANUL avait besoin de 15 nouveaux experts pour aider le Gouvernement libyen à renforcer l'appareil judiciaire, le parquet et le système carcéral. Le déploiement accéléré de ces experts devait être mené à bien d'ici à la fin de décembre 2012.

14. Le tableau ci-après a été communiqué au Comité consultatif après qu'il a demandé un complément d'information sur les taux de vacance de postes inscrits au budget de 2013 pour les missions politiques spéciales par rapport aux taux de vacance observés en 2012.

Tableau 3
Taux de vacance de postes inscrits au budget de 2013 et taux de vacance de postes effectifs
au 31 août 2012
 (En pourcentage)

	<i>Conseillers militaires</i>		<i>Contingents</i>		<i>Conseillers de la police</i>		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>		<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux inscrit au budget</i>	<i>Taux effectif</i>
BINUCA	–	50	–	–	–	25	14	12	–	–	1	4	5	40
BINUCSIL	–	–	–	–	–	–	30	13	5	8	5	–	30	–
BINUGBIS	10	50	–	–	10	–	10	5	5	7	5	–	5	–
BNUB	–	–	–	–	–	–	8	9	5	13	5	–	5	–
BRENUAC	–	–	–	–	–	–	5	–	5	100	5	17	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	–	–	–	–	–	–	5	5	3	–	3	2	–	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive	–	–	–	–	–	–	–	–	5	–	–	–	–	–
Commission mixte Cameroun- Nigéria	–	100	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
MANUA	5	32	–	–	30	88	12	24	13	24	8	13	11	13
MANUI	62	62	–	16	17	33	10	16	17	16	20	20	–	–
MANUL	–	–	–	–	–	–	15	22	15	69	15	35	15	100
UNOWA	–	50	–	–	–	100	10	9	10	33	–	–	–	–
UNPOS	–	–	–	–	–	–	5	12	10	17	10	19	–	–

15. Après avoir demandé si du retard avait été pris dans le déploiement du personnel, y compris des experts et des observateurs, dans les bureaux et missions du groupe III et à la MANUA et à la MANUI en raison de contraintes budgétaires, le Comité consultatif a été informé que les retards accusés étaient la plupart du temps imputables à la lenteur des procédures de recrutement. **Le Comité juge avec préoccupation qu'il reste possible que des contraintes budgétaires aient été la seule cause de retard invoquée dans certaines missions. Le Comité compte que le Secrétaire général n'épargnera aucun effort pour déployer toutes les catégories de personnel dans les délais pour permettre la pleine application des mandats et il appellera l'attention de l'Assemblée générale sur tout obstacle d'ordre budgétaire ou autre auquel le Secrétaire général pourrait se heurter.**

Mesures prises pour réduire l'enveloppe budgétaire proposée pour 2013

16. Le Secrétaire général décrit les mesures prises pour réduire l'enveloppe budgétaire proposée pour les missions politiques spéciales en 2013 aux paragraphes 30 à 32 de son rapport, notamment dans les domaines suivants :

a) Gains d'efficacité durables au niveau des frais de fonctionnement relatifs au combustible, aux pièces détachées, aux voyages, aux transports aériens, y compris par l'intermédiaire d'accords de partage des coûts;

b) Report, dans la mesure du possible, de l'achat de matériel majeur et d'installations, et ajournement de projets de construction. Les dépenses nouvelles doivent être couvertes au moyen d'un réaménagement des priorités dans l'affectation des ressources existantes et les investissements en équipements et installations être limités aux activités opérationnelles prioritaires;

c) Examen des effectifs lors de la cessation de service ou du transfert de fonctions aux équipes de pays des Nations Unies (BINUCSIL);

d) Examen stratégique interne et réaffectation des ressources en fonction du climat politique, des priorités de développement, des questions de droits de l'homme et des conditions de sécurité (MANUA) (pour plus de détails, voir IV.D. ci-dessous);

e) Examen de l'ensemble de la mission en vue de rationaliser les opérations et de définir des priorités dans l'affectation des ressources, sans qu'il y ait d'incidences sur les activités prescrites (MINUA) (voir IV.E ci-dessous).

17. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les mesures de partage des coûts prises dans les missions sur le terrain et a été informé que les missions dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest avaient pris des mesures informelles de partage des coûts dans les domaines de l'appui opérationnel, notamment pour ce qui est des évacuations, des missions essentielles et des renforts par déploiement temporaire de personnel.

18. Après avoir demandé un complément d'information, le Comité consultatif a aussi constaté que certaines des grandes initiatives découlaient de décisions stratégiques spécifiques qui ne permettraient pas nécessairement de réaliser de manière durable des économies dans les prochains budgets. S'il convient de déterminer et d'examiner chaque année les priorités stratégiques, on ne saurait reporter sans cesse certaines activités, comme par exemple les acquisitions, sans répercussion à moyen ou long terme sur la bonne exécution des mandats. Le Comité

a également été informé que les deux missions qui avaient vu les diminutions de ressources demandées pour 2013 les plus spectaculaires, à savoir la MANUA (45 millions de dollars) et la MANUI (30,5 millions de dollars) avaient pris des mesures de réduction des coûts qui ne les empêcheraient pas de s'acquitter convenablement de leurs mandats respectifs, notamment la fermeture de bureaux provinciaux, la réduction des effectifs en personnel de sécurité pour la MANUI et l'adoption d'un mode de fonctionnement flexible et mobile pour la MANUA.

19. Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Secrétaire général pour limiter les ressources demandées pour 2013, et notamment des gains d'efficacité durables réalisés en rapport aux frais de fonctionnement. Le Comité rappelle l'observation qu'il avait faite lors de son examen du projet de budget pour les opérations de maintien de la paix, à savoir que l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laissait à désirer (A/66/718, par. 86). Le Comité rappelle également que, lors de son examen du projet de budget-programme pour 2012-2013, il avait regretté que le projet de budget-programme ne fournisse pas suffisamment de précisions quant à l'effet des mesures de renforcement de l'efficacité sur les prévisions de dépenses. **De l'avis du Comité, il en est de même pour le projet de budget pour les missions politiques spéciales pour 2013. Le Comité rappelle donc que l'introduction aux projets de budget devrait comporter un récapitulatif des principales mesures de renforcement de l'efficacité, couplé à des renseignements sur les ressources que ces mesures ont dégagées ou devraient dégager (A/66/7, par. 60).**

20. **Tout en se félicitant des mesures prises pour rationaliser les activités et obtenir des gains d'efficacité, le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général n'explique pas suffisamment dans ses rapports si la réduction des ressources demandées pour 2013 est le fruit d'une meilleure planification et gestion budgétaire, passant notamment par la suppression de postes vacants de longue date, ou plutôt de gains d'efficacité durables. Il recommande qu'à l'avenir, le Secrétaire général identifie avec précision dans les projets de budget les principaux facteurs motivant ses propositions, en quantifiant les résultats correspondants. Le Comité souligne que les réductions et les mesures visant à réaliser des économies ne sauraient hypothéquer les activités dont doivent s'acquitter les missions ni compromettre la sécurité du personnel et des locaux des missions.**

III. Observations et recommandations d'ordre général

État des mandats et des missions créés en 2012

21. Aux paragraphes 12 à 14 de son rapport (A/67/346), le Secrétaire général donne les détails suivants sur l'état des mandats des 32 missions pour lesquelles il demande dans son rapport une enveloppe budgétaire pour 2013 : a) 10 missions ont un mandat à durée indéterminée; b) deux missions ont un mandat qui vient à expiration en 2014 ou à une date ultérieure; c) 14 missions ont un mandat qui vient à expiration en 2013; d) une mission a un mandat en cours d'examen par l'Assemblée générale; et e) cinq missions ont un mandat qui expire en 2012, mais l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité devraient normalement le proroger pour 2013. Le Secrétaire général indique qu'à la date de soumission de ces rapports sur les

missions politiques spéciales, aucune d'entre elles ne devait prendre fin en 2013 (ibid., par. 20).

22. Sur les 33 missions politiques spéciales, les trois missions qui ont été créées en 2012 sont les suivantes (ibid., par. 17 à 19 et A/67/346/Add.6, par. 18) :

a) Le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé par la suite Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) : il doit transférer son siège de Genève au Caire et ouvrir un bureau à Damas;

b) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud : son siège se trouve à New York et il maintient une présence à Khartoum et à Djouba;

c) Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, qui a des bureaux à New York et à Sanaa (voir sect. IV.A ci-dessous).

23. Le Comité consultatif admet qu'au regard du caractère très variable du mandat et des effectifs des 33 missions politiques spéciales, ainsi que des conditions opérationnelles et de la situation sur le terrain, tous ces facteurs doivent être pris en compte pour décider de la localisation de chaque mission pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat le plus efficacement et le plus facilement possible. Le Comité est d'avis que les missions devraient de manière générale être situées dans les pays concernés par leur mandat ou à proximité. Par ailleurs, le Comité rappelle que dans sa résolution 44/211, l'Assemblée générale a prié tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies d'installer des locaux communs dans les divers pays. **À cet égard, le Comité rappelle sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée prie le Secrétaire général de veiller à ce que les possibilités de colocalisation d'entités des Nations Unies soient exploitées dans tous les lieux d'affectation en application de sa résolution 44/211 (voir A/67/484, par. 26). Quand aux missions du groupe II, le Comité consultatif est d'avis qu'elles devraient être localisées dans les pays dont elles s'occupent, et que toute exception à cette règle devrait être justifiée au cas par cas (voir également IV.B ci-dessous).**

Format et présentation des projets de budget pour 2013

24. Le Comité consultatif rappelle que lors de son examen des budgets des missions politiques spéciales pour 2012 (A/66/7/Add.12, par. 7), il a estimé que les questions transversales relatives aux missions politiques spéciales ne faisaient pas l'objet d'une analyse approfondie dans le rapport du Secrétaire général et que les futurs projets de budget du Secrétaire général gagneraient à comporter des informations sur les questions transversales qui influencent les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales. Le Comité a également estimé que devraient y figurer notamment des informations et des analyses relatives aux questions suivantes : les facteurs qui justifient le volume de ressources demandées; les mesures d'efficacité qui sont envisagées ou ont été mises en œuvre; les initiatives que l'on envisage de prendre pour optimiser l'exécution des mandats; et l'incidence des initiatives en cours, telles que la Stratégie globale d'appui aux missions et les réformes de la gestion des ressources humaines.

25. À cet égard, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a seulement inclus dans ses projets de budget pour 2013 des renseignements concernant : a) les questions transversales qui influencent les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales; b) la Stratégie globale d'appui aux missions et, notamment, la mise en œuvre du service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés; c) les mesures destinées à diminuer le coût d'achat des logiciels, des services de consultants et des voyages; et d) les processus et critères qu'il utilise pour déterminer s'il faut ou non recommander qu'une mission soit intégrée (A/67/346, par. 30 à 48). **Le Comité consultatif considère que les rapports ne comportent toujours pas suffisamment d'information sur de nombreuses autres questions transversales qui ont un impact sur toutes les missions et qu'il serait souhaitable d'améliorer la cohérence des données qui y sont présentées. Il est d'avis que l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'améliorer la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales et leur teneur en y traitant de manière exhaustive des questions transversales, sur le modèle du rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, afin de donner au Comité consultatif davantage d'éléments financiers qui permettraient de faciliter l'examen des questions par l'Assemblée générale et sa prise de décisions.**

26. S'agissant des cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif est d'avis qu'il reste possible d'affiner certains des indicateurs de succès et réalisations escomptées pour un petit nombre de missions afin de déterminer plus clairement et précisément ce que ces missions peuvent ou devraient faire pour s'acquitter de leur mandat et mener à bien les activités qui en découlent. **Le Comité rappelle la vue qu'il a exprimée dans son rapport sur les projets de budget pour les opérations de maintien de la paix, à savoir que fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, il continue à penser que les cadres logiques actuellement utilisés pour les budgets des opérations de maintien de la paix appellent des améliorations si l'on veut qu'ils permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle (A/66/718, par. 10).**

Présentation de l'ensemble des effectifs nécessaires

27. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les besoins en personnel représentent la rubrique de dépenses la plus importante pour 2013 (54 %) (A/67/346, par. 57). Il note également qu'en plus du personnel civil (personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies et emplois de temporaires), les missions recrutent d'autres membres du personnel, dont les postes sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement, comme le personnel fourni par des gouvernements, les consultants et les sous-traitants. **Le Comité consultatif observe que les projets de budget pour 2013 ne font pas clairement apparaître l'ensemble des besoins en effectifs au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles. Il est d'avis qu'à l'avenir, les budgets des missions politiques spéciales devraient comporter un relevé exhaustif des besoins en effectifs des missions, en incluant toutes les catégories de personnel, y compris le personnel fourni par des gouvernements,**

les consultants et les sous-traitants, et en justifiant le recours à chacune de ces catégories.

28. Le Comité consultatif prend note des propositions du Secrétaire général concernant le redéploiement, la réaffectation, le reclassement ou le changement de titres de postes dans plusieurs missions. Il a demandé des précisions sur la situation dans toutes les missions, et notamment sur l'occupation des postes concernés à l'heure actuelle. Le BINUCSIL, la MINUL, la MANUA, l'UNPOS et la MANUI lui ont communiqué des informations à cet effet, mais l'occupation des postes n'était indiquée que pour les 50 postes de la MANUA faisant l'objet d'une proposition de redéploiement (6 d'entre eux étant vacants). **Le Comité consultatif recommande que des renseignements sur les redéploiements et réaffectations proposés et l'occupation des postes concernés soient communiqués à l'Assemblée générale pour toutes les missions politiques spéciales en vue de son examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2013. Par ailleurs, le Comité réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général devrait passer régulièrement en revue les postes afin de déterminer si les fonctions qui y sont attachées restent indispensables. Il continue d'estimer, par ailleurs, que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/66/7/Add.12, par. 22).**

Contrats des hauts responsables

29. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les types de contrats réservés aux hauts responsables des missions politiques spéciales et a été informé qu'ils étaient dans leur grande majorité sous contrats de durée déterminée, à l'exception : a) de l'Envoyé personnel du Secrétaire général au Sahara occidental (contrat-cadre); b) du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger (1 dollar par an); et c) de l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (1 dollar par an).

Véhicules et matériel informatique

30. Après avoir demandé un complément d'information, le Comité consultatif a appris que pour aider chaque mission à évaluer ses besoins, les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2013 avaient été établis en se servant du Manuel des coûts standard du Secrétariat, qui décrit les besoins standard en matériel et fournitures dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques. Le Comité a reçu les deux tableaux ci-après concernant les propositions de dotation en véhicules et matériel informatique dans les missions pour 2013. Le Comité consultatif a souhaité obtenir des précisions et a été informé que la dotation standard en véhicules et matériel informatique était calculée sur la base du nombre de membres de personnel, en tenant compte des taux de vacance de postes, et non en fonction du nombre de postes approuvés.

Tableau 4
Dotations en véhicules proposées pour 2013

Mission	Postes approuvés ^a	Nombre de membres du personnel en tenant compte des taux de vacances de postes ^a	Matériel informatique ^{b, c}		
			Dotation standard ^{b, c}	Dotation proposée pour 2013 ^{b, c}	Variation (pourcentage)
BINUCA	116	106	38	56	47
BINUCSIL	82	63	19	19	1
BINUGBIS	103	94	35	46	30
BNUB	89	84	32	45	42
BRENUAC	27	26	9	15	61
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	25	24	11	16	47
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	8	8	4	7	84
Commission mixte Cameroun-Nigéria	11	11	4	3	(32)
MANUA	763	675	228	110	(52)
MANUI	498	452	174	162	(7)
MINUL	214	184	73	87	19
UNOWA	30	28	12	7	(42)
UNPOS	75	72	30	37	26
Total	2 041	1 827	669	610	(9)

^a Fonctionnaires internationaux, administrateurs recrutés sur le plan national, Volontaires des Nations Unies, personnel militaire et de police (observateurs militaires, police militaire et officiers de police civile).

^b Véhicules à quatre roues motrices et berlines standard ou de luxe (véhicules de transports des soldats et véhicules utilitaires, autocars et voitures électriques non compris).

^c D'après les standards concernant le matériel qui sont définis dans le Manuel des coûts standard de 2012.

Tableau 5
Dotation en matériel informatique proposée pour 2013

Mission	Postes approuvés ^a	Nombre de membres du personnel en tenant compte des taux de vacances de postes ^a	Matériel informatique ^{b, c}			
			Dotation standard	Dotation standard et pièces détachées	Dotation proposée pour 2013	Variation (pourcentage)
BINUCA	193	180	180	207	205	(1)
BINUCSIL	184	168	168	193	162	(16)
BINUGBIS	147	132	132	152	155	2

Mission	Postes approuvés ^a	Nombre de membres du personnel en tenant compte des taux de vacances de postes ^a	Matériel informatique ^{b, c}			Variation (pourcentage)
			Dotation standard	Dotation standard et pièces détachées	Dotation proposée pour 2013	
BNUB	129	121	121	139	154	11
BRENUAC	27	26	26	28	34	21
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83	80	80	88	63	(28)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	28	27	27	31	19	(39)
Commission mixte Cameroun-Nigéria	22	22	22	24	28	17
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19	19	19	21	27	29
MANUA	1 955	1 778	1 778	2 044	1 777	(13)
MANUI	963	808	808	929	1 056	14
MINUL	312	254	254	292	341	17
UNOWA	46	43	43	50	55	10
UNPOS	92	86	86	98	118	20
Total	4 200	3 744	3 744	4 296	4 194	(2)

^a Personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies, Police des Nations Unies, observateurs militaires, personnel fourni par des gouvernements et officiers d'état-major.

^b Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs de type netbook.

^c Conformément au Manuel des coûts standard de 2012.

31. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé, après avoir demandé des précisions, que le Département de l'appui aux missions entreprenait d'examiner les standards appliqués pour évaluer les besoins en véhicules et autre matériel, sous la direction de son groupe chargé de veiller à l'utilisation efficace des ressources et en étroite coopération avec les opérations sur le terrain, notamment pour ce qui est des besoins réels en véhicules et matériel informatique dans les différentes missions ainsi qu'en ce qui concerne la période pendant laquelle elles doivent avoir ce matériel à disposition et l'utiliser. En particulier, il se peut que les circonstances propres aux opérations des différentes missions justifient l'application de ratios différents, notamment pour les véhicules. Par ailleurs, les différentes options concernant les transports du personnel des missions vers ou depuis les zones de mission, ainsi qu'à l'intérieur de leur périmètre, seraient étudiées de près. Le Comité a aussi été informé que le Département collaborait étroitement avec les opérations sur le terrain pour répartir au mieux les articles disponibles entre les missions, dont les besoins varient d'année en année par suite des modifications apportées à leurs mandats ou de l'évolution des circonstances opérationnelles, en tenant compte du cycle de vie utile des surplus et des frais de transport.

32. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et de les aligner sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité est d'avis que ces dotations devraient être calculées sur la base du niveau de déploiement prévu pendant la période considérée ou, s'il est plus important, du niveau de déploiement réel de la mission, et non sur la base de la totalité des effectifs autorisés. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le projet de budget de 2014. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées (voir A/66/718, par. 91 et 92).

Transports aériens et gestion des opérations aériennes

33. Lorsqu'il a examiné les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif a noté l'importance des opérations aériennes pour la bonne exécution des mandats. Compte tenu de leur incidence financière, il a aussi insisté sur le fait qu'il fallait sans cesse s'employer à renforcer l'efficacité et l'efficacités de la gestion des opérations aériennes en général tout en assurant également la sécurité du personnel et une bonne adéquation aux besoins opérationnels (A/66/718, par. 115). **Le Comité estime que ces observations valent également pour les opérations aériennes des missions politiques spéciales.**

34. Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'elle s'était penchée sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale avait souligné l'importance d'évaluer toute la gamme et la rentabilité globale des facteurs ayant trait aux services aériens, dont la consommation de carburant, les dépenses d'entretien et les impératifs de sûreté et de sécurité (résolution 65/289, par. 48). **Il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de fournir des informations sur ce sujet pour les opérations aériennes dans le rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, notamment sur les dépenses de l'exercice précédent, les crédits de l'exercice en cours et le montant du budget proposé, avec la ventilation des coûts entre les missions et entre les types de moyens aériens.**

35. Le Comité consultatif rappelle en outre que le Secrétaire général a indiqué qu'un cadre de gouvernance des transports aériens était en cours d'élaboration et qu'il serait assorti d'indicateurs clefs de résultats afin de mesurer l'incidence des services de transport aérien (A/66/718, par. 124). Le Comité avait souligné à ce propos qu'il était important d'établir des points de référence pour pouvoir comparer l'efficacité et l'efficacité des opérations aériennes sur la durée, faute de quoi, il n'existait aucun repère pour mesurer l'efficacité des opérations actuelles. **Le Comité consultatif attend avec intérêt une mise à jour sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un cadre de gouvernance des transports aériens.**

Coordination et coopération entre le Secrétariat, les missions et les équipes de pays des Nations Unies

36. Au paragraphe 42 de son rapport (A/67/346), le Secrétaire général indique que le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique à toutes les missions politiques spéciales sur le terrain et que le Service administratif du Département des affaires politiques, qui fournit un appui administratif à 14 missions relevant des groupes thématiques I et II, est souvent sollicité pour la fourniture d'une assistance administrative et logistique lors de la phase de démarrage avant que ne soient arrêtées l'envergure et la portée de la mission. L'annexe II du rapport contient des informations sur les départements responsables et les dispositions relatives à l'appui administratif et les paragraphes 24 à 27 traitent de la coopération et des synergies entre les missions et entre les missions, les services du Siège et les équipes de pays.

37. Le Comité consultatif relève que, pour tous les pays et territoires où il dispose de missions sur place, le Département des affaires politiques a constitué des équipes spéciales intégrées qui ont pour mandat d'examiner l'ensemble des questions qui ont une importance stratégique ou programmatique pour la présence des Nations Unies dans le pays concerné (ibid., par. 24). Ayant demandé des précisions, il a été informé que les équipes spéciales menaient les activités suivantes :

a) En Iraq : partage d'informations et élaboration de documents à l'intention du Comité des politiques, de rapports du Secrétaire général, ainsi que d'un cadre stratégique intégré et d'autres documents de planification stratégique portant sur différents domaines thématiques;

b) Dans le territoire palestinien occupé : échange d'informations, y compris sur les activités menées par les organismes dans des domaines sensibles sur le plan politique et facilitation de la rédaction du cadre stratégique intégré qui définissait une conception synthétique commune pour l'ensemble du système des Nations Unies;

c) Au Liban : coordination des directives stratégiques, appui en matière de planification et échange d'informations, y compris l'établissement, la mise en œuvre et le suivi du cadre stratégique intégré adopté en 2011;

d) En Somalie : échange d'informations sur l'évolution des situations et les domaines d'activité entre les organismes des Nations Unies; réalisation de consensus sur des questions d'importance majeure touchant aux orientations générales; et facilitation de l'ensemble des décisions essentielles concernant la planification et des travaux préparatoires requis pour l'examen de la stratégie des Nations Unies et des dispositifs déployés par les organismes;

e) Au Burundi : organisation d'un forum permettant d'entretenir des contacts et de procéder à des échanges de vues sur des questions importantes intéressant le Burundi; établissement de bulletins périodiques sur la situation politique et la situation des droits de l'homme; renforcement des capacités des institutions nationales, par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB); élaboration de critères pour la transformation du BNUB en une antenne de l'équipe de pays des Nations Unies; et établissement de rapports du Secrétaire général sur le BNUB;

f) En Guinée-Bissau : contributions aux principaux documents de stratégie et de planification, notamment les rapports du Secrétaire général et les documents destinés au Comité des politiques; fourniture de directives stratégiques, appui en matière de planification et échange d'informations;

g) En Libye : processus d'évaluation préliminaire aux fins de la planification du relèvement après le conflit (mai-août 2011); coordination des activités au Siège et sur le terrain; facilitation de la fourniture d'une aide humanitaire pendant et après le conflit armé; organisation d'un cadre où des accords ont été conclus sur la structure et la configuration de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL); échange d'informations et prise de décisions au sein du système des Nations Unies;

h) En Sierra Leone et en République centrafricaine : définition d'une approche intégrée pour l'appui aux opérations de la mission, la circulation des informations et les orientations générales; coordination entre les différents départements, organismes, fonds et programmes pour éviter les doubles emplois et produire des effets de synergie; appui et contribution à la rédaction et à la mise au point du texte définitif de documents clefs de stratégie et de planification élaborés sur le terrain.

38. Le Comité consultatif relève également, à la lecture du rapport, que le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints des trois départements (affaires politiques, opérations de maintien de la paix et appui aux missions) collaborent étroitement pour faire en sorte que ces départements tirent pleinement parti de tous les moyens à leur disposition, tout en limitant le plus possible les chevauchements, afin que l'Organisation soit à même de relever les défis auxquels elle est confrontée à l'heure actuelle dans les domaines de la paix et de la sécurité (ibid., par. 27). Ayant demandé ce qu'on entendait par « limiter le plus possible les chevauchements », il a été informé que les attributions des différents départements, organismes, fonds et programmes avaient été clairement définies sur la base des domaines de compétence et que, grâce à cela, les organismes avaient pu collaborer pour appuyer les missions politiques spéciales. On a donné au Comité un exemple de cette forme de coopération et de coordination avec le cas de la Somalie où le Département des opérations de maintien de la paix a travaillé en collaboration étroite avec l'UNPOS sur les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité et à l'état de droit et où le Département de l'appui aux missions a fourni, par l'intermédiaire du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), un appui administratif et logistique à l'UNPOS et à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), tandis que le Département des affaires politiques assurait la supervision politique de cette mission. Simultanément, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaillaient de concert dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. Le Comité a été informé qu'il s'agissait d'un cas de collaboration entre de nombreux agents du système des Nations Unies investis de responsabilités clairement définies qui travaillaient sur la base d'objectifs stratégiques convenus, du mandat défini par le Conseil de sécurité et de la conception élaborée par le Gouvernement somalien, quasiment sans chevauchements. **Le Comité pense que l'exemple mentionné ci-dessus illustre bien la situation dans le contexte d'un pays particulier, mais que les informations qui lui ont été communiquées à sa demande sont tout de même insuffisantes pour bien clarifier l'idée de la limitation des chevauchements**

entre les trois départements qui interviennent dans le soutien des missions politiques spéciales au Siège, autant que faire se peut; à son avis, il faudrait demander au Secrétaire général de fournir des explications plus étoffées dans ses prochains projets de budget pour les missions politiques spéciales.

Achats et stratégie globale d'appui aux missions

39. Dans son précédent rapport (A/66/7/Add.12, par. 28 et 29), le Comité consultatif avait demandé des informations sur le déroulement et l'évaluation de la phase expérimentale du projet d'appui renforcé aux missions politiques spéciales dans le domaine des achats, dénommé « comprehensive operational mission procurement and acquisition support service » (« service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés »). Il rappelle que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) se trouvaient alors dans la phase d'expérimentation et note que la MANUL a été ajoutée par la suite (A/67/346, par. 38).

40. Aux paragraphes 37 à 41 de son rapport, le Secrétaire général indique que la phase expérimentale de l'initiative, qui est mise en œuvre par le Centre de services mondial dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, a validé le modèle retenu et confirmé les avantages de services d'achat centralisés pour appuyer les missions politiques spéciales qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire dans ce domaine (service des achats, comité d'ouverture des plis, comité local des passations de marchés et compétences en matière d'auto-évaluation). Au cours de la phase pilote, du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2012, un total de 147 opérations d'achat ont été traitées par le Centre pour le compte du BRENUAC, de l'UNOWA et de la MANUL.

41. Le Secrétaire général indique par ailleurs que, pendant la phase d'essai à la MANUL, le concept a été encore élargi afin qu'une solution concernant des services d'appui administratif centralisés (y compris des fonctions dans les domaines des finances et des ressources humaines) puisse être mise en application lors du démarrage de la Mission, en 2011. Grâce à l'incorporation de plusieurs fonctionnaires de la MANUL dans les effectifs du Centre de services mondial, la Mission a tiré parti de l'infrastructure administrative existante et bénéficié des capacités d'appui nécessaires. Le Comité consultatif note, au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général, qu'un appui a été fourni pour les activités de démarrage en Libye dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'appui offert et la rapidité avec laquelle les services ont été rendus, et d'assurer une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources.

42. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les gains d'efficacité qui avaient été réalisés dans les emplois de ressources grâce à l'appui fourni à la MANUL dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et sur la prise en compte éventuelle de réductions d'effectifs dans ce contexte. Il a été informé que les 15 postes inclus dans la structure d'appui et le budget de la Mission avaient été incorporés aux structures du Centre de services mondial, sur le plan opérationnel, afin de renforcer les capacités du Centre. Cette façon de procéder devait permettre de réduire les effectifs et les incidences financières correspondantes, ainsi que l'ampleur de la présence des Nations Unies en Libye. Le Comité a également appris que, en sus des 15 fonctionnaires émergeant au budget de la MANUL, le Centre de

services mondial sis à Brindisi (Italie) fournissait des services équivalents au travail de huit fonctionnaires employés à plein temps, exécutant des tâches dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats, du courrier et de la valise diplomatique, des technologies de l'information et des communications et de la passation des marchés (comités d'ouverture des plis et comités locaux des marchés). Le Chef du service des achats et le Chef du service financier du Centre exercent également les mêmes fonctions pour le compte de la MANUL, fournissant ainsi des services aux deux entités.

43. **De l'avis du Comité consultatif, le projet relatif à la mise en place du service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés est toujours dans la phase d'expérimentation. Il compte que le Secrétaire général continuera d'accroître l'efficacité et la valeur ajoutée dégagée dans le cadre de ce projet pilote. Il rappelle qu'il avait fait observer que sa réalisation ne devait pas nécessairement donner lieu à des demandes de ressources supplémentaires (A/66/7/Add.12, par. 29). À cet égard, le Comité note que, d'après le Secrétaire général, une contribution sera demandée aux missions politiques spéciales pour financer la fourniture des prestations par le Centre de services mondial (ibid., par. 38), mais il estime qu'il n'est pas dit explicitement dans son rapport comment les missions concernées participeront à ce financement. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'indiquer clairement les contributions qui seront versées par les missions à ce titre dans son prochain projet de budget pour 2014. Il attend avec intérêt les informations qui seront fournies sur les nouveaux progrès accomplis dans la conduite des essais à l'occasion de la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2014. S'il ne doute pas que les besoins des missions concernées en matière d'achats seront couverts dans le cadre des interventions du Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, il note que, dans certains cas, il peut être préférable d'effectuer les achats localement.**

44. Le Comité consultatif relève que le Secrétaire général a formulé les demandes suivantes pour 2013 : création d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) dans le cadre du Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions de façon que les missions puissent demander des délégations de pouvoirs pour des achats d'un faible montant effectués au niveau local; et b) s'agissant de la MANUL, transfert d'un poste de fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) du Centre de services mondial de Brindisi à Tripoli, et création de deux postes [1 pour un fonctionnaire du budget et 1 pour un assistant (budget)] afin de constituer une cellule budgétaire qui garantirait des capacités suffisantes au sein de la Mission pour la supervision de ses ressources budgétaires. La teneur des demandes formulées est analysée ci-dessous dans les parties de la section IV.C consacrées à l'UNOWA et à la MANUL. **Le Comité ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général. Il estime néanmoins qu'il faudra peut-être revoir les ressources en personnel allouées à l'UNOWA dans le domaine des achats après l'évaluation finale du projet pilote confié au Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (voir également par. 95 à 97 ci-dessous).**

45. Le Comité consultatif relève par ailleurs, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que des évaluations devant déboucher sur le transfert des fonctions liées aux ressources humaines et financières du BINUCA au Centre de services régional à

Entebbe (Ouganda) sont en cours, l'évaluation du BNUB devant être effectuée fin 2012 (A/67/346, par. 35). Pour ce qui est du transfert éventuel des fonctions administratives de l'UNSOA et de l'UNPOS au Centre d'Entebbe, il est nécessaire de procéder préalablement à une évaluation plus poussée, compte tenu de la complexité de la mission et de l'appui fourni actuellement par l'Office des Nations Unies à Nairobi. **Le Comité compte que les résultats obtenus à cet égard seront indiqués dans le prochain rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions.**

46. **En ce qui concerne le centre de communications secondaire actif de Valence (Espagne), le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait faites sur la formule modifiée proposée par le Secrétaire général, prévoyant le déploiement du Centre de services mondial sur deux sites séparés, et recommande à nouveau de ne pas approuver les propositions relatives à la création d'une section de la gestion des ressources humaines des missions au centre de Valence (A/66/718, par. 244). Il rappelle également les dispositions de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale et, à ce propos, réaffirme qu'il importe de se conformer aux résolutions de l'Assemblée (voir par. 162 plus bas).**

Mesures destinées à diminuer le coût d'achat des logiciels, des services de consultants et des voyages

47. Répondant à une observation du Comité consultatif selon laquelle il serait utile de normaliser le logiciel utilisé par les équipes et groupes d'experts relevant du groupe II (A/66/7/Add.12, par. 63), le Secrétaire général expose, aux paragraphes 43 à 45 de son rapport, les mesures qui ont été prises à cet égard. Le Comité a demandé des précisions sur le coût des abonnements et du logiciel spécialisé, et il a été informé de ce qui suit : a) les prévisions de dépenses au titre du logiciel spécialisé Analyst Notebook s'élevaient à 56 171 dollars pour 2012 et englobaient des dépenses non renouvelables pour cinq groupes d'experts. En 2013, le montant estimatif des dépenses annuelles serait réduit de 32 771 dollars (58 %) et s'établirait à 23 400 dollars. Les dépenses à prévoir pour les années ultérieures couvriraient les frais d'entretien et la formation de formateurs, dans le cadre d'une approche qui vise à réduire le coût de la formation pour les futurs utilisateurs du logiciel; et b) les dépenses budgétisées pour 2013 au titre des abonnements aux bases de données se chiffraient à 76 600 dollars, à raison d'un montant moyen de 8 511 dollars par groupe d'experts, soit une somme quasiment identique à celle prévue pour 2012. L'accès aux abonnements était géré centralement par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans la mesure du possible.

48. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu une liste des prévisions de dépenses pour 2013 au titre des consultants et des experts, des communications et de l'informatique (voir tableau 6).

Tableau 6
**Prévisions de dépenses au titre des consultants, des experts,
des communications et de l'informatique pour 2013**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Effectifs</i>	<i>Consultants</i>	<i>Experts</i>	<i>Communications</i>	<i>Informatique</i>
Groupe I					
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5	24 800	–	13 200	5 600
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19	208 200	–	79 400	19 000
Conseiller spécial pour la prévention du génocide	10	160 800	–	15 900	11 000
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2	84 600	–	3 100	2 300
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3	–	–	45 500	3 400
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7	–	–	39 700	22 800
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	9	–	–	4 500	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	15	384 300	–	142 900	19 800
Groupe II					
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	7	–	1 730 500	42 200	20 000
Groupe d'experts sur le Libéria	0	72 100	535 200	5 000	6 200
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1	–	1 066 500	10 500	9 700
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1	–	1 183 400	30 600	10 900
Groupe d'experts sur le Soudan	1	272 600	1 067 000	39 200	9 700
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4	–	2 034 100	15 400	14 700
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	4	–	2 339 500	16 800	15 800
Groupe d'experts sur la Libye	2	–	1 148 500	20 700	10 800
Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions mise en place conformément à la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les individus et entités associés	12	–	2 363 200	18 700	89 200
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5	–	1 929 900	8 800	137 800

	<i>Effectifs</i>	<i>Consultants</i>	<i>Experts</i>	<i>Communications</i>	<i>Informatique</i>
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	41	–	–	51 400	91 200
Groupe III					
Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12	1 787 900	–	207 700	83 600
BINUCA	156	169 400	–	1 123 500	295 900
BINUCSIL	78	17 200	–	652 900	367 900
BINUGBIS	125	100 000	–	788 900	345 800
BNUB	123	81 600	–	1 246 700	412 700
BRENUAC	27	–	–	436 700	75 000
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83	49 200	–	344 500	111 000
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30	42 700	–	294 400	47 300
MANUA	1930	378 400	–	5 989 400	2 195 100
MANUI	953	501 800	–	4 418 800	1 875 600
MANUL	288	1 211 900	–	2 230 900	577 300
UNOWA	43	214 900	–	338 500	86 300
UNPOS	99	261 800	–	1 921 600	424 800

49. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'encourager le Secrétaire général d'utiliser le plus possible les ressources humaines disponibles au sein de l'Organisation et de ne faire appel à des consultants externes que si cela est absolument indispensable.**

50. S'agissant des prévisions de dépenses relatives aux voyages et des économies réalisées sur les frais de voyage découlant des mesures visées au paragraphe 46 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé à la suite de ses demandes de renseignements que les efforts faits pour réduire les budgets voyage de l'ensemble des missions politiques spéciales avaient abouti à une réduction de 1,65 million de dollars pour 2013, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2012 (voir tableau 7). Le Comité constate, d'après la note figurant au bas du tableau, que le montant qu'il est proposé d'allouer au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour 2013 (1 046 400 dollars) n'est pas inclus puisqu'il n'y avait pas eu d'ouverture de crédits en 2012 (voir par. 72 et 73 ci-dessous).

Tableau 7
Prévisions de dépenses au titre des voyages, par mission, pour 2012 et 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2012	Prévisions pour 2013	Variation	
			(montant)	(pourcentage)
Groupe I				
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	228,6	286,0	57,4	25
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	407,5	347,1	(60,4)	(15)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	494,3	430,0	(64,3)	(13)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	170,8	128,6	(42,2)	(25)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	362,8	362,8	–	–
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	609,0	500,0	(109,0)	(18)
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	251,1	334,3	83,2	33
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	1 590,5	2 057,4	466,9	29
Total partiel	4 114,6	4 446,2	331,6	8
Groupe II				
Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée	58,3	43,4	(14,9)	(26)
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	75,5	50,0	(25,5)	(34)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	98,9	70,0	(28,9)	(29)
Groupe d'experts sur le Soudan	–	63,2	63,2	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	70,0	70,0	–	–
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	105,7	105,7	–	–
Groupe d'experts sur la Libye	144,6	65,3	(79,3)	(55)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	142,8	142,8	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	257,3	257,3	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	1 045,3	1 055,2	9,9	1
Total partiel	1 998,4	1 922,9	(75,5)	(4)

	Crédits ouverts pour 2012	Prévisions pour 2013	Variation	
			(montant)	(pourcentage)
Groupe III				
BINUCA	598,4	623,6	25,2	4
BINUCSIL	392,9	284,5	(108,4)	(28)
BINUGBIS	765,0	682,2	(82,8)	(11)
BNUB	658,1	420,5	(237,6)	(36)
BRENUAC	467,0	467,0	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	223,2	223,3	0,1	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	264,8	264,8	–	–
Commission mixte Cameroun-Nigéria	721,0	584,9	(136,1)	(19)
MANUL	1 616,9	1 449,7	(167,2)	(10)
UNOWA	536,0	448,4	(87,6)	(16)
UNPOS	2 189,8	1 182,4	(1 007,4)	(46)
Total partiel	8 433,1	6 631,3	(1 801,8)	(21)
MANUA	2 084,0	2 063,0	(21,0)	(1)
MANUI	2 589,5	2 508,3	(81,2)	(3)
Total partiel	4 673,5	4 571,3	(102,2)	(2)
Total^a	19 219,6	17 571,7	(1 647,9)	(9)

^a Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen pas été inclus puisqu'il n'a pas été ouvert de crédits pour cette mission en 2012.

51. Le Comité consultatif se félicite des mesures qui ont été prises pour réduire le volume des ressources nécessaires au titre des voyages en 2013. Il continue néanmoins à penser que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages (A/66/718, par. 138).

Processus et critères utilisés pour les missions intégrées

52. Aux paragraphes 47 et 48 de son rapport, le Secrétaire général fournit des renseignements sur les procédures et critères qu'il utilise pour déterminer s'il faut ou non recommander qu'une mission soit intégrée. Ce faisant, il répondait à une demande formulée par le Comité consultatif qui avait fait observer que ces procédures et ces critères exigeaient davantage de clarté et de transparence (A/66/7/Add.12, par. 34). Il est indiqué que, dans la décision que le Secrétaire général a adoptée en 2008 et dans toutes les directives des Nations Unies qui ont suivi, l'intégration est présentée comme un moyen permettant de tirer le meilleur parti des effets du système de consolidation de la paix de l'ONU et n'est pas définie en termes structurels. Toutes les missions politiques spéciales sur le terrain (à

l'exception des bureaux régionaux) sont soumises au principe de l'intégration, qu'elles soient ou non intégrées sur le plan structurel. Le Comité a été informé par des représentants du Secrétaire général que, au vu des résultats d'une mission d'évaluation interorganisations déployée dans le pays concerné, le Secrétaire général propose au Conseil de sécurité de créer une mission qui est soit intégrée (comme la MANUL) soit non intégrée (comme le bureau établi au Yémen) sur le plan structurel.

53. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la notion d'intégration structurelle et la distinction établie entre les missions par rapport à cette notion, ainsi qu'une liste complète des deux types de mission (voir tableau 8).

Tableau 8

Missions intégrées et missions non intégrées sur le plan structurel

<i>Intégrées sur le plan structurel</i>	<i>Non intégrées sur le plan structurel</i>
BINUCA	BRENUAC (bureau régional)
BINUCSIL	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (bureau régional)
BINUGBIS	
BNUB	UNOWA (bureau régional)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	UNPOS
MANUA	
MANUI	
MANUL	

54. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, au sens où le Secrétaire général l'entendait, le terme « intégration » s'appliquait à toutes les missions politiques spéciales opérant sur le terrain (missions relevant du groupe III, MANUI et MANUA), excepté les bureaux régionaux, et signifiait qu'un certain niveau d'intégration était exigé pour les activités de la mission et celles de l'équipe de pays. Indépendamment des arrangements structurels établis entre la mission et l'équipe de pays, l'intégration suppose l'existence d'un partenariat stratégique entre le chef de la mission et le coordonnateur résident de l'équipe de pays pour définir une démarche commune et d'une planification intégrée pour les activités qu'ils supervisent en ce qui concerne la consolidation de la paix. Les institutions et les cadres requis pour suivre ces prescriptions sont indiqués dans les directives relatives à la préparation des missions intégrées publiées par le Secrétaire général. Selon les informations recueillies par le Comité, l'expression « intégration structurelle » est employée pour caractériser les missions dans lesquelles le coordonnateur résident de l'équipe de pays exerce simultanément les fonctions de chef adjoint de la mission (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ou Coordonnateur spécial), voire celles de chef de la mission (Représentant exécutif du Secrétaire général). En règle générale, dans ces missions, le coordonnateur résident assume également les fonctions de coordonnateur de l'action humanitaire pour le pays et il a donc une

« triple casquette ». Le terme « intégration structurelle » est utilisé uniquement pour désigner ce mode d'organisation au niveau de la direction. Par ailleurs, l'assistance électorale fournie dans le contexte des opérations de maintien ou de consolidation de la paix et des missions politiques spéciales est systématiquement et pleinement intégrée dès le départ, que la mission soit intégrée ou non sur le plan structurel.

55. S'agissant de la MANUL, le Comité consultatif rappelle qu'il avait été porté à sa connaissance que, dans une lettre au Conseil de sécurité datée du 7 septembre 2011 (S/2011/542), le Secrétaire général avait sollicité la création d'une Mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye. Il a été informé en outre que, si le caractère intégré de la Mission n'était pas spécifié dans la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité qui créait la Mission, le Conseil n'avait pas émis d'objection à la proposition du Secrétaire général et que, dès lors, la MANUL était considérée comme une mission intégrée (A/66/7/Add.12, par. 33). **Le Comité réaffirme que la modalité de l'intégration peut s'avérer nécessaire à l'exécution effective d'un mandat, dans certains cas (ibid., par. 34). Il estime toutefois que le Secrétaire général n'a pas donné une réponse satisfaisante sur ce sujet dans son rapport et que les procédures et critères qui sont utilisés pour cette modalité ne sont toujours pas définis de façon très claire. Il recommande de fournir des explications claires à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2013, d'autant plus que ce sont les États Membres qui statuent en dernier ressort sur la nature des missions.**

Locaux des missions

56. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur les prévisions de dépenses inscrites aux budgets des missions politiques spéciales pour 2012 au titre des locaux à usage de bureaux et des charges annexes (voir tableau 9). **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de collaborer avec les pays hôtes en vue d'obtenir les conditions les plus avantageuses pour les locaux.**

Tableau 9

Prévisions de dépenses afférentes aux locaux à usage de bureaux et aux charges annexes pour 2012

(En dollars des États-Unis)

	Locaux à usage de bureaux (montants inscrits aux budgets pour les loyers)		Charges (électricité et eau)	
	Mission	Pays hôte	Mission	Pays hôte
BINUCA	–	–	–	–
BINUCSIL	506 600	–	36 500	–
BINUGBIS	47 400	–	20 000	–
BNUB	193 300	–	9 000	–
BRENUAC	–	113 744	–	21 327
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	492 600	–	56 100	–

	<i>Locaux à usage de bureaux (montants inscrits aux budgets pour les loyers)</i>		<i>Charges (électricité et eau)</i>	
	<i>Mission</i>	<i>Pays hôte</i>	<i>Mission</i>	<i>Pays hôte</i>
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale				
Achgabat	–	110 000	–	10 000
Astana ^a	15 000	–	–	–
Bichkek ^a	11 004	–	–	–
Douchanbé ^a	5 388	–	–	–
Tachkent ^a	2 616	–	–	–
Commission mixte Cameroun-Nigéria	56 146	–	39 900	–
MANUA				
Hérat	189 000	–	191 310	–
Zarandj	36 000	–	962	–
Islamabad	–	–	1 800	–
Koweït	–	–	4 635	–
Maison d'hôtes	42 000	–	3 400	–
MANUI	902 100	–	403 200	–
MANUL	749 674	–	–	–
UNOWA	–	16 785	31 900	–
UNPOS				
Hargeisa	180 000	–	4 800	–
Garowe	138 540	–	4 800	–
Nairobi	200 400	–	30 600	–
Mogadiscio	36 000	–	–	–
Mogadiscio – Villa Somalia (droit d'utilisation)	–	–	–	–
Boosaaso	18 000	–	2 400	–
Gaalkacyo	18 000	–	2 400	–
Total	3 839 768	240 529	843 708	31 327
Pourcentage	94	6	96	4
Total (mission et gouvernement)	4 080 297		875 035	

^a Charges comprises.

Ressources extrabudgétaires

57. L'annexe I au rapport du Secrétaire général contient des informations sur les ressources extrabudgétaires prévues pour les missions politiques spéciales en 2012 et 2013. Le Secrétaire général précise que, dans certains cas, les ressources extrabudgétaires destinées aux activités opérationnelles sont mises en commun entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies et ne peuvent pas être utilisées pour les activités initialement prévues de la mission. Par souci de transparence, il a indiqué toutes les ressources extrabudgétaires dans l'annexe. Le Comité consultatif

note la différence entre le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour 2013 (91 995 900 dollars) et celui prévu pour 2012 (41 688 300 dollars). Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'augmentation enregistrée pour 2013 était liée principalement à la contribution volontaire destinée à financer la construction et la rénovation d'un complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, dont le montant avoisinait 51 millions de dollars (voir sect. IV.E plus bas). Lors de l'examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2012, le Comité s'était félicité des informations qui étaient communiquées sur les ressources extrabudgétaires, estimant qu'elles amélioreraient la transparence concernant les moyens dont disposent les missions politiques spéciales et facilitaient ainsi l'évaluation des ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat (voir A/66/7/Add.12, par. 31). **Le Comité exprime de nouveau l'espoir que l'on continuera d'améliorer la présentation de ces informations et que les futurs projets de budget des missions politiques spéciales en porteront la marque.**

Débloqué des crédits approuvés pour les missions politiques spéciales

58. Aux paragraphes 49 à 52 de son rapport, le Secrétaire général fait observer que, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a approuvé les propositions du Secrétaire général (A/C.5/57/23, par. 5) et les observations du Comité consultatif s'y rapportant (A/57/7/Add.17, par. 3), les crédits annuels approuvés pour les missions politiques spéciales sont à l'heure actuelle alloués, en deux fois, parfois plus, dans le cas des missions dont le mandat doit être prorogé dans le courant de l'année civile. Il ajoute que cette méthode diffère de la pratique établie pour les opérations de maintien de la paix, suivant laquelle le Contrôleur alloue normalement la totalité des crédits approuvés pour l'exercice dès le début de l'année budgétaire. Le Secrétaire général pense qu'il serait bon d'allouer aux missions politiques spéciales la totalité de l'enveloppe budgétaire approuvée pour l'année dès le début de l'exercice mais, actuellement, le Contrôleur a le pouvoir de bloquer l'allocation de crédits approuvés si la situation l'exige, dans le cas, par exemple, où il y a de bonnes raisons de penser que le mandat de la mission ne sera pas prorogé dans sa forme actuelle. **Le Comité ne voit pas d'inconvénient à ce que le Secrétaire général alloue aux missions politiques spéciales la totalité des crédits approuvés pour l'année dès le début de l'exercice budgétaire.**

IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses

A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

59. Les crédits demandés pour les huit missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I pour 2013 s'élèvent à 16 726 500 dollars (montant net), soit 3 % du budget total. Le groupe I comprend le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, qui a été créé en 2012. Compte tenu du solde prévu des crédits inutilisés (925 500 dollars à la fin de 2012), le montant supplémentaire demandé par le Secrétaire général pour les huit missions se chiffre à 15 801 000 dollars (voir tableau ci après).

Tableau 10
Récapitulatif des prévisions de dépenses pour le groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 200,5	1 149,2	51,3	1 397,8	1 346,5	–	197,3
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 861,9	3 520,2	341,7	3 551,5	3 209,8	30,2	(310,4)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 686,0	2 346,3	339,7	2 497,3	2 157,6	–	(188,7)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	699,9	637,4	62,5	676,6	614,1	–	(23,3)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	731,9	722,9	9,0	742,7	733,7	–	10,8
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 184,3	2 184,3	–	2 339,8	2 339,8	42,7	155,5
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 283,2	1 161,9	121,3	1 808,6	1 687,3	–	525,4
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	–	–	–	3 712,2	3 712,2	–	3 712,2
Total	12 647,7	11 722,2	925,5	16 726,5	15 801,0	72,9	4 078,8

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

60. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les prévisions de dépenses de l'année 2013 pour le groupe I font apparaître une augmentation de 4 078 800 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour l'année précédente. Cette augmentation est imputable, pour l'essentiel, à des dépenses supplémentaires prévues au titre des missions suivantes pour 2013 :

a) Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (3 712 200 dollars, soit environ 91 % du total). Le montant supplémentaire est dû à l'inclusion des crédits prévus pour le Bureau en 2013. Les dépenses initiales ont été financées grâce au mécanisme de financement des dépenses imprévues et exceptionnelles dont dispose le Secrétaire général, déduction faite du solde inutilisé des fonds extrabudgétaires initialement mobilisés (A/67/346/Add.1, par. 181);

b) Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud. L'accroissement des dépenses tient essentiellement au déploiement intégral des effectifs, à la création proposée de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et à l'augmentation au titre des voyages (ibid., par. 158);

c) Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar. L'accroissement des dépenses tient essentiellement au financement du poste de conseiller spécial, engagé au rang de secrétaire général adjoint pour toute l'année, et

non pas en vertu d'un contrat-cadre, et à des augmentations au titre des dépenses opérationnelles (ibid., par. 26);

d) Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève. L'accroissement des dépenses s'explique essentiellement par le fait que le taux d'occupation des postes retenu est plus élevé (95 % contre 90 % en 2012), ainsi que par le reclassement demandé d'un poste P-4 de spécialiste des questions politiques en poste P-5 et des coûts salariaux standard plus élevés (ibid., par. 138).

Observations et recommandations concernant les postes

61. Les postes approuvés pour 2012, le taux de vacance de postes au 30 septembre 2012 et les effectifs prévus pour 2013 pour les missions du groupe thématique I sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

Mission	Approuvés pour 2012	Vacants au 30 septembre	Proposés pour 2013	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Conseiller spécial pour le Myanmar	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	2 (1 P-4, 1 SM)	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10 [1 SSG, 1 SSG ^a , 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	1 (1 P-4)	10 [1 SGA, 1 SSG ^a , 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 G(AC)]	–	3 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 3 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	–	1 (de P-4 à P-5)
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	7 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 G(AC), 1 AL)	1 (1 D-1)	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 G(AC), 2 AN, 1 AL)	2 (2 AN)	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	–	–	15 (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 G(AC), 1 AN, 1 AL)	15 (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 G(AC), 1 AN, 1 AL)	–	–

^a Pour une rémunération de 1 dollar par an.

62. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Secrétaire général propose de créer 17 postes [dont 15 dans le Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen (voir par. 60 du présent rapport)] et d'en reclasser 1 dans les missions du groupe thématique I. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs proposés par le Secrétaire général, à l'exception du poste d'assistant administratif au sein du bureau new-yorkais du Conseiller spécial pour le Yémen** (voir par. 67 et 70 du présent rapport).

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

63. Le Secrétaire général propose de reclasser un poste de spécialiste des questions politiques de P-4 à P-5, pour combler l'écart qui existe, dans l'organigramme, entre le poste du représentant de l'ONU et le poste immédiatement inférieur (P-4), et que la mission soit dignement représentée en l'absence du représentant (ibid., par. 140 et 141).

64. Ayant demandé des précisions sur le reclassement proposé, le Comité consultatif a été informé qu'en mai 2011, le mécanisme était devenue une mission politique spéciale financée au moyen du budget ordinaire, avec la structure de la phase post-maintien de la paix qui était censée être temporaire. Le reclassement était justifié par le fait que l'ONU jouait un rôle accru dans le règlement des conflits et que le bureau du Représentant de l'ONU travaillait en coopération et en coordination étroites avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les organisations internationales compétentes, les missions permanentes et les organismes des Nations Unies, y compris à Genève. De plus, le représentant de l'ONU est amené à voyager souvent pour entretenir ses relations avec ses grands partenaires, quand ce n'est pas pour coprésider les discussions internationales de Genève ou présider le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention qui prend une importance croissante. Il ressent donc de plus en plus le besoin de se faire épauler et représenter par un fonctionnaire de haut rang en son absence. **Au vu des arguments exposés, le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement proposé, de la classe P-4 à la classe P-5, du poste de spécialiste des questions politiques au sein du bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève.**

65. Ayant demandé des précisions sur le lieu de travail du personnel du bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève, le Comité consultatif a été informé que les principales parties concernées avaient jugé préférable que les fonctionnaires soient en poste à Genève et passent tout le temps nécessaire sur le terrain pour s'acquitter de leurs fonctions. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que lorsque l'équipe se trouvait sur le terrain, elle continuait de partager ses locaux avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de bénéficier de son appui logistique ainsi que de celui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il a également été informé que le Représentant de l'ONU passait en moyenne neuf jours par mois sur le terrain; que les trois spécialistes des questions politiques et les deux conseillers pour les questions de police passaient chacun en moyenne 20 à 25 jours par mois (240 à 300 jours par an) sur le terrain pour rencontrer des interlocuteurs locaux et évaluer les conditions de sécurité et la liberté de circulation en fonction du mandat de la mission; et que l'assistant administratif faisait deux voyages par an pour suivre les questions administratives et techniques avec le PNUD (14 jours par an).

Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud

66. Le Secrétaire général propose de créer deux postes d'agents nationaux, respectivement à Khartoum et Djouba, pour prêter appui aux spécialistes des questions politiques (ibid., par. 161 et 162). Ayant demandé des précisions sur la possibilité de partager les ressources, le Comité consultatif a été informé que le mandat des opérations de maintien de la paix présentes dans les deux pays était limité à leur zone d'opérations. Par ailleurs, il était délicat, d'un point de vue politique, de faire exécuter au personnel des opérations de maintien de la paix des tâches fonctionnelles pour le compte de l'Envoyé spécial. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des deux postes d'agents nationaux.**

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

67. Le Secrétaire général propose un effectif total de 15 postes, dont 8 fonctionnaires internationaux [1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] et 7 agents recrutés sur le plan national (1 agent national et 6 agents locaux), qui seraient implantés dans les deux bureaux suivants (ibid., par. 183 à 185) :

a) Le bureau new-yorkais compterait quatre postes : le Conseiller spécial (SSG), son assistant spécial, spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)];

b) Le bureau de Sanaa compterait 11 postes : l'administrateur général (D-1), 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 3 spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent national), 1 assistant de recherche/interprète (agent local), 1 assistant administratif (agent local), 3 chauffeurs (agents locaux) et 1 agent de sécurité (agent local).

68. Le Comité consultatif a demandé des informations sur la répartition des responsabilités entre les trois postes de spécialiste des questions politiques recrutés sur le plan international (P-5, P-4 et P-3) destinés au bureau de Sanaa. Il a été informé que compte tenu de l'importance de l'appui fourni par l'ONU, il n'y aurait pas trop de quatre fonctionnaires des services organiques en poste au Yémen (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pour permettre au pays d'opérer sa transition sans à-coups. Dans le bureau de Sanaa, le P-5 participerait à la coordination des activités menées par l'équipe politique pour aider à faire appliquer l'Accord de transition. Il serait l'adjoint de l'administrateur général (D-1), qu'il aiderait dans ses tâches de gestion et de supervision du bureau, et serait chargé d'organiser des consultations régulières avec les dirigeants des partis politiques. Le P-4 s'occuperait du renforcement des moyens de la société civile et, en particulier, des associations de jeunes et de femmes et des questions d'égalité des sexes, et jouerait le rôle de coordonnateur sur les questions interinstitutions. Dans le cadre du dialogue national et de l'élaboration de la constitution, d'importants programmes interinstitutions étaient mis en place et, à cet égard, le bureau du Conseiller spécial aurait un rôle à jouer non seulement dans la coordination avec les organismes des Nations Unies, mais aussi dans les relations avec les partenaires extérieurs – organisations non gouvernementales, contributeurs et interlocuteurs nationaux. Le P-3 aurait un poste essentiel car il aiderait le bureau à analyser et suivre la situation politique du pays et de la région, établirait régulièrement des comptes rendus de situation pour le bureau new-yorkais et contribuerait à la préparation des missions du Conseiller spécial et à la communication des rapports au Conseil de sécurité.

69. Le Comité consultatif note que des ressources extrabudgétaires avaient été mobilisées pour le Bureau en 2012 (ibid., par. 181) et a demandé des informations à ce sujet. Il a été informé que sur le montant de 1,5 million de dollars de ressources extrabudgétaires débloquées pour le Bureau, celui-ci en avait dépensé environ 1,2 million, notamment au titre du personnel recruté sur le plan international (349 251 dollars) et des consultants (65 610 dollars). Ayant voulu savoir si des ressources extrabudgétaires étaient prévues pour 2013, le Comité a été informé que leur mobilisation suivait son cours et que les donateurs devaient encore confirmer leurs annonces de contribution. **Sans nier l'importance des fonds extrabudgétaires, le Comité consultatif est convaincu que le Bureau aurait intérêt à prévoir suffisamment de ressources dans le budget-programme pour exécuter toutes les activités de son mandat.**

70. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 14 postes proposée par le Secrétaire général pour le bureau du Conseiller spécial pour le Yémen. Il ne recommande pas d'approuver la création du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dans le bureau new-yorkais, compte tenu des capacités dont dispose le Département des affaires politiques.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

71. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, que l'on trouvera dans le tableau ci-dessous, sur les dépenses opérationnelles du groupe thématique I, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses en 2012 et les ressources prévues pour 2013.

Tableau 12
Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Dépenses opérationnelles							
Consultants	494,8	448,5	46,3	862,7	816,4	–	367,9
Voyages	2 524,1	2 475,0	49,1	3 435,2	3 386,1	–	911,1
Installations et infrastructures	879,0	868,3	10,7	808,7	798,0	30,2	(70,3)
Transports terrestres	162,0	156,9	5,1	196,0	190,9	33,7	34,0
Transports aériens	10,2	–	10,2	–	(10,2)	–	(10,2)
Communications	216,4	213,7	2,7	344,2	341,5	–	127,8
Informatique	72,0	68,8	3,2	83,9	80,7	–	11,9
Fournitures, services et matériel divers	471,6	351,9	119,7	512,2	392,5	9,0	40,6
Total	4 830,1	4 583,1	247,0	6 242,9	5 995,9	72,9	1 412,8

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

Voyages

72. Le montant des ressources nécessaires pour les voyages est estimé à 1 046 400 dollars pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Le Comité consultatif, cherchant à obtenir des éclaircissements, a voulu connaître la ventilation de ce montant pour 2013. Il a été informé que le Conseiller spécial se rendait fréquemment au Yémen pour y exercer les missions de bons offices du Secrétaire général. Comme le prévoit la résolution 2014 (2011), le cycle d'établissement des rapports à présenter au Conseil de sécurité est actuellement de 60 jours. Afin de préparer les réunions d'information et de fournir au Yémen toute l'aide dont il a besoin pour opérer sa transition jusqu'en 2014, notamment pour mener à bien le dialogue national, l'examen des institutions et de nouvelles élections début 2014, de nombreux voyages au Yémen seront nécessaires pour permettre au Bureau d'exécuter son mandat. Afin de répondre à tous les besoins du pays, le Conseiller spécial sera accompagné d'un ou deux membres du personnel essentiel de New York, outre les consultants nécessaires pour compléter l'action de fond à chaque étape de la transition.

Tableau 13

Voyages pour 2013 : Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

<i>Description</i>	<i>Montant total des dépenses (dollars É.-U.)</i>
A. Personnel de New York	
10 allers et retours entre New York et Sanaa pour 4 personnes, pour des séjours de 10 jours	383 660
2 allers et retours pour 2 personnes entre New York et chacune des capitales (Riyad, Istanbul, Londres, Doha, Le Caire), pour des séjours de 3 jours	138 344
6 allers et retours entre New York et Washington pour 2 personnes, pour la journée	11 568
10 allers et retours entre New York et Sanaa pour 2 agents de sécurité, pour des séjours de 10 jours	190 825
B. Personnel de Sanaa	
4 allers et retours entre Sanaa et New York pour 3 personnes, pour des séjours de 10 jours	136 584
2 allers et retours pour 2 personnes entre Sanaa et chacune des capitales (Riyad, Istanbul, Londres, Doha, Le Caire), pour des séjours de 3 jours	42 108
6 allers et retours pour 7 personnes sur des lignes commerciales entre Sanaa et d'autres villes yéménites (Aden, Taiz, Saada), pour la journée	52 962
C. Location d'avions	
4 vols intérieurs prévus à bord d'avions affrétés pour le cas où il n'y aurait pas de vols commerciaux	90 328
Total	1 046 379

73. Le Comité consultatif note que, bien que le cycle d'établissement de rapports à présenter au Conseil de sécurité soit de 60 jours, 10 allers et retours New York-

Sanaa pour 4 personnes du bureau new-yorkais (383 660 dollars) ont été prévus, en plus des 4 allers et retours Sanaa-New York pour 3 personnes du bureau de Sanaa (136 584 dollars), ce qui représente un coût total de 520 244 dollars. Le Comité ne voit pas ce qui justifie plus de six allers et retours New York-Sanaa, compte tenu du cycle d'établissement de rapports de 60 jours, ni ce qui nécessite les 4 allers et retours proposés entre Sanaa et New York. **Le Comité consultatif recommande par conséquent qu'une réduction de 10 % soit appliquée au montant demandé au titre des voyages pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.**

Questions diverses

Fonds pour la consolidation de la paix

74. Le Comité consultatif note qu'un montant initial de 1 150 000 dollars prélevé sur le Fonds pour la consolidation de la paix a été alloué au Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen pour financer le dialogue national (ibid., par. 173 et 182). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant de 1,15 million de dollars reçu par le Bureau, qui représentait une partie de la tranche de 2 millions de dollars allouée à un programme intégré des Nations Unies pour contribuer aux préparatifs du dialogue national, lui avait été octroyé précisément pour qu'il mène une action de médiation politique et apporte un appui technique en vue de l'organisation de la Conférence de dialogue national. Cette action consistait notamment à aider le comité préparatoire à constituer son secrétariat, à lui fournir des avis techniques sur le bilan des précédents dialogues nationaux pour l'aider à centrer et à stimuler le débat entre les interlocuteurs nationaux et à favoriser les consultations avec les divers groupes intéressés pour faire progresser le dialogue. Le solde des 2 millions de dollars a été partagé entre le PNUD, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui l'utilisent pour donner aux parties concernées, notamment la société civile, les déplacés, les adolescents et les femmes, les moyens de participer pleinement au dialogue national. La conception et la mise au point des projets financés par les 2 millions de dollars ont été réalisées par plusieurs organismes, sous la direction du Bureau du Conseiller spécial. La proposition a été présentée au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau a pris la décision finale.

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

75. Le Secrétaire général indique que le bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide comprend deux conseillers spéciaux : le Conseiller spécial pour la prévention du génocide (Secrétaire général adjoint) et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger (Sous-Secrétaire général) (ibid., par. 53 à 61). S'agissant du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, le Comité consultatif note que, d'après le rapport, il a exercé ses fonctions de février 2008 à juin 2012. Le poste étant actuellement vacant, le Secrétaire général cherche à recruter un conseiller spécial rémunéré 1 dollar symbolique par an.

76. Le Comité consultatif rappelle qu'en avril 2012, il avait été sollicité pour donner son feu vert à la création d'un poste de sous-secrétaire général, financé au moyen des ressources extrabudgétaires pour l'exercice prenant fin au 31 décembre

2012, pour les fonctions de conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger. Comme il l'avait indiqué dans la réponse qu'il avait faite au Secrétaire général en juin 2012, le Comité estime que la création d'un poste de sous-secrétaire général pour les fonctions de conseiller spécial pour la responsabilité de protéger est une question de politique générale et, qu'à ce titre, elle est du ressort de l'Assemblée générale. À l'époque, le Comité avait aussi été d'avis que dans le cas où les dispositifs mis en place par le Secrétaire général ne seraient pas viables sur le long terme, celui-ci pourrait envisager de présenter à l'Assemblée générale une proposition de financement de ce poste soit dans ses prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2013, soit dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

77. Le montant net des ressources proposées pour 2013 pour les 11 missions du groupe thématique II s'élève à 31 355 000 dollars, ce qui représente 5,7 % du montant total du budget des missions politiques spéciales (A/67/346/Add.2, tableau 1). Le montant du solde inutilisé à la fin de 2012 étant estimé à 2 076 100 dollars, le montant additionnel que demande le Secrétaire général pour les 11 missions s'élève à 29 278 900 dollars.

Tableau 14
Récapitulatif des prévisions de dépenses du groupe thématique II

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 234,5	2 239,6	(5,1)	2 479,2	2 484,3	–	244,7
Groupe d'experts sur le Libéria	641,7	592,9	48,8	632,2	583,4	–	(9,5)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 319,4	1 291,2	28,2	1 293,4	1 265,2	–	(26,0)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 546,3	1 361,5	184,8	1 533,4	1 348,6	–	(12,9)
Groupe d'experts sur le Soudan	1 846,3	1 562,1	284,2	1 609,0	1 324,8	–	(237,3)
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 746,8	2 749,1	(2,3)	2 754,8	2 757,1	–	8,0
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	3 193,6	3 152,4	41,2	3 099,8	3 058,6	–	(93,8)
Groupe d'experts sur la Libye	2 597,0	1 493,1	1 103,9	1 456,8	352,9	–	(1 140,2)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les							

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 263,8	4 399,3	(135,5)	4 388,1	4 523,6	–	124,3
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non- prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 045,7	2 670,5	375,2	3 190,8	2 815,6	–	145,1
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 892,5	8 739,8	152,7	8 917,5	8 764,8	–	25,0
Total	32 327,6	30 251,5	2 076,1	31 355,0	29 278,9	–	(972,6)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

78. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant estimatif des crédits demandés pour 2013 pour le groupe thématique II est inférieur de 972 600 dollars au montant des crédits ouverts pour 2012. Cette variation s'explique essentiellement par une diminution des ressources nécessaires au titre : a) du Groupe d'experts sur la Libye, le nombre de ses membres ayant été ramené de huit à cinq en application de la résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité (ibid., par. 121); et b) du Groupe d'experts sur le Soudan, les prévisions de dépenses opérationnelles étant moindres du fait que les experts sont désormais rattachés à leur lieu de résidence (ibid., par. 77).

79. La baisse de ces montants est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre : a) du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, en raison du retard pris dans la création d'un poste de P-3 (ibid., par. 17); b) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, en raison du retard pris dans la création de deux postes en 2012 (ibid., par. 150); et c) de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive, qui s'explique essentiellement par l'admission d'un neuvième expert, en application de la résolution 2055 (2012) du Conseil (ibid., par. 169).

Observations et recommandations concernant les postes

80. Les postes approuvés pour 2012, le taux de vacance de postes au 30 septembre 2012 et les effectifs prévus pour 2013 pour les missions du groupe thématique II sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15
Groupe thématique II : effectifs nécessaires

Mission	Approuvés pour 2012	Vacants au 30 septembre	Proposés pour 2013	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	4 (1 P-3, 1 G(AC), 2 AL)		7 (1 P-3, 1 G(AC), 5 AL)	3 (3 AL)	–	–
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	1 [1 G(AC)]	1 (1 P-3)	–	1 [1 G(AC)]	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	–	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la Libye	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	1 (1 P-3)	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 G(AC)]	–	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 G(AC)]	–	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	41 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 8 G(AC))	2 (2 P-3)	41 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 8 G(AC))	–	–	–

81. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Secrétaire général a proposé de créer trois postes de chauffeur et de supprimer un poste d'assistant administratif dans les missions du groupe thématique II. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

82. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, que l'on trouvera dans le tableau ci-dessous, sur les dépenses opérationnelles du groupe thématique II, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses engagées en 2012 et les ressources prévues pour 2013.

Tableau 16

Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Dépenses opérationnelles							
Experts	16 373,2	14 528,0	1 845,2	15 397,8	13 552,6		(975,4)
Voyages	428,2	301,7	126,5	344,7	218,2		(83,5)
Installations et infrastructures	1 998,4	1 870,1	128,3	1 922,9	1 794,6		(75,5)
Transports terrestres	1 893,8	1 908,3	(14,5)	1 941,4	1 955,9		47,6
Transports aériens	118,5	88,8	29,7	90,0	60,3		(28,5)
Communications	272,2	259,3	12,9	259,3	246,4		(12,9)
Informatique	533,9	494,3	39,6	416,0	376,4		(117,9)
Fournitures, services et matériel divers	217,7	280,2	(62,5)	183,0	245,5		(34,7)
Total	21 835,9	19 730,7	2 105,2	20 555,1	18 449,9		(1 280,8)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

Voyages

83. Le Comité consultatif note, au vu du complément d'information qu'il a reçu, qu'une provision de 63 200 dollars est constituée au titre des voyages que le spécialiste des questions politiques, en poste à New York, sera amené à effectuer vers diverses destinations pour apporter un appui technique au Groupe d'experts sur le Soudan dans le cadre de ses réunions, de ses missions de recherche sur le terrain, de la collecte de données, des enquêtes et de l'établissement de rapports. Le Comité note également que cette provision n'est pas incluse dans les crédits ouverts en 2012. **Compte tenu de la fréquence des voyages que le spécialiste des questions politiques sera amené à faire entre New York et la région, et de leur coût élevé, le Comité estime que le Secrétaire général devrait envisager d'implanter ce poste dans la région ou à proximité de la région où sont menées les activités prescrites.**

Honoraires et autres traitements des experts et consultants

84. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations sur le lieu de travail et la composition de chacun des groupes d'experts, ainsi que sur leurs

honoraires et autres traitements, qui sont résumées dans le tableau ci-dessous. Le Comité a été informé que les experts et les consultants des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts étaient rémunérés sous forme d'honoraires mensuels assortis, pour ceux qui n'étaient pas rattachés à leur lieu de résidence, d'une indemnité pour cherté de la vie, et que le montant de ces deux rémunérations était fixé par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Comité a également été informé que le montant des honoraires versés aux experts et aux consultants prenait en compte divers facteurs, tels que les qualifications et l'expérience du candidat, la complexité du travail, les tarifs du marché pour des travaux comparables ou encore les gains obtenus l'année précédente dans le cadre de dispositifs semblables, pour ne citer que ceux-là. Ainsi, le niveau de rémunération individuelle et le montant moyen des rémunérations mensuelles peuvent varier d'une année sur l'autre et d'un groupe à l'autre en fonction de ces facteurs. Les montants des honoraires indiqués dans le budget 2013 ont été calculés en fonction des montants réels des honoraires versés en 2012. Par ailleurs, l'indemnité pour cherté de la vie n'a été versée qu'aux experts et aux consultants qui n'étaient pas rattachés à leur lieu de résidence et étaient domiciliés dans leur lieu d'affectation. Ceux-là recevraient, lorsqu'ils quitteraient leur lieu d'affectation pour voyager dans le cadre de leurs fonctions, l'indemnité journalière de subsistance applicable à leur destination et 70 % du montant journalier de l'indemnité pour cherté de la vie pour rester domiciliés dans leur lieu d'affectation.

Tableau 17
Groupes d'experts, mois de travail, lieux d'affectation et traitements

<i>Groupe d'experts</i>	<i>Nombre d'experts</i>	<i>Nombre de mois de travail en 2012 et 2013</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Montant moyen des honoraires inscrit au budget pour 2013 par expert et par mois</i>	<i>Montant mensuel de l'indemnité pour cherté de la vie</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	8	11	Nairobi	8 950	3 900
Groupe d'experts sur le Libéria	3	11	Lieu de résidence	9 450	0
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	5	11	Lieu de résidence	9 050	0
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	6	11	Lieu de résidence	7 200	0
Groupe d'experts sur le Soudan	5	11	Lieu de résidence	10 800	0
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	7	12	New York	10 900	5 700
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	8	12	New York	11 200	5 700
Groupe d'experts sur la Libye	5	11	Lieu de résidence	9 100	0
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant					

<i>Groupe d'experts</i>	<i>Nombre d'experts</i>	<i>Nombre de mois de travail en 2012 et 2013</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Montant moyen des honoraires inscrit au budget pour 2013 par expert et par mois</i>	<i>Montant mensuel de l'indemnité pour cherté de la vie</i>
Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	8	12	New York	9 700	5 700
Médiateur ^a	1	12	New York	12 880	5 700

^a Voir A/67/346/Add.2, par. 131 à 133.

85. Le Comité consultatif note, au vue du tableau ci-dessus, qu'un certain nombre de groupes d'experts ont leurs bureaux à New York. **Le Comité estime qu'il faut suivre de près la question du lieu de travail de ces groupes d'experts et faire en sorte que ceux-ci soient rattachés à leur lieu de résidence, dans la mesure du possible, sauf exception dûment justifiée.**

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

86. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du rôle que jouait la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans la coordination des activités antiterroristes et de sa collaboration avec plusieurs organismes de lutte contre le terrorisme appartenant ou non au système des Nations Unies, tels que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative aux armes de destruction massive, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (qui réunit 29 pays et l'Union européenne) et ses cinq groupes de travail chargés de questions thématiques.

87. Le Comité consultatif a également été informé que, compte tenu des complémentarités qui existent entre ces organismes de lutte contre le terrorisme et de la nécessité d'éviter qu'ils ne fassent double emploi dans ce domaine, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avaient engagé une étroite collaboration avec ces entités dans des domaines communs, notamment : a) l'échange d'information; b) la coordination des visites de pays; c) les activités menées dans le cadre de la stratégie commune sur les questions dont s'occupent le Comité contre le terrorisme et les comités du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et concernant les armes de destruction massive, et avec les organisations internationales et régionales; d) des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités; et e) les activités menées par les différents groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur des questions thématiques et régionales.

C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

88. Le montant des ressources prévues pour 2013 pour les 11 missions politiques spéciales du groupe thématique III s'élève à 168 689 700 dollars, soit 30,4 % du montant total du budget des missions politiques spéciales (A/67/346 et A/67/346/Add.3). Le tableau ci-dessous ventile, par mission, le montant estimatif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2012 et le montant des dépenses prévues pour 2013.

Tableau 18
Récapitulatif des prévisions de dépenses du groupe thématique III

(En milliers des dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	8 857,5	8 609,1	248,4	9 735,2	9 486,8	21,1	877,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	20 531,7	20 530,7	1,0	20 341,3	20 340,3	211,4	(190,4)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 982,1	18 991,7	(9,6)	19 902,5	19 912,1	746,0	920,4
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	20 400,7	20 325,4	75,3	18 733,8	18 658,5	731,1	(1 666,9)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	17 711,6	17 748,5	(36,9)	12 435,4	12 472,3	–	(5 276,2)
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 604,6	7 379,7	1 224,9	6 956,8	5 731,9	36,3	(1 647,8)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 112,8	3 110,6	2,2	2 962,4	2 960,2	45,6	(150,4)
Bureau des Nations Unies au Burundi	17 455,8	17 430,9	24,9	15 639,8	15 614,9	–	(1 816,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	9 206,5	9 268,7	(62,2)	9 073,7	9 135,9	97,2	(132,8)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	4 401,0	5 999,2	(1 598,2)	6 235,4	7 833,6	392,8	1 834,4
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	36 039,1	40 032,6	(3 993,5)	46 673,4	50 666,9	877,7	10 634,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	165 303,4	169 427,1	(4 123,7)	168 689,7	172 813,4	3 159,2	3 386,3

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

89. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant estimatif des dépenses engagées pour les missions du groupe thématique III en 2012 est de 169 427 100 dollars, ce qui correspond à un dépassement de 4 123 700 dollars des crédits ouverts pour 2012, établis à 165 303 400 dollars. Le Comité consultatif note que le plus gros du dépassement des crédits prévus pour 2012 concerne la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (3 993 500 dollars). Un dépassement de crédits est également prévu pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (1 598 200 dollars). Ces prévisions sont en partie contrebalancées par une sous-utilisation des crédits prévus pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria à hauteur de 1 224 900 dollars.

90. Pour 2013, le montant estimatif des dépenses (168 689 700 dollars) est supérieur de 3 386 300 dollars (soit 2 %) au montant des crédits ouverts pour 2012 (165 303 400 dollars). Le Comité consultatif relève que cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des dépenses prévues pour la MANUL (10 634 300 dollars), qui résulte principalement d'une augmentation du montant demandé pour les postes. Cette hausse est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues pour le BINUCSIL (5 276 200 dollars), pour l'essentiel imputable à la suppression de 14 postes de temporaire, pour le BNUB (1 816 000 dollars), du fait principalement de la suppression de 9 postes de temporaire, et pour l'UNPOS (1 666 900 dollars), tenant en partie au non-renouvellement de dépenses liées à la mise en œuvre de la feuille de route de la fin de la transition (voir plus bas, par. 120) et à la cessation du versement de loyers à Nairobi.

91. Le tableau ci-après offre un récapitulatif des postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2012, des postes vacants au 30 septembre 2012 et des propositions faites par le Secrétaire général pour 2013. On trouvera dans les chapitres consacrés à chacune des missions les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les variations, les ressources nécessaires et les effectifs proposés. Le montant des dépenses opérationnelles au titre du groupe thématique III devrait être ajusté compte tenu des recommandations formulées par le Comité dans les paragraphes ci-après au sujet des postes proposés.

Tableau 19
Groupe thématique III : effectifs nécessaires

<i>Mission</i>	<i>Approuvés pour 2012</i>	<i>Vacants au 30 septembre</i>	<i>Demandés pour 2013</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	1 (1 P-4)	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	–	–
BINUCA	168 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 4 SM, 3 AL, 1 VNU)	15 (4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 45 SM, 8 AN, 78 AL, 5 VNU)	156 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 37 SM, 8 AN, 72 AL, 6 VNU)	2 (1 P-4, 1 VNU)	14 (8 SM, 6 AL)	–

Mission	Approuvés pour 2012	Vacants au 30 septembre	Demandés pour 2013	Nouveaux	Supprimés	Reclassés
BINUCSIL	82 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 12 SM, 13 AN, 21 AL, 8 VNU)	6 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN)	78 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 12 SM, 13 AN, 21 AL, 8 VNU)	–	4 (2 P-4, 1 P-3, 1 P-2)	–
BINUGBIS	125 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	4 (1 P-5, 2 SM, 1 AN)	125 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	–	–	–
BNUB	134 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 28 SM, 16 AN, 53 AL, 6 VNU)	7 (2 P-4, 2 P-3, 1 SM, 2 AN)	123 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 9 P-3, 23 SM, 14 AN, 51 AL, 5 VNU)	–	11 (1 P-3, 5 SM, 2 AN, 2AL, 1 VNU)	–
BRENUAC	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	–	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	–	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 7 SM, 2 G, 3 AN, 58 AL)	–	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 3 AN, 58 AL)	–	–	Transformation (2 G(AC) à SM) ^a
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	–
MANUL	272 (1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 13 P-5, 38 P-4, 44 P-3, 66 SM, 29 AN, 66 AL, 3 VNU)	84 (2 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 14 P-3, 8 SM, 20 AN, 23 AL, 3 VNU)	288 (1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 12 P-5, 38 P-4, 40 P-3, 68 SM, 1 G, 33 AN, 79 AL, 4 VNU)	31 (2 P-4, 4 P-3, 5 AN, 15 AL, 2 VNU)	15 (1 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 1 AN, 2 AL, 1 VNU)	2 (1 D-2 à D-1, 1 P-3 à P-4)
UNOWA	42 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 3 AN, 16 AL)	3 (1 D-1, 1 P-4, 1 AN)	43 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 4 AN, 16 AL)	1 (1 AN)	–	–
UNPOS	99 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 19 SM, 12 AN, 27 AL)	14 (2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 AN, 5 AL)	99 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 19 SM, 16 AN, 24 AL)	3 (3 AN)	3 (3 AL)	P-4 à P-5 P-2 à AN

^a La transformation n'a pas pour but d'« internationaliser » ces postes. Il s'agit d'une correction administrative, ces postes n'appartenant plus à la catégorie des services généraux (Autres classes) mais au Service mobile.

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

92. Le montant des crédits demandés pour l'UNOWA s'élève à 9 735 200 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 était de 8 857 500 dollars. L'augmentation de 877 700 dollars tient essentiellement à des dépenses supplémentaires prévues au titre des transports aériens en raison de la modification de l'accord conclu entre le Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria concernant la participation aux coûts des opérations aériennes, qui est passée de 50/50 à 75/25 afin qu'il soit tenu compte de l'utilisation réelle des appareils par le Bureau. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'unique aéronef à voilure fixe du Bureau avait une capacité de huit passagers ou 1 700 kilogrammes, et fournissait un appui à diverses missions et organismes des Nations Unies en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Il lui a été indiqué qu'en 2012, par exemple, le Bureau avait fourni un appui au BINUCSIL, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au BRENUAC, à la MINUL, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

93. Ayant demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé que, de l'avis du Secrétaire général, les difficultés financières et les problèmes de sécurité rencontrés par les compagnies aériennes opérant en Afrique de l'Ouest avaient rendu les transports aériens de plus en plus difficiles et de moins en moins fiables dans cette région. En 2012, plusieurs accidents d'avion y avaient fait plus de 300 morts. Les insuffisances des compagnies aériennes régionales contraignaient en outre les fonctionnaires à faire fréquemment appel à des compagnies étrangères et donc à transiter par l'Europe pour se rendre dans d'autres pays de la région. Il importait d'autant plus, dès lors, que le Représentant spécial du Secrétaire général et son personnel disposent de moyens aériens leur permettant de se déplacer rapidement dans la région dans l'exercice de leurs fonctions. **Le Comité consultatif souligne à nouveau l'importance des opérations aériennes pour la bonne exécution du mandat de l'Organisation. Toutefois, il souligne que, compte tenu de leur incidence financière, il faut continuer de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de leur gestion tout veillant à assurer la sécurité du personnel et à satisfaire les besoins opérationnels.**

94. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, le dépassement de 15 600 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers prévu pour 2012 s'explique essentiellement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des frais bancaires et des frais de transport. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'augmentation des frais bancaires s'expliquait par l'abandon de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Sénégal au profit de la Citibank, en application de la recommandation formulée par le Bureau de la trésorerie, au Siège de l'ONU; malgré des frais de transaction plus élevés, la Citibank offrirait au Bureau de meilleurs services bancaires. Il a également été informé que le dépassement de crédits au titre des frais de transport s'expliquait par la réception en 2012 des factures de 2011 relatives à l'expédition de matériel de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), et par l'envoi de matériel de cartographie, qui n'avait pas été prévu au budget.

95. Le Secrétaire général propose de créer un nouveau poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) afin de répondre efficacement aux besoins en matière d'achats de l'UNOWA et de la Commission

mixte Cameroun-Nigéria, dans le cadre du Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis leur création, ces deux entités n'avaient ni moyens d'achat ni personnel formé dans ce domaine, de sorte qu'aucune d'elles ne pouvait prétendre à une délégation de pouvoir en matière d'achats locaux, comme l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes. Il lui a été expliqué que le Département de l'appui aux missions avait appuyé la demande du Bureau relative à la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire serait chargé d'aider le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) à fournir, dans le cadre du Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, un appui au Bureau en menant les activités voulues sur le terrain, telles que la réalisation d'études de marché, l'enregistrement des fournisseurs et des tâches connexes. En outre, si le titulaire de ce poste recevait la formation nécessaire, il serait envisageable de déléguer des pouvoirs limités en matière d'achats au Bureau.

96. Le Comité consultatif a été informé qu'en l'absence de personnel chargé des achats, un assistant administratif ayant reçu une formation en la matière avait été chargé de s'acquitter d'activités d'achat élémentaires. En outre, il lui a été indiqué que, compte tenu du volume de travail dans ce domaine et de la nécessité de répondre efficacement aux besoins en matière d'achat des deux missions à Dakar, Yaoundé et Calabar (Nigéria), ce qui implique souvent des déplacements et des contacts directs avec les fournisseurs locaux, il était utile de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats.

97. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général. Il compte que le poste de temporaire proposé permettra d'autoriser la délégation de pouvoirs en matière d'achats locaux à l'UNOWA et de faire la distinction qui s'impose entre les attributions du fonctionnaire chargé des achats et celles de l'assistant administratif dans ce domaine. Le Comité estime toutefois qu'à l'issue de l'évaluation finale du projet pilote concernant le Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, il faudra peut-être revoir la dotation en personnel dans le domaine des achats.

98. En ce qui concerne la recherche de nouveaux locaux pour l'UNOWA, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le Bureau travaillait en étroite collaboration avec le Gouvernement du pays hôte pour examiner les options disponibles. Il a été informé que les prix élevés de l'immobilier local et le fait que nombre de bâtiments ne satisfaisaient pas aux critères de sécurité expliquaient le retard pris dans ce domaine. **Le Comité consultatif prie instamment le Bureau d'intensifier ses efforts à cet égard.**

2. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

99. Au paragraphe 34 de son rapport (A/67/346/Add.3), le Secrétaire général indique que le BINUCA entend continuer à élargir sa présence au sud-est du pays afin d'y suivre les violations des droits de l'homme et d'aider le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État.

100. Le montant des crédits demandés pour le BINUCA s'élève à 20 341 300 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 était de 20 531 700 dollars. La diminution de 190 400 dollars est principalement imputable à la réduction nette proposée de 12 postes, étant donné qu'il est prévu de créer 2 postes (1 P-4 et 1 de

Volontaire des Nations Unies) et d'en supprimer 14 (8 d'agent du Service mobile et 6 d'agent local). Pour justifier sa proposition de créer un nouveau poste P-4 de spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes), le Secrétaire général indique que la violence à l'égard des femmes a pris beaucoup d'ampleur dans les diverses régions du pays et qu'il est nécessaire de donner au Groupe de la problématique hommes-femmes les moyens de régler ce problème (ibid., par. 45). Le Secrétaire général propose aussi de créer un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) (Volontaire des Nations Unies), dont le titulaire serait chargé d'appuyer la coordination des activités relatives à la transversalisation de la problématique hommes-femmes et d'aider la cellule de la problématique hommes-femmes et de la protection des femmes à recenser les besoins prioritaires des groupes de femmes. Il est proposé de supprimer cinq postes en raison du regroupement, au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), des fonctions administratives et d'appui jusque-là assurées par les missions situées dans un même périmètre géographique. Il est également proposé de supprimer neuf postes à la Section intégrée de la sûreté et de la sécurité, étant donné que le Bureau entre désormais dans la phase qui suit la mise en œuvre et que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer (ibid., par. 49 et 51).

101. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé de créer un poste de conseiller pour la protection des femmes, dont le titulaire serait chargé de fournir au Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine des conseils sur les questions liées à la violence sexuelle dans les zones de conflit du pays. Le Comité a également été informé que le titulaire de ce poste relèverait directement du Représentant spécial et assurerait la liaison avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

102. Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de l'importance de cette question et du grand nombre des incidents présumés, il était nécessaire de créer un poste à la classe P-4, afin que le titulaire dispose d'une ancienneté et d'une expérience de la gestion suffisantes pour régler les problèmes complexes liés à la protection et permettre la création de solides mécanismes de collecte d'informations et de suivi et la mise en œuvre de stratégies visant à remédier à la situation. Le Comité a également été informé que le Conseiller pour la protection des femmes serait appelé à s'employer, en collaboration avec de hauts responsables politiques, à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation visant à modifier le comportement des autorités locales sur cette question, et à coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires nationaux de haut niveau, en concertation avec les sections compétentes du BINUCA. En outre, il a été informé que la création du poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) avait été demandée en vue d'aider le titulaire du poste P-4 de conseiller pour la problématique hommes-femmes à s'acquitter de ses fonctions et de faire en sorte que cette question soit bien prise en compte dans tous les domaines d'activité du Bureau.

103. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à créer un poste P-4 de spécialiste de la problématique hommes-femmes. Il recommande toutefois que les fonctions attachées au poste proposé de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) soient, à ce stade, financées au moyen des ressources existantes du Bureau.

104. Au paragraphe 49 de son rapport, le Secrétaire général indique que, dans un premier temps, quatre projets ou fonctions seront transférés au Centre de services régional d'Entebbe en 2011/12, d'où la suppression de trois postes dans le domaine des finances et de deux postes dans celui des ressources humaines. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, le Centre de services régional assurerait la prestation de différents services d'appui tels que les finances, les ressources humaines, les transports, la coordination des déplacements, l'informatique, l'appui administratif et logistique, la formation et les services de conférence. Il a été informé à cet égard qu'à partir de 2013, le Centre s'acquitterait de ces fonctions sans qu'aucun membre du personnel du BINUCA ne soit transféré à Entebbe, ce qui permettrait au Bureau de conserver quatre postes dans le domaine des finances et quatre postes dans celui des ressources humaines. Le Comité a également été informé que la suppression de ces postes aurait une incidence financière peu importante pour le BINUCA, qui compterait encore un effectif de 127 personnes.

105. Le Comité consultatif a été informé que l'uniformisation croissante des services que permettraient le recours aux pratiques de référence, les économies d'échelle et l'atténuation des risques aurait un effet particulièrement positif. Conformément à la proposition du Secrétaire général, le Bureau déploierait en priorité du personnel s'occupant de tâches fonctionnelles, et la plupart des activités d'appui seraient exécutées à l'extérieur. En outre, le Département de l'appui aux missions compte que cette stratégie facilitera la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré, en améliorant la prestation de services depuis un site unique.

106. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le BINUCA pour rationaliser ses services d'appui, et engage celui-ci à envisager de tirer davantage parti des prestations du Centre de services régional d'Entebbe, tout en veillant à ce que ces économies ne compromettent pas l'exécution des activités qui lui ont été confiées (voir aussi *infra*, par. 155).

107. En ce qui concerne l'indicateur de succès b) vi) (Augmentation du nombre de prisons construites), dans le cadre des hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013, le Comité consultatif a été informé que le Fonds pour la consolidation de la paix finançait la construction de deux nouvelles prisons, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) étant l'agent d'exécution, le BINUCA jouant essentiellement un rôle de conseil et de supervision, et le Gouvernement ayant sélectionné les sites. Il a également été informé que le projet avait été approuvé le 31 août 2010 par le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et que les travaux de construction étaient en cours dans deux régions se relevant d'un conflit, Bouca (Ouham) et Bria (Haute-Kotto). **Le Comité ne doute pas que la mission dispose de moyens suffisants pour assurer efficacement la supervision du projet.**

108. Le Comité consultatif note que le montant total des crédits demandés au titre des consultants s'élève à 169 400 dollars pour 2013, soit une augmentation de 80 400 dollars (90 %) par rapport au crédit de 89 000 dollars ouvert pour 2012. S'étant renseigné à ce sujet, il a été informé que le BINUCA devait appuyer les efforts du Gouvernement dans le secteur de la sécurité, la réforme de ce secteur exigeant une approche multisectorielle et les connaissances spécialisées dans les différents secteurs n'étant pas disponibles au sein du Bureau.

109. Le Comité consultatif a également été informé que les consultants avaient pour principales fonctions : d'aider à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur; d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'Union africaine concernant l'Armée de résistance du Seigneur en République centrafricaine; d'analyser les importants faits nouveaux survenant dans les régions du pays touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, d'en rendre compte et de mener d'autres activités connexes; d'aider à la mise en œuvre des conclusions du dialogue national; et de mener diverses activités liées à la réforme du secteur de la sécurité et à l'état de droit. Il a été indiqué au Comité que, comme son Groupe des institutions chargées de la sécurité ne disposait que de deux policiers, de deux militaires et d'un expert en matière de contrôle démocratique, le Bureau était contraint de faire appel à des consultants pour se donner les moyens de mieux appuyer le Gouvernement.

110. Le Comité consultatif prend note de l'initiative prise par le BINUCA pour se doter des moyens de mieux s'acquitter de son mandat, mais souligne à nouveau que tout doit être mis en œuvre pour tirer parti des effectifs existants et ne faire appel à des consultants que pour de courtes périodes et lorsque certaines compétences très spécialisées sont nécessaires (voir A/64/7/Add.13, par. 55).

111. Selon les informations complémentaires qui ont été communiquées au Comité consultatif, le montant total des ressources nécessaires au titre des voyages s'élève à 623 600 dollars pour 2013, soit une augmentation de 25 200 dollars (4,2 %) par rapport au crédit de 598 400 dollars ouvert pour 2012. Ce montant de 623 600 dollars se décompose comme suit : 406 000 dollars pour couvrir les voyages au sein de la région et au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et 217 600 dollars pour financer les voyages liés à la formation. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant prévu pour les voyages liés à la formation se composait de 177 231 dollars pour la formation à l'extérieur et de 40 390 dollars pour la formation au sein du Bureau. Il lui a également été indiqué que, parmi les activités de formation prévues, la plupart avaient pour objet de renforcer le respect des directives recommandées et un petit nombre avaient trait à la mise à jour des systèmes. **Le Comité consultatif compte que le BINUCA veillera à ce que l'utilisation faite des crédits ouverts au titre des voyages fasse l'objet d'un contrôle rigoureux (voir aussi *supra*, par. 51).**

112. D'après les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, les crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 465 200 dollars pour 2013, soit une augmentation de 101 700 dollars (28 %) par rapport au crédit de 363 500 dollars ouvert pour 2012. Il y est également précisé que la variation s'explique principalement par les ressources nécessaires au titre des services de dédouanement, qui n'avaient pas été prévues en 2012. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les dépenses effectivement engagées pour le dédouanement et les services de courrier et de valise diplomatique se montaient à 140 243 dollars en 2011, et s'élevaient à 134 120 dollars à ce jour en 2012, si bien que le montant des ressources demandées dans le budget de 2013 tenait compte des dépenses réelles. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de faire reposer les prévisions budgétaires sur des hypothèses réalistes (A/66/718/Add.5, par. 13).**

113. **Le Comité consultatif recommande que le montant total des crédits demandés pour 2013 au titre du BINUCA, soit 20 341 300 dollars, soit réduit compte tenu des recommandations formulées au paragraphe 103 ci-dessus.**

3. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

114. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2012, le BINUGBIS a travaillé avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales pour coordonner efficacement l'action internationale menée en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays au lendemain du coup d'état du 12 avril 2012. Il indique également que les autorités de transition ont prévu d'organiser des élections législatives en 2013, au même moment que l'élection présidentielle (A/67/347/Add.3, par. 57 et 58).

115. Le montant total des crédits demandés pour le BINUGBIS s'élève à 19 902 500 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 était de 18 982 100 dollars. L'augmentation nette 920 400 dollars s'explique principalement par : l'application d'un taux de vacance moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international (10 % en 2013 contre 15 % en 2012), l'augmentation des coûts salariaux standard en 2013 et l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé (54,4 en 2013 contre 52,6 en 2012); l'achat d'installations de traitement des eaux usées et de blocs sanitaires; l'augmentation prévue de la consommation de carburant; et l'augmentation des dépenses au titre des transports aériens, du fait de la hausse des frais d'atterrissage et de manutention au sol.

116. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau répondait à tous ses besoins en électricité au moyen de groupes électrogènes et qu'il disposait d'un groupe électrogène de 500 kVA fonctionnant les jours ouvrés et d'un groupe électrogène de 250 kVA fonctionnant la nuit et le week-end, lorsque la consommation était plus faible. Il lui a également été indiqué qu'au cours de l'année 2012, la consommation d'électricité du Bureau avait augmenté, en raison de la présence de nouvelles installations, dont une cafétéria, une infirmerie et un atelier d'entretien et de réparation des véhicules, et de l'élargissement de son siège. **Le Comité rappelle la recommandation qu'il a formulée concernant la stratégie appliquée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour rationaliser la consommation de carburant des groupes électrogènes (A/66/718, par. 107). Le Comité espère que, si elle fait ses preuves, cette stratégie sera étendue à l'ensemble des missions politiques spéciales.**

117. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture des crédits demandés pour 2013 au titre du BINUGBIS.**

4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

118. Le Secrétaire général indique qu'en janvier 2012, le Bureau a transféré son siège, y compris le Bureau du Représentant spécial et le personnel de base, à Mogadiscio, ce qui a porté à 38 personnes (38 %) l'effectif total déployé en Somalie (A/67/346/Add.3, par. 114). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 13 novembre 2012, le Bureau comptait 42 agents déployés en Somalie, dont 18 recrutés sur le plan international et 24 recrutés sur le plan national, et que 13 autres agents recrutés sur le plan international devaient être transférés de

Nairobi à Mogadiscio en décembre 2012, une fois la construction de nouveaux bureaux et logements achevée.

119. Le Comité consultatif a également été informé que les transferts de personnel de Nairobi à Mogadiscio étaient suspendus aux résultats de l'examen stratégique en cours, qui visait à définir les modalités de la future présence des Nations Unies en Somalie. Il lui a été indiqué en outre qu'il n'était pas prévu, dans le projet de budget pour 2013, de renforcer les effectifs présents à Mogadiscio par rapport à ceux de 2012, du fait du manque de logements supplémentaires et de la précarité des conditions de sécurité. Il a aussi été informé que, comme les chefs de l'équipe de pays des Nations Unies, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et la majorité des membres du corps diplomatique étaient toujours en poste à Nairobi, l'UNPOS maintiendrait son bureau de Nairobi, et le personnel serait envoyé par roulement en Somalie.

120. Le montant total des crédits demandés pour l'UNPOS s'élève à 18 733 800 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 était de 20 400 700 dollars, ce qui représente une diminution de 1 666 900 dollars. La variation reflète une réduction de 3 292 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles, imputable au non-renouvellement des dépenses liées à la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'achèvement de la transition, qui énonce les mesures prioritaires à prendre avant la fin de la transition en Somalie des arrangements en vigueur, et à la cessation du versement de loyers à Nairobi. Cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses de personnel, qui s'explique par la hausse des taux d'occupation des postes et à l'installation d'une partie croissante du personnel en Somalie.

121. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a proposé le transfert de l'UNPOS à l'UNSOA de 20 postes, dont 13 dans les services de sécurité (2 P-3, 7 d'agent du Service mobile et 4 d'agent local) et 7 dans les services d'appui technique (2 d'agent du Service mobile et 5 d'agent local), et l'ajustement correspondant du nombre de postes, qui passera de 99 en janvier 2013 à 79 en juillet 2013 (A/67/346/Add.3, par. 141). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources, l'UNPOS avait fusionné ses structures d'appui administratif avec celles de l'UNSOA à compter du 1^{er} janvier 2010, comme indiqué dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en mai 2010 (S/2010/234), et qu'il avait été recommandé de faire de même avec les fonctions liées à la sécurité. À cet égard, le Comité a été informé que les agents de sécurité de l'UNPOS et de l'UNSOA étaient tous placés sous le commandement du Chef du service de sécurité de l'UNSOA depuis 2011. En conséquence, dans le budget de 2012, le poste de chef de la sécurité (P-4) de l'UNPOS a été réaffecté sous forme de poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-4). Le Comité a reçu des informations sur la répartition des postes transférés par lieu d'affectation. Il n'a toutefois pas pu obtenir les renseignements demandés sur les économies qui avaient été réalisées au titre des postes et des autres objets de dépense du fait de la fusion des structures d'appui de l'UNPOS et de l'UNSOA. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux transferts proposés. Le Comité demande que le Secrétaire général fournisse à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget de l'UNPOS, des informations sur les économies escomptées.**

122. Le Comité consultatif rappelle que, dans son projet de budget pour 2012, le Secrétaire général avait proposé, afin de renforcer les capacités et la représentation à Nairobi de l'UNPOS après le transfert à Mogadiscio du Représentant spécial adjoint, de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef de cabinet [A/66/354/Add.3, par. 116 d)]. Il rappelle en outre qu'il avait recommandé à l'époque que le poste soit maintenu à la classe P-5 jusqu'à ce que le transfert ait eu lieu. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'UNPOS avait établi son budget pour 2012 en partant de l'hypothèse que le Représentant spécial adjoint serait affecté à Mogadiscio et que le Représentant spécial demeurerait à Nairobi. Il a également été informé qu'en janvier 2012, sur les instructions du Secrétaire général, le Représentant spécial avait été transféré à Mogadiscio, tandis que le Représentant spécial adjoint et le Chef de cabinet étaient demeurés à Nairobi.

123. Le Comité consultatif a également été informé qu'à l'UNOPS, comme dans toutes les missions politiques spéciales du groupe thématique III, le poste de chef de cabinet jouait un rôle crucial s'agissant de faire le lien entre la direction et les entités administratives et d'assurer le bon fonctionnement du Bureau. D'après les représentants du Secrétaire général, cette fonction revêtait une importance toute particulière dans une mission complexe telle que l'UNPOS, dont les bureaux étaient dispersés entre Mogadiscio, Nairobi, Hargeisa et Garowe. Le Chef de cabinet devait assurer une étroite coordination, sur les plans tant politique qu'administratif, entre ces bureaux et avec le Représentant spécial. D'après les représentants du Secrétaire général, le Chef de cabinet devrait disposer de pouvoirs suffisants pour diriger les bureaux et remplacer, en leur absence, le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint.

124. Le Comité consultatif rappelle que sa recommandation concernant le reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef de cabinet était subordonnée à l'installation à Mogadiscio du Représentant spécial adjoint, le reclassement ayant été ainsi justifié par le Secrétaire général à l'époque (A/66/7/Add.12, par. 109). Il note avec regret que le poste a été reclassé alors que le Représentant spécial adjoint n'a pas été transféré à Mogadiscio. En conséquence, il recommande de procéder, à la lumière des informations désormais disponibles, à un examen de la situation, dont il attend avec intérêt les résultats dans le prochain projet de budget.

125. Dans les informations complémentaires fournies au Comité consultatif, un poste d'administrateur principal chargé des affaires humanitaires (P-5) serait réaffecté sous forme de poste de fonctionnaire hors classe chargé de la planification des missions (P-5), dont le titulaire se consacrerait aux questions liées à la planification des missions, notamment en collaborant avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres partenaires et parties prenantes, afin de veiller à ce que leurs activités soient complémentaires. En outre, le Secrétaire général propose de réaffecter un poste de spécialiste de la planification (P-4) à Nairobi sous forme de poste d'analyste de l'information (P-4) à Nairobi, afin de renforcer les moyens d'analyse et de communication de l'information sur les groupes existants et nouveaux en Somalie. Par ailleurs, pour renforcer les effectifs du Bureau dans des domaines tels que les affaires politiques, les droits de l'homme, les affaires civiles et la réforme du secteur de la sécurité, le Secrétaire général propose de reclasser un poste de juriste (P-4) à Nairobi en poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/chef du bureau (P-5) à Hargeisa (A/67/346/Add.3, par. 142 et 143). D'après les informations complémentaires fournies au Comité, ce

reclassement permettrait également d'aligner le grade du Chef de bureau sur celui du Chef du bureau régional de Garowe.

126. Le Comité salue les efforts déployés par l'UNPOS pour répondre à ses nouveaux besoins en réaffectant et reclassant des postes existants, mais demeure d'avis que toute proposition de création de poste devrait être dûment justifiée et qu'il faudrait envisager de supprimer les postes devenus inutiles (voir A/65/743, par. 30). À cet égard, le Comité recommande à l'Assemblée générale de rejeter les propositions de réaffectation et de reclassement visées au paragraphe 125 ci-dessus et d'inviter le Secrétaire général à justifier, dans le prochain projet de budget, les créations de postes proposées.

127. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 735 600 dollars a été ouvert au titre des activités d'information dans le budget de 2012 afin d'intensifier les efforts d'information visant à tirer parti des changements positifs intervenant sur le terrain en Somalie. Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce crédit avait permis à l'UNPOS d'élaborer et de mettre en œuvre une solide campagne de communication multimédia, à un moment où la transition politique se trouvait dans une phase cruciale. Il n'a toutefois pas reçu les informations qu'il avait demandées concernant l'état des dépenses au titre des services d'information. **Le Comité consultatif est conscient du rôle que jouent les services d'information s'agissant de faire connaître, aux échelons local et mondial, les progrès enregistrés sur le terrain. Le Comité demande que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget de l'UNPOS, des informations sur l'état des dépenses.**

128. Au paragraphe 139 de son rapport, le Secrétaire général précise que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie administre deux fonds : le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes et le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, on lui a fait savoir que ces deux fonds étaient essentiels à la mise en œuvre du mandat du Bureau et bénéficiaient du soutien des contributeurs. Il a été informé qu'en 2012, le Bureau avait reçu 3,45 millions de dollars de la part de six donateurs par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et 0,65 million de dollars de la part d'un seul donateur par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes. Le Comité a été informé que, durant la même période, le Bureau avait entrepris quatre projets financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et cinq projets financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes. **Le Comité consultatif estime que la mission dispose de moyens suffisants pour mener à bien ses projets.**

129. Le Comité consultatif recommande, eu égard à la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 126, de réduire le crédit de 18 733 800 dollars demandé pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2013.

5. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

130. Le montant des crédits demandés pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone s'élève à 12 435 400 dollars pour

2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 17 711 600 dollars. Cette baisse de 5 276 200 dollars s'explique principalement par : a) la suppression de 14 postes temporaires (8 soumis à recrutement international et 6 soumis à recrutement national); b) l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, contre 15 % en 2012; et c) la diminution des dépenses de transport aérien du fait de la réduction du nombre d'heures de vol, ce qui est directement lié à la diminution des activités de la mission.

131. Au paragraphe 147 de son rapport, le Secrétaire général précise qu'en 2013, le Bureau mettra l'accent sur la planification de la transition et le transfert des activités. Ayant demandé des précisions, il a été dit au Comité consultatif que les services du Siège, à New York, étaient actuellement en train de planifier la transition en étroite consultation avec le Bureau et les organismes du système des Nations Unies. À cet égard, il a été informé que, conformément à la résolution 2065 (2012), le Secrétaire général comptait présenter au Conseil de sécurité d'ici à la mi-février 2013 des recommandations aux fins de la relève, du retrait et du désengagement du Bureau. Il a également été informé qu'à la suite des élections du 17 novembre 2012, le Secrétaire général prévoyait de dépêcher une mission interinstitutions d'évaluation technique dans le pays en janvier 2013.

132. Le Secrétaire général propose la suppression progressive des 14 postes temporaires mentionnés plus haut et le transfert de deux postes (dont 1 poste d'agent recruté sur le plan local et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) une fois que les élections auront eu lieu [A/67/346/Add.3, par. 166 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance de postes élevé s'expliquait par les mouvements de personnel et les délais de recrutement liés à une mission en transition. De plus, il a été informé que la constitution des effectifs et la structure de la mission seraient fonction des priorités définies pour la période qui suivra les élections, comme la promotion du dialogue politique et le renforcement des institutions démocratiques, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit et l'appui à la police nationale. Seules les fonctions qui n'étaient plus nécessaires dans la phase postélectorale ou celles qui pouvaient être transférées à l'équipe de pays des Nations Unies seraient arrêtées au cours de l'année 2013. **Le Comité consultatif compte que les changements que le Secrétaire général propose d'apporter aux effectifs seront effectués sans compromettre le bon déroulement de la transition et le retrait de la mission.**

133. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'assistant spécial du Représentant exécutif du Secrétaire général (P-4) serait supprimé en 2013, dans le cadre de la réduction des activités de la mission. Il a aussi été informé que, s'il s'avérait nécessaire de conserver ce poste après mai 2013, la mission demanderait pour ce faire des crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). En outre, le Comité a été informé qu'aucune suppression de poste n'avait été proposée à la classe P-5 parce qu'il s'agissait de postes de chef de section dont la fonction était de fournir des services consultatifs essentiels au Gouvernement, au Représentant exécutif et à l'équipe de pays. De plus, on lui a fait savoir que le fait de maintenir les chefs de section le plus longtemps possible dans leurs fonctions permettrait de disposer des capacités nécessaires et d'atténuer les risques si la détérioration du climat politique imposait une révision en profondeur du plan de transition. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.**

134. Au paragraphe 157 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2013, la mission s'efforcera de faire perdurer les bénéfices engrangés jusque-là en matière de consolidation de la paix. Il cite la bonne gouvernance, le renforcement des institutions démocratiques et la mise en place d'un radiodiffuseur public indépendant en Sierra Leone au nombre des réalisations escomptées en 2013, l'amélioration de l'intégrité éditoriale des journaux locaux étant l'un des indicateurs de succès de ces réalisations.

135. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section des institutions démocratiques du Bureau continuerait à fournir un appui aux médias (la Commission indépendante des médias et la Société de radiodiffusion sierra-léonaise) et s'efforcera d'améliorer le caractère éthique et professionnel du journalisme. Il a également été informé que la mission suivrait et analyserait le travail des médias pour veiller à ce que ceux-ci respectent le code de conduite de la Commission indépendante des médias, fournirait des conseils techniques à la Société de radiodiffusion sierra-léonaise en matière d'administration, de programmation et de production, et mènerait périodiquement des activités d'information et d'information du public. D'après les représentants du Secrétaire général, le Bureau a mené des interventions directes en partenariat avec la Société et la Commission afin d'écarter toute menace imminente pesant sur la stabilité. Le Comité a été informé que la mission comptait achever ses travaux avant son départ, laissant au PNUD le soin de poursuivre les activités de développement des capacités à plus long terme.

136. Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par la mission pour renforcer et appuyer les médias locaux de manière à consolider les avancées réalisées jusqu'à présent en matière de consolidation de la paix. Il encourage la mission à poursuivre ses activités à cet égard et à veiller à prendre, avant son départ, toutes les dispositions nécessaires pour que la transition se déroule dans de bonnes conditions.

137. Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 132, le Comité consultatif recommande l'approbation des modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs et aux ressources du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour 2013.

6. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

138. La Commission mixte Cameroun-Nigéria a, entre autres, pour mission de concourir à la démarcation de la frontière terrestre et à la délimitation de la frontière maritime entre les deux pays. Dans son rapport, le Secrétaire général fait savoir qu'en mai 2012, les parties s'étaient mises d'accord sur le tracé de 1 793 kilomètres de frontière (A/67/346/Add.3, par. 170). Le Comité consultatif relève que, dans son rapport, le Secrétaire général indique (*ibid.*, par. 176) que le tracé des 160 kilomètres restants dans les sections du nord et du centre de la frontière a été retardé en raison des mesures de sécurité mises en place à la suite des actes terroristes commis par le groupe Boko Haram au Nigéria. Il relève également que l'étude du reste de la frontière devrait être achevée d'ici à la fin 2013 et que les points de désaccord qui subsistent seront réglés à la fin de 2014. On s'attend donc à ce que le tracé et les cartes définitives soient établis en 2015 et à ce que la construction des 1 056 bornes frontière restantes commence en 2013 et dure deux ans. Le Comité a été informé que la démarcation couvrirait des zones qui avaient été

omises jusque-là en raison de la difficulté du terrain, des problèmes d'accès et des dissensions entre les parties.

139. Au paragraphe 191 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'à sa vingt-septième session, tenue à Yaoundé en mars 2011, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a décidé de mettre fin au contrat de construction des bornes frontière conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que c'étaient les parties (Cameroun et Nigéria) qui avaient décidé de résilier le contrat, conclu en novembre 2008, eu égard, d'une part, aux discussions relatives aux prévisions de dépenses pour la démarcation et à la nécessité d'établir un budget plus performant et viable pour le reste des travaux et, d'autre part, à la volonté des parties de retenir un nouveau dispositif de supervision des travaux au sein duquel leurs représentants seraient directement associés aux processus de prise de décisions pertinents.

140. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en se fondant sur les contributions des parties, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la Commission mixte avaient, en consultation avec le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, élaboré un projet visant la poursuite des travaux relatifs à la pose des bornes frontière et étaient en train d'examiner avec la Division des achats les modalités de sa mise en œuvre dans le respect des règles et règlements de l'Organisation. D'après les représentants du Secrétaire général, le projet, qui n'avait toujours pas été approuvé officiellement par la Commission, prévoyait une mise en œuvre directe du projet de construction des bornes avec la participation des services d'appui compétents de l'ONU.

141. Compte tenu des retards déjà accusés dans les travaux de démarcation de la frontière et de pose des bornes, le Comité consultatif exhorte le Secrétaire général à accélérer la sélection du contractant auquel sera attribué le marché de construction des bornes frontière afin d'éviter tout retard supplémentaire dans ces activités absolument indispensables de la mission.

142. Le montant des crédits demandés pour les activités des Nations Unies d'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria s'élève à 6 956 800 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 8 604 600 dollars. Cette baisse de 1 647 800 dollars s'explique essentiellement par la réduction des dépenses de transport aérien en raison de la modification de l'accord de partage des coûts entre la Commission mixte et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la diminution des dépenses au titre des services de consultants, en raison principalement de la réduction de 10 à 8 du nombre d'observateurs civils, qui est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses afférentes au personnel civil et aux installations et infrastructures. Les commentaires du Comité consultatif sur la baisse des dépenses de transport aérien figurent au paragraphe 93 ci-dessus.

143. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses afférentes aux installations et infrastructures s'expliquait principalement par l'ouverture d'un crédit pour la location de locaux dont le montant a été calculé en fonction du marché immobilier de Dakar. Il a été expliqué que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui partageait des bureaux avec la Commission mixte à Dakar, a été installé dans des locaux dont le loyer est pris en charge par le Gouvernement sénégalais en vertu de l'accord sur le statut de la mission. Il a également été expliqué que si le Bureau était réinstallé dans des locaux dont le prix de location dépassait ce que le Gouvernement était prêt

à payer, il appartiendrait à la Commission mixte de payer la différence, ce qui explique le crédit ouvert.

144. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour les activités des Nations Unies d'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

7. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

145. Le montant des crédits demandés pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'élève à 2 962 400 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 3 112 800 dollars. Cette baisse de 150 400 dollars, qui résulte de l'effet net de la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts pour la réforme des ressources humaines et l'achat de matériel en 2012, est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses communes de personnel pour 2013.

146. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la baisse des ressources demandées pour 2013 par rapport à 2012 s'expliquait par des dépenses uniques en 2012 liées : a) au versement de prestations lieu d'affectation famille autorisée pour le personnel recruté sur le plan international dans le cadre de l'harmonisation des contrats; et b) à l'achat ponctuel d'équipement, comme des bâtiments préfabriqués et du matériel informatique et de communication. Le Comité a également été informé que la baisse des ressources demandées pour 2013 avait été rendue possible par l'application de diverses mesures stratégiques, l'imposition d'objectifs d'efficacité dans les opérations d'appui et le report du remplacement d'actifs. Il a été indiqué à cet égard que seules des dépenses ciblées et spécifiques correspondant au mandat et aux opérations de la mission avaient été prises en compte et proposées dans le budget. **Le Comité consultatif note les efforts déployés pour parvenir à réduire le budget du Centre.**

147. Au paragraphe 196 de son rapport, le Secrétaire général indique que les locaux du Centre, qui sont situés à Achgabat, sont mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement turkmène, qui prend également à sa charge les frais annexes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le coût annuel des bureaux et des frais annexes pour toutes les missions politiques spéciales (voir également par. 56 et tableau 9 ci-dessus).

148. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre n'avait pas l'intention de réduire ses activités prescrites pour 2013. Il a également été informé que le Centre ciblait ses activités sur les principales difficultés rencontrées par la région, sur la base de son mandat et de consultations régulières, en accord avec les cinq pays. On lui a aussi fait savoir que le Centre organisait tous les ans une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale pour discuter de la situation dans la région, des réalisations du Centre et de ses objectifs futurs. La dernière réunion remonte à octobre 2012, à Bichkek. On lui a également fait savoir que, tous les trois ans, le Centre et les cinq pays se mettent d'accord sur un programme d'action pour guider ses travaux.

149. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour 2013.

8. Bureau des Nations Unies au Burundi

150. Au paragraphe 219 de son rapport, le Secrétaire général indique que la création du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi représente la dernière phase de la présence des Nations Unies au Burundi avant la transformation du Bureau en une équipe de pays des Nations Unies. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1959 (2010), le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général d'élaborer une série de critères en vue de la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies et, dans sa résolution 2027 (2011), il lui avait demandé de lui en rendre compte au 31 mai 2012. Après avoir consulté le Gouvernement burundais, le Secrétaire général a communiqué la série de critères au Conseil de sécurité le 10 mai 2012 (voir S/2012/310). Dans une lettre du 26 juillet 2012, le Président du Conseil avait fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil approuvaient ces critères et attendaient avec intérêt que le Bureau présente, dans un délai de six mois, des données de référence et une évaluation sur chacun de ces points, y compris des observations sur le temps nécessaire, la tendance d'évolution et le rôle du Bureau (S/2012/584). Le Comité a été informé que des mises à jour seraient fournies dans les rapports périodiques du Secrétaire général, y compris dans le rapport qui sera adressé au Conseil de sécurité en janvier 2013. **Le Comité consultatif compte être tenu informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la transition et le transfert des activités à l'équipe de pays des Nations Unies.**

151. D'après les indicateurs de succès afférents à la réalisation escomptée c) (Renforcement de la gouvernance afin de rendre les institutions plus démocratiques et plus responsables), il était prévu que la Cour anticorruption rende et publie 250 jugements en 2013. Il est également indiqué que ce nombre était de 212 en 2011. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2010, seuls 12 jugements avaient été rendus par la Cour et que ce nombre avait influencé les hypothèses retenues par le Bureau pour établir ses prévisions, à savoir 20 jugements pour 2011 et 25 pour 2012. Le Comité a également été informé que, compte tenu du renforcement des capacités de la Cour grâce à l'appui technique et matériel que le Bureau et d'autres partenaires lui fournissent, le nombre de jugements est passé à 212 en 2011. On lui a fait savoir que dans la mesure où huit bureaux régionaux avaient été créés pour la Brigade anticorruption et que le Président avait décrété la tolérance zéro pour les actes de corruption, le Bureau avait prévu que le nombre de jugements atteindrait 250 en 2013. **Le Comité consultatif rappelle l'importance de retenir des hypothèses réalistes aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses (voir également par. 112 ci-dessus).**

152. Le montant des crédits demandés pour le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi s'élève à 15 639 800 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 17 455 800 dollars. Cette baisse de 1 816 000 dollars s'explique principalement par : a) la proposition de supprimer cinq postes d'agent du Service mobile et quatre postes d'agent recruté sur le plan national; b) le financement, par le PNUD, d'un poste P-3 et d'un poste de Volontaire des Nations Unies au sein de la Section des services médicaux; c) une baisse des dépenses prévues au titre des consultants et des voyages en raison de la réduction de la taille de la mission; et d) l'absence d'achats prévus au titre des technologies de l'information et des communications.

153. Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes soumis à recrutement international et quatre postes soumis à recrutement national dans le cadre de l'examen de la dotation en effectifs de la mission et du transfert de fonctions administratives au Centre de services régional d'Entebbe (A/67/346/Add.3, par. 257 et 258). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre de services régional fournirait des services d'appui à distance au niveau régional aux missions situées dans un même périmètre géographique par l'intermédiaire d'équipes d'appui opérationnel. Il a été précisé que la stratégie était de regrouper les activités d'appui administratif et opérationnel dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'administration, de la logistique, de la finance, des technologies de l'information et des communications, de la formation en région et des achats effectués dans la région.

154. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que tous les postes qu'il est proposé de supprimer à l'occasion du transfert des fonctions administratives à Entebbe [2 postes d'assistant aux finances (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et 2 postes d'assistant aux ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local)] permettaient d'effectuer des gains d'efficacité parce que le Centre absorberait la charge de travail des postes à partir de 2013 sans que du personnel du Bureau soit déployé à Entebbe. Le Comité a également été informé que la mission conserverait une équipe restreinte de quatre spécialistes des finances et quatre spécialistes des ressources humaines pour mener des activités sur place.

155. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux propositions du Secrétaire général. Tout en ayant conscience des gains réalisés grâce au transfert des fonctions à Entebbe sans le redéploiement des ressources de la mission, le Comité reste convaincu qu'une analyse quantitative des incidences budgétaires aurait permis d'évaluer ces gains de façon plus précise.

156. Au paragraphe 222 de son rapport, le Secrétaire général indique que le PNUD a rejoint le Bureau des Nations Unies au Burundi, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les locaux du quartier général de la mission à Bujumbura. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'à la fin novembre 2012, 92,5 % des bureaux disponibles au quartier général de la mission était occupé par 321 fonctionnaires répartis entre le Bureau (136) et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies (185). Il a aussi été informé que le bâtiment avait encore 784 mètres carrés d'espace disponible.

157. Ayant demandé des précisions sur les accords de partage des prix, le Comité consultatif a été informé que le budget de sécurité commun du Bureau pour 2011 avait été de 590 357 dollars au vu des dépenses effectivement engagées et que le partage des coûts avait permis de ramener le montant des dépenses pour 2012 à environ 399 000 dollars. Cette baisse de 191 357 dollars est en partie due à la révision en profondeur et à la rationalisation du système conjoint Bureau/équipe de pays de fourniture des services de sécurité et au financement reçu sous forme de remboursements de la part des entités des Nations Unies qui occupent un bureau dans les locaux du Bureau. Le Comité a également été informé que les dépenses de fournitures médicales pour les services médicaux intégrés étaient restées au même niveau, mais que le Bureau avait pu, sans nécessiter de ressources supplémentaires, prendre en charge les besoins médicaux des dépendants des fonctionnaires de

l'ONU après qu'il eut retrouvé son statut de lieu d'affectation famille autorisée en 2011. Cela avait été rendu possible par la mise en commun des ressources avec l'équipe de pays des Nations Unies. De plus, le Comité a été informé que le partage des services médicaux avait permis à la mission d'offrir aux fonctionnaires et à leurs familles des soins spécialisés en pédiatrie et en gynécologie, et des services d'analyse médicale.

158. Le Comité consultatif se félicite que la mission ait, de sa propre initiative, décidé de conclure et mettre à exécution des accords de partage des coûts avec les organismes de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier en vue du partage de locaux entre entités des Nations Unies. Il compte recevoir davantage d'informations sur les économies réalisées grâce à ces arrangements.

159. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour le Bureau des Nations Unies au Burundi pour 2013.

9. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

160. Le montant des crédits demandés pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban s'élève à 9 073 700 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 9 206 500 dollars. Cette baisse de 132 800 dollars est principalement imputable aux dépenses opérationnelles, à savoir : a) une diminution des ressources nécessaires au titre des consultants; b) une diminution des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures pour l'achat de matériel de sûreté et de sécurité; et c) une diminution des ressources nécessaires au titre du transport terrestre. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et des services d'appui en matière de communications.

161. Les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs pour 2013 comprennent une rectification administrative, à savoir la transformation de deux postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile (ibid., par. 295 et 296). Le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que la transformation n'est pas un processus d'« internationalisation » et que la catégorie des services généraux (Autres classes) est l'ancien nom d'une catégorie de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui n'existe plus dans la mission. On lui a également fait savoir que le changement proposé avait pour effet de rectifier un classement erroné des postes. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que cette transformation est conforme à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi et que la proposition n'avait pas d'incidence financière.

162. Durant son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que la mission avait bénéficié de l'appui administratif du Centre de Valence (Espagne) dans des domaines comme le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études, mais que cela ne serait plus le cas à l'avenir. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées concernant l'idée d'installer le Centre de services mondial sur deux sites distincts, ce qui différerait de la proposition d'origine, recommande de nouveau à l'Assemblée générale de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général tendant à créer une section de la gestion des ressources humaines des missions au Centre de Valence (A/66/718, par. 244), et rappelle la**

résolution correspondante de l'Assemblée générale (résolution 66/264). À cet égard, le Comité réaffirme l'importance de respecter les résolutions de l'Assemblée générale (voir également le paragraphe 46 ci-dessus).

10. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

163. Le montant des crédits demandés pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'élève à 6 235 400 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 4 401 000 dollars. Cette augmentation de 1 834 400 dollars tient principalement à la hausse des dépenses au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, compte tenu de la structure des dépenses communes de personnel effectivement engagées et de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé pour 2013 (5 % contre 15 % en 2012); et b) des installations et infrastructures requises pour la prestation de services de renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux de la mission, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la grande variabilité de l'estimation des dépenses afférentes aux fonctionnaires recrutés sur le plan international pour 2013 était due au fait qu'un taux de 40 % avait été appliqué au montant du traitement pour le calcul des dépenses communes de personnel pour 2012 en lieu et place du taux en vigueur de 66 %. Il a également été indiqué que cette sous-estimation avait provoqué une grave pénurie de fonds en 2012 et que les estimations pour 2013 avaient été établies sur la base des dépenses effectivement engagées. **Le Comité consultatif recommande qu'il soit demandé au Secrétaire général d'affiner les hypothèses à partir desquelles il établit les prévisions budgétaires à venir afin de ne pas compromettre l'accomplissement du mandat de la mission.**

164. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour 2013.**

11. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

165. Le montant des crédits demandés pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye s'élève à 46 673 400 dollars pour 2013, alors que le crédit ouvert pour 2012 avait été de 36 039 100 dollars. Cette augmentation de 10 634 300 dollars s'explique principalement par les postes supplémentaires proposés pour 2013, qui portent les effectifs nécessaires à 288, contre 272 en 2012, et par l'accélération de l'affectation du personnel (qui devrait être complètement déployé courant 2013), ce qui entraîne une hausse du coût de la location de logements destinés au personnel. Ces dépenses sont partiellement compensées par une réduction des dépenses afférentes à l'achat de matériel et de fournitures compte tenu de la non-reconduction du crédit ponctuel ouvert en 2012 pour l'achat de matériel informatique et médical.

166. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2012, sur les 272 postes de personnel civil approuvés, 193 avaient été pourvus. Il a également été informé que le plan d'affectation progressive avait été établi sur la base des recrutements envisagés en tenant compte de divers facteurs, dont l'existence de candidats inscrits sur liste d'attente, les délais de recrutement et les priorités de chaque composante de la Mission. Le calendrier des affectations pour 2013 figure à l'annexe du présent rapport. Ayant comparé les taux de vacance de postes effectifs et ceux retenus pour l'établissement du budget, le Comité

consultatif note qu'à l'heure actuelle, ces taux sont de 22 % pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 66 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 29 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 100 % pour les Volontaires des Nations Unies. **Le Comité consultatif est préoccupé par l'ampleur des taux de vacance de postes et exhorte le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants afin de permettre à la Mission de remplir ses objectifs.**

167. Ayant demandé des précisions sur les besoins de la Mission en matière d'interprètes et de traducteurs, le Comité consultatif a été informé que même si la connaissance de l'arabe était requise ou fortement souhaitable pour un grand nombre de postes, en particulier les postes organiques, on savait d'expérience qu'il n'était pas toujours possible de trouver des candidats qualifiés qui connaissaient parfaitement l'arabe et l'anglais, qui était la langue officielle de la mission. On lui a également fait savoir que la demande était forte dans d'autres mission d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et que le nombre de candidats était faible. Le Comité a été informé que le Département de la gestion avait récemment introduit de nombreux cours d'arabe au Siège, à New York, afin d'encourager les fonctionnaires à améliorer leurs connaissances avant d'être déployés dans les missions. Il a également été informé que tous les documents officiels libyens étaient rédigés en arabe et devaient être traduits en anglais avant d'être transmis au Siège et aux partenaires au sein de la communauté internationale. **Le Comité consultatif souligne que, dans ses procédures de recrutement, la Mission devrait mettre davantage l'accent sur la maîtrise de l'arabe, y compris en faisant plus largement appel à des candidats externes qualifiés.**

168. Le Secrétaire général propose la création de 31 emplois de temporaire, la suppression de 15 emplois de temporaire, le reclassement de 2 emplois de temporaire et la réinstallation de 5 membres du personnel, dans l'optique d'un déploiement intégral de la mission en 2013 (A/67/346/Add.3, par. 348). Le Comité consultatif note que, sur les 103 emplois qu'il est proposé de créer dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 13 sont à la classe D-1 et au-dessus.

169. Durant l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des précisions sur la manière dont le classement des emplois des classes D-1 et supérieures avait été décidé et sur le temps qu'il faudrait pour achever ces opérations de classement. Il a été informé que le classement des postes des missions était décidé par la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions jusqu'à la classe D-1 et par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour les classes supérieures. Il lui a également été dit que des postes de classe D-1 et supérieure avaient été proposés durant la phase de planification de la Mission eu égard à la complexité des responsabilités et au niveau de représentation. En outre, il a été informé que la Division continuait à travailler en partenariat avec la Mission pour mener à bien le processus de classement. Le Comité est d'avis que les critères standard de classement des postes de classe D-1 et supérieure sont bien plus étendus que ceux mentionnés par les représentants du Secrétaire général dans leur réponse. **Le Comité consultatif souligne par conséquent que les critères standard utilisés pour le classement des postes de classe D-1 et supérieure devraient s'appliquer à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à compter du prochain projet de budget.**

170. Le Secrétaire général propose de réinstaller un fonctionnaire du budget (Service mobile) du Centre de services mondial de Brindisi à Tripoli [ibid., par. 348 d)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette proposition était justifiée parce que les accords existants ne prévoyaient pas une coordination budgétaire, un contrôle et un appui sur place alors que les opérations de la Mission sont de plus en plus complexes. En étant stationné à Tripoli, le fonctionnaire serait mieux à même de conseiller le Chef de l'appui à la Mission et le Chef d'état-major. De plus, les représentants du Secrétaire général estiment que l'augmentation de la charge de travail liée au budget du fait de l'expansion de la Mission, tant en nombre d'effectifs que d'opérations, rend la réinstallation nécessaire. Il a également été indiqué que la proposition avait été influencée en partie par des initiatives de gestion visant à réduire les frais de voyage entre Brindisi et Tripoli liés à des activités budgétaires. Outre la réinstallation du fonctionnaire, le Comité consultatif a été informé qu'il a été proposé de transférer deux autres emplois à Tripoli [1 assistant au budget (Service mobile) et 1 assistant au budget (agent local)] afin de créer une cellule budgétaire qui donnerait à la Mission les moyens de superviser ses ressources budgétaires.

171. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux propositions du Secrétaire général. Il estime toutefois que la réinstallation d'un fonctionnaire du budget du Centre de services mondial à Tripoli ne correspond pas à la tendance générale des autres propositions formulées par le Secrétaire général en matière d'effectifs dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions.

172. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose la création de deux emplois de temporaire [1 spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 assistant administratif (agent des services généraux) (Autres classes)] au sein du Département des affaires politiques, à New York, pour fournir un appui aux activités de la Mission (ibid., par. 348). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces emplois étaient nécessaires parce que la Division de l'Afrique II n'avait pas les capacités suffisantes pour fournir un appui à la MANUL et à six autres missions politiques spéciales, sachant qu'il lui incombait également de suivre l'évolution de la situation politique dans 15 autres pays d'Afrique de l'Ouest, du Nord et du centre. Le Comité a également été informé qu'au nombre de ses fonctions, le spécialiste des questions politiques serait chargé d'élaborer les budgets, de faire la liaison avec le Département de l'appui aux missions sur les nominations de hauts fonctionnaires, de coordonner les réunions bihebdomadaires de l'Équipe spéciale interorganisations et d'en rendre compte, et d'établir des rapports, des analyses, des comptes rendus et tout autre type de correspondance sur la situation en Libye.

173. Il a également été indiqué que l'augmentation de la taille de la Mission, le fait qu'elle doive faire rapport au Conseil de sécurité tous les 60 jours et la nécessité d'effectuer des travaux d'analyse pour les hauts fonctionnaires de l'Organisation et d'assurer une liaison régulière avec les États Membres, les organisations régionales et les membres du Conseil de sécurité à New York expliquent également pourquoi il a été nécessaire de renforcer l'équipe du Siège chargée de la Libye. Le Comité a été informé que le gros des activités d'appui à la MANUL avait jusqu'à présent été assuré par un spécialiste des affaires politiques (P-4) et un assistant administratif [(agent des services généraux) (Autres classes)], dont les emplois étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires, et que le caractère imprévisible de ce type de

financement n'était pas adapté à cette fonction clef du Département, qui devait pouvoir disposer de ressources plus prévisibles.

174. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à la proposition du Secrétaire général visant à créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) à New York afin que la Mission puisse disposer de l'appui dont elle a besoin. Toutefois, compte tenu du personnel d'appui administratif dont dispose déjà le Département des affaires politiques, le Comité recommande à l'Assemblée générale de ne pas créer un emploi de temporaire supplémentaire d'assistant administratif [(agent des services généraux) (Autres classes)].

175. Au paragraphe 348 c) de son rapport, le Secrétaire général propose de reclasser le poste temporaire de conseiller électoral principal du rang D-2 au rang D-1 à la Division de l'assistance électorale et de reclasser de P-3 à P-4 le poste temporaire de fonctionnaire d'administration, situé au Centre de services mondial à Brindisi, au sein du Bureau du Chef de l'appui à la Mission. Ayant demandé des précisions au sujet du poste D-2, le Comité consultatif a été informé que, dans la phase initiale, le caractère exceptionnel de la demande en services d'assistance et d'appui pour la création d'une structure institutionnelle aux fins de l'organisation d'élections en Libye justifiait un classement D-2 pour le poste de conseiller électoral principal. Mais à présent, du fait du renforcement des capacités de la Commission électorale nationale et de la tenue des élections du 7 juillet, le Secrétaire général recommande de modifier le classement de ce poste afin de le mettre en conformité avec celui qui est ordinairement utilisé pour les conseillers électoraux principaux dans les missions politiques spéciales, à savoir D-1.

176. Le Comité consultatif note que, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, le PNUD contribue également à appuyer le processus électoral dans la région par l'intermédiaire de son Conseiller électoral régional pour l'Égypte, la Tunisie et la Libye, nommé à la classe D-2. Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce poste était basé au Caire et que son titulaire s'employait essentiellement à donner des avis stratégiques sur les questions électorales pour l'ensemble de la région, alors que le Conseiller électoral principal de la MANUL devait assurer la gestion courante des opérations électorales, ainsi que la coordination et l'encadrement de ces opérations au niveau national au sein de la Division de l'assistance électorale de la Mission.

177. Compte tenu de la présence d'un conseiller électoral régional du PNUD (poste de la classe D-2), le Comité consultatif encourage la MANUL à tirer pleinement parti des directives et de l'appui que le PNUD fournit dans la région pour les questions électorales. Dans ce contexte, il recommande que le poste de conseiller électoral principal soit reclassé à P-5.

178. S'agissant de la proposition de reclassement du poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Chef de l'appui à la Mission, le Comité consultatif a été informé, d'une part, que le fonctionnaire d'administration régional était chargé de la coordination globale des services administratifs de la Mission et, d'autre part, qu'il exerçait les fonctions de premier notateur pour trois postes P-3 – spécialiste des ressources humaines, fonctionnaire des finances et fonctionnaire chargé des achats – et celles de second notateur pour 1 poste d'agent du Service mobile de la classe 6, 4 postes d'agent du Service mobile de la classe 5 et 6 postes d'agent des services généraux de la MANUL à Brindisi. Il a été indiqué par ailleurs que le fonctionnaire d'administration régional représentait la MANUL au Centre de

services mondial et que, de ce fait, il entretenait des contacts réguliers avec les chefs de section et les chefs de service (postes P-4 et P-5), ainsi qu'avec le Directeur (D-2). **Le Comité continue de penser que le reclassement proposé n'est pas justifié par les fonctions qui s'attachent à ce poste. Aussi recommande-t-il de ne pas approuver la proposition faite par le Secrétaire général de reclasser le poste temporaire de fonctionnaire d'administration à P-4.**

179. Au paragraphe 332 de son rapport, le Secrétaire général indique que, en 2012, la MANUL a contribué, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines et de l'équipe de pays des Nations Unies, au déminage et à la destruction de restes explosifs de guerre, à la sensibilisation au danger des mines et à l'amélioration de la sécurité de l'entreposage et de la surveillance des armes légères et des explosifs. En outre, d'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, un montant de 1 518 700 dollars est prévu pour couvrir le coût des services de détection des mines et de déminage. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les résultats escomptés pour les activités correspondantes étaient les suivants : a) planification et établissement d'un système de coordination au niveau national; b) élaboration de programmes efficaces et viables, dirigés par les Libyens, pour le traitement de toutes les questions relatives à la lutte antimines, aux restes explosifs de guerre, à la sécurité physique, à la gestion de l'arsenal et des munitions et à l'enregistrement des armes au sein des ministères compétents; c) mise au point de normes nationales pour la gestion des munitions en Libye; et d) mobilisation et coordination efficaces, par les autorités nationales, d'un appui international pour les questions liées à la prolifération des armes. **Le Comité consultatif se félicite de la collaboration avec le Service de la lutte antimines et l'équipe de pays des Nations Unies dans la conduite des activités de déminage et recommande d'inclure, dans les futurs rapports, un indicateur de succès pour cette activité dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.**

180. Certains indicateurs de résultats inclus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission ont retenu l'attention du Comité consultatif, notamment les suivants : nouvelles politiques nationales et nouveaux textes réglementaires et législatifs conformes aux normes relatives aux droits de l'homme; détenus placés sous le contrôle des combattants révolutionnaires transférés vers des lieux de détention relevant du Ministère de la justice et respectant les normes internationales minimales; et prisons libyennes gérées dans le respect des normes internationales. Le Comité se demande s'il est réaliste de mesurer les réalisations de la Mission à l'aide de tels indicateurs car ils touchent de toute évidence à des sujets qui ne relèvent pas directement de sa compétence. **À ce propos, le Comité réaffirme que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès doivent correspondre à des résultats que la Mission elle-même peut raisonnablement obtenir et à des activités pour lesquelles on pourra lui demander des comptes (A/66/718, par. 10).**

181. Sous réserve des observations et recommandations qui figurent aux paragraphes 174, 177 et 178 ci-dessus, le Comité consultatif n'oppose pas d'objections aux modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau des effectifs. En conséquence, il recommande de réduire le montant total des crédits demandés au titre de la MANUL pour 2013 afin qu'il soit tenu compte de ses recommandations.

D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

182. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée en application de la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une période initiale de 12 mois. Le mandat de la Mission a par la suite été prorogé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009), 1917 (2010) et 1974 (2011). Par sa résolution 2041 (2012), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA jusqu'au 23 mars 2013. Conformément aux priorités définies dans cette résolution, la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, agissant dans la limite de leur mandat et guidés par l'idée de renforcer la souveraineté et la prise en main et la direction du pays par les Afghans, continueront à piloter les activités civiles internationales, conformément aux communiqués des Conférences de Londres et de Kaboul et aux conclusions de la Conférence de Bonn et en s'attachant particulièrement à réaliser les priorités fixées aux paragraphes 6 et 7 du rapport du Secrétaire général s'agissant des besoins de la Mission en ressources pour 2013 (A/67/346/Add.4).

183. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'accent sera davantage mis sur la promotion d'une assistance à long terme plus cohérente de la part de la communauté internationale pour aider l'Afghanistan à regagner son autonomie pendant la « décennie de la transition », de 2015 à 2024, comme prévu lors de la Conférence de Bonn en décembre 2011 et précisé à la Conférence de Tokyo en juillet 2012. Aux paragraphes 14 à 19 de son rapport, le Secrétaire général précise les priorités de la Mission, les défis actuels et les enjeux sur le plan de la sécurité en 2013. Les trois priorités de la MANUA pour 2013 sont les suivantes :

a) Offrir ses bons offices à l'appui des processus engagés par les Afghans, notamment en facilitant le processus de paix et de réconciliation animé et dirigé par les Afghans si le Gouvernement en fait la demande; promouvoir des processus politiques sans exclusive en Afghanistan pour favoriser le consensus et la stabilité nationale; améliorer, pour accompagner les efforts déployés dans ce domaine par le Gouvernement, la viabilité, l'intégrité et l'ouverture du processus électoral; appuyer les efforts de coopération régionale animés par l'Afghanistan, en particulier le processus d'Istanbul pour le renforcement de la sécurité régionale et de la coopération économique « Cœur de l'Asie »;

b) Continuer de promouvoir les droits de l'homme; contribuer à la protection des civils et des droits des femmes et des enfants, en particulier ceux touchés par le conflit, en mettant en particulier l'accent sur la protection des civils et les dispositifs de définition des responsabilités; défendre et appuyer la réalisation des droits fondamentaux de tous les citoyens et promouvoir la participation de la société civile, en encourageant des échanges fructueux dans une société ouverte et responsable; et

c) Contribuer, à la coprésidence du Conseil commun de coordination et de suivi, au renforcement de la cohérence de l'aide apportée par la communauté internationale aux programmes prioritaires nationaux du Gouvernement afghan et aux efforts déployés pour permettre à l'Afghanistan de retrouver son autonomie budgétaire et économique. Il sera à cet égard essentiel de renforcer les capacités nationales et infranationales de gouvernance en Afghanistan et de promouvoir l'état de droit pour asseoir des institutions légitimes et responsables.

184. Le Secrétaire général explique que la réduction des effectifs militaires internationaux en vue de leur retrait complet d'ici à la fin de 2014 modifiera considérablement le climat dans lequel la Mission devra opérer. La situation sur le plan de la sécurité en Afghanistan devrait demeurer extrêmement volatile alors que les forces internationales se retireront et les flux d'aide internationale à destination de l'Afghanistan devraient aussi diminuer après 2014. Le Secrétaire général indique par ailleurs que la MANUA continuera de prendre les mesures voulues pour garantir la sécurité de son personnel et de ses biens dans le pays, et qu'en conjonction avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège à New York, elle continuera de prendre toute une série de mesures de sécurité et d'appuyer le processus d'examen de l'importance des programmes pour formuler des stratégies d'atténuation des risques appropriées.

185. On trouvera des renseignements sur les partenariats, la coordination de l'équipe de pays et l'intégration de la mission aux paragraphes 8 à 13 du rapport du Secrétaire général (A/67/346/Add.4), et des détails sur les activités de fond menées en 2012 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'occupant de questions programmatiques (dans la mesure du possible de manière intégrée) en collaboration avec la MANUA, à l'annexe III du rapport.

186. Le Secrétaire général indique qu'un processus interne d'examen stratégique a été mené à bien en 2012 pour explorer les options possibles en vue d'appliquer le mandat révisé de la Mission (voir résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité et A/66/855-S/2012/462). Il a présenté les résultats de cet examen aux paragraphes 20 à 25 de son rapport (A/67/346/Add.4). Le Comité consultatif note que la nouvelle approche qu'il est proposé d'adopter a pour objectif de promouvoir la mise en place d'un ensemble de structures d'appui et de structures opérationnelles adaptées pour faciliter les efforts de sensibilisation de la Mission en 2013, tout en jetant les bases de son futur rôle pendant la « décennie de la transition », de 2015 à 2024. Le Secrétaire général indique également qu'après avoir revu de manière approfondie le niveau de ses effectifs, la Mission a repéré plusieurs occasions de réaligner ses ressources compte tenu du climat politique actuel, des priorités de développement, des questions des droits de l'homme et de la situation sur le plan de la sécurité dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies prévues pour 2013. En résumé, le Secrétaire général propose de restructurer la Mission et de réaffecter ses ressources et ses avoirs selon les priorités suivantes :

- a) Fermeture de neuf bureaux provinciaux en 2012 selon le calendrier fixé au paragraphe 24 b) du rapport du Secrétaire général :
 - i) Phase I : au 30 juin 2012, transfert des bureaux provinciaux de Zabol (Qalat) et Ghor (Tchaghtcharan) au Gouvernement afghan et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et fermeture des bureaux provinciaux de Nimroz (Zarandj) et de Badghis (Qala-i Nao);
 - ii) Phase II : fermeture des bureaux provinciaux de Deykandi (Nili), Orozgan (Tarin Kot), Takhar (Taloqan), Sar-e Pol (Sar-e Pol) et Kounar (Assadabad) avant la fin de 2012;
- b) Création d'un Centre d'opérations civilo-militaires à la Section de la sécurité à Kaboul;
- c) Création d'un nouveau groupe des affaires civiles par fusion des fonctions relatives à la gouvernance et à la cohérence de l'aide;

d) Repositionnement des activités de protection de l'enfance par l'incorporation du Groupe de la protection de l'enfance au Groupe des droits de l'homme;

e) Transfert au bureau de Koweït de fonctions d'appui complémentaires pouvant être assumées à distance pour limiter les risques courus par le personnel de la Mission en Afghanistan, notamment dans les domaines de la finance, du budget et de la planification, de la gestion des biens et des technologies de l'information et des communications;

f) Réduction nette de 628 postes, soit 25 % des 2 558 postes approuvés pour 2012, par suite de la suppression de 631 postes au total (81 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 78 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 472 postes d'agent local), qui serait en partie compensée par la création de 3 postes d'agent local, ce qui porterait les effectifs de la Mission à 1 930 postes au total;

g) Transfert de 50 postes approuvés au nouveau Groupe des affaires civiles et au Centre d'opérations civilo-militaires, ainsi que pour couvrir les besoins découlant du repositionnement de la fonction de protection de l'enfance et du transfert des fonctions au bureau de Koweït.

187. Le Comité consultatif note que le montant estimatif net des ressources demandées pour la MANUA pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 est de 196 231 400 dollars (montant brut : 209 246 000 dollars), soit une diminution d'un montant net de 44 802 100 dollars (18,6 %) par rapport aux ressources approuvées pour la Mission pour 2012 (*ibid.*, par. 50).

188. Le Comité consultatif a souhaité obtenir un complément d'information et des précisions sur les propositions du Secrétaire général concernant la restructuration de la Mission et la redéfinition de ses priorités, et en particulier la création d'un centre d'opérations civilo-militaires, la fermeture de neuf bureaux provinciaux, la réduction des effectifs de la Mission et ses répercussions possibles sur l'exécution du mandat de la Mission, et les nouvelles fonctions qu'il est proposé d'attribuer au Bureau d'appui commun de Koweït. Il revient sur les précisions qui lui ont été données dans les paragraphes correspondants ci-après. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les organigrammes de la nouvelle structure proposée pour la Mission, des bureaux régionaux et provinciaux, de l'Appui à la Mission à Kaboul et du bureau de Koweït.

Centre d'opérations civilo-militaires

189. Le Secrétaire général propose de créer un centre d'opérations civilo-militaires au quartier général de la Mission à Kaboul afin d'assurer la centralisation des fonctions de suivi de l'information, d'établissement de rapports et d'appréciation de la situation (*ibid.*, par. 71). Comme indiqué dans le tableau 6 du rapport du Secrétaire général, il est proposé de transférer au centre 8 postes au total, dont 4 d'agent du Service mobile des bureaux provinciaux qu'il est proposé de fermer (Zabol, Nimroz, Orozgan et Ghor) et 4 d'agent local de la Section des communications et de l'informatique.

190. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les raisons motivant la création d'un centre d'opérations civilo-militaires, ainsi que des détails complémentaires sur les effectifs prévus. Les représentants du Secrétaire général ont

expliqué que le centre faciliterait la communication et la coordination de l'information sur les questions de sécurité, ainsi que la gestion des crises, non seulement pour la MANUA, mais aussi pour tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies menant des activités en Afghanistan, où la complexité des opérations des Nations Unies rendaient indispensables l'offre permanente de conseils avisés sur les questions de sécurité ainsi que la fourniture d'un appui opérationnel. Le centre représenterait un instrument clef à l'appui du processus décisionnaire sur les questions de sécurité du responsable désigné et de son équipe, et il offrirait à l'équipe de gestion des crises les fonctions de commandement, de planification et de soutien logistique centralisées dont elle a besoin pour gérer les crises et diriger les interventions d'urgence. Les fonctions du Centre des opérations de sécurité en place à l'heure actuelle à la MANUA, qui concernent essentiellement le personnel de la MANUA et ses installations à Kaboul, seraient absorbées dans le centre d'opérations civilo-militaires.

191. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que le centre d'opérations civilo-militaires serait dirigé par un chef à la classe P-3, aidé dans sa tâche par un adjoint, toujours à la classe P-3, quatre officiers de permanence du Service mobile et quatre agents locaux. Les postes du centre d'opérations civilo-militaires seraient financés dans leur totalité par la MANUA, à l'exception du poste de chef du centre à la classe P-3, qui serait financé par le Département de la sûreté et de la sécurité. Par ailleurs, des conseillers militaires et de la police et des agents de sécurité seraient à disposition pour prodiguer conseils et assistance selon que de besoin. Le centre serait opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à la rotation de son personnel.

192. Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant la création d'un centre d'opérations civilo-militaires et le transfert des postes prévus dans ce contexte. Tout en reconnaissant les avantages que présenteraient un centre de communications et de coordination de l'information intégrée sur les questions de sécurité et un centre commun de gestion des crises pour tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Afghanistan, le Comité est d'avis que le Secrétaire général aurait dû davantage justifier dans son rapport la nécessité de créer un centre intégré. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié de donner dans son prochain rapport sur la MANUA des détails sur la structure, l'organisation hiérarchique, les fonctions, les effectifs, les frais de fonctionnement et les bénéfices attendus du centre, ainsi qu'une évaluation de sa première année de fonctionnement.

Bureaux provinciaux

193. Le Comité consultatif rappelle que la Mission dispose de 23 bureaux en Afghanistan, dont 8 bureaux régionaux et 15 bureaux provinciaux. Le Secrétaire général propose de fermer 7 des 15 bureaux provinciaux et de transférer 2 autres bureaux au Gouvernement afghan et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. D'après le calendrier donné au paragraphe 24 b) du rapport du Secrétaire général, lors de la première phase, à partir du 30 juin 2012, deux bureaux provinciaux ont été transférés au Gouvernement afghan et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et deux autres ont été fermés. Les cinq bureaux provinciaux restants seraient fermés lors d'une deuxième phase qui

s'achèverait à la fin de 2012. Le tableau ci-dessous offre un résumé de l'état des bureaux régionaux et provinciaux en 2012 et 2013.

Tableau 20
État des bureaux régionaux et provinciaux en 2012 et 2013

<i>Bureaux provinciaux transférés au mois de juin 2012</i>	<i>Bureaux provinciaux fermés au mois de juin 2012</i>	<i>Bureaux provinciaux qu'il est prévu de fermer au mois de décembre 2012</i>	<i>Bureaux provinciaux opérationnels en 2013</i>	<i>Bureaux régionaux opérationnels en 2013</i>
Zabol (Qalat)	Nimroz (Zarandj)	Deykandi (Nili)	Farah (Farah)	Kaboul
Ghor (Tchaghtcharan)	Badghis (Qala-i Nao)	Orozgan (Tarin Kot)	Faryab (Maymana)	Kandahar
		Takhar (Taloqan)	Cheberghan (Djozdjan)	Hérat
		Sar-e Pol (Sar-e Pol)	Badakhchan (Fayz Abad)	Mazar-e Charif
		Kounar (Assadabad)	Baghlan (Pul-i-Khumri)	Jalalabad
			Khost (Khost)	Konduz
				Bâmiyân
				Gardez

194. Après avoir demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les neuf bureaux qu'il était proposé de fermer avaient été créés entre 2005 et 2009 (Ghor et Badghis en 2005, Zabol et Orozgan en 2006, Nimroz et Deykandi en 2007, Sar-e Pol et Kounar en 2008, et Takhar en 2009).

195. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité depuis 2010, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la sécurité des locaux de la MANUA conformément aux nouvelles normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, dont l'installation de grilles coulissantes renforcées sur tous les sites de la MANUA (voir A/66/7/Add.12, par. 174). Après avoir demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que les dépenses non renouvelables engagées au titre de projets d'infrastructure en 2012 étaient d'un montant d'environ 3,3 millions de dollars et qu'elles concernaient pour l'essentiel l'amélioration de la sécurité des locaux des Nations Unies en Afghanistan.

196. Après avoir demandé des précisions à cet effet, le Comité consultatif a été informé que les effectifs et les dépenses de fonctionnement des neuf bureaux provinciaux qu'il était proposé de fermer représentaient un montant approximatif de 18,1 millions de dollars par an dont 5,0 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan international, 8,6 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan national, et 4,5 millions de dollars pour les frais de fonctionnement. Ainsi, pour la réduction d'un montant global de 44,8 millions de dollars proposée pour 2013, il faut attribuer 18,1 millions de dollars (40 %) à la fermeture des neufs bureaux provinciaux. Par ailleurs, environ 39 % (5,8 millions de dollars) de la réduction des besoins au titre de location des moyens aériens en 2013 est imputable à la fermeture des neuf bureaux provinciaux. Le Comité a par ailleurs été informé que les frais de fonctionnement d'un bureau provincial s'établissaient à environ 2,3 millions de dollars en moyenne par an, dont 1,8 million de dollars pour les dépenses de personnel, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 21
Ressources nécessaires pour un bureau provincial de la MANUA

<i>Effectifs</i>	<i>Nombre de postes par bureau</i>	
Personnel recruté sur le plan international		4
Administrateurs recrutés sur le plan national		3
Agents locaux		31
Volontaires des Nations Unies		–
Total		38
	<i>Coût estimatif pour un an (dollars des États-Unis)</i>	<i>Coût estimatif pour deux ans (dollars des États-Unis)</i>
Dépenses de personnel (montant net)		
Personnel recruté sur le plan international	918 400	1 836 800
Personnel recruté sur le plan national	846 200	1 692 400
Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel (taux de vacance de postes non pris en compte)	1 764 600	3 529 200
Frais de fonctionnement		
Location de locaux	51 600	103 200
Services de sécurité	275 500	551 000
Carburant	30 000	60 000
Altération, rénovation, entretien, matériel de sécurité et autres installations et infrastructures	25 500	51 000
Transports terrestres	28 000	56 000
Transports aériens	50 000	100 000
Transmissions	9 000	18 000
Informatique	5 000	10 000
Services médicaux	3 000	6 000
Fournitures, services et matériel divers	22 000	44 000
Total partiel	499 600	999 200
Total	2 264 200	4 528 400

197. Lors de son examen du projet de budget pour 2010, le Comité consultatif avait souligné la nécessité de faire preuve de réalisme lors de la planification des opérations futures de la Mission, tout en reconnaissant qu'il était indispensable de renforcer et d'élargir la présence de la MANUA et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les provinces, au vu du climat tendu sur le plan de la sécurité dans lequel devait opérer la Mission. Le Comité avait aussi appelé l'attention sur les problèmes de gestion que ne manqueraient pas de poser l'élargissement de la présence de la Mission ou son renforcement dans les zones où elle était déjà implantée. Il avait fait valoir que pour développer les bureaux régionaux et provinciaux, il convenait de faire fond sur les enseignements tirés de

l'expérience acquise lors du lancement de nouveaux bureaux provinciaux (A/64/7/Add.13, par. 136 à 138). S'agissant du renforcement de la sécurité proposé lors des périodes précédentes, le Comité rappelle qu'il avait alors insisté sur la nécessité d'agir avec mesure, en procédant aux améliorations de manière progressive, en fonction des priorités et compte tenu de ce qui était faisable.

198. Compte tenu de l'évolution récente de la situation sur le plan de la sécurité en Afghanistan, qui doit conduire à la fermeture de neuf bureaux provinciaux, le Comité consultatif n'est pas convaincu que la situation sur le plan de la sécurité ait été évaluée de manière réaliste ni que les enseignements tirés de l'expérience aient été convenablement pris en compte avant de décider de se lancer dans un programme de renforcement de la présence de la Mission et de prendre des mesures supplémentaires de sécurisation de ses locaux. Le Comité fait observer que des dépenses considérables, d'un montant estimatif de 106,8 millions de dollars au total¹, ont été effectuées pour mettre sur pied les bureaux qu'il est aujourd'hui proposer de fermer, y compris récemment pour en améliorer l'infrastructure. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de tirer des leçons de cette expérience et d'en rendre compte dans son prochain rapport sur la MANUA. Le Comité réaffirme la nécessité de faire preuve de réalisme en planifiant les opérations à partir d'évaluations complètes de la situation sur le plan de la sécurité et il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir, les décisions relatives au renforcement de la présence sur le terrain, en particulier dans des contextes volatiles et en constante évolution, soient correctement informées par une évaluation réaliste de la situation sur le plan de la sécurité pour déterminer s'il est envisageable de déployer du personnel ainsi que pour tirer des leçons de l'expérience passée.

Réduction des effectifs

199. Au paragraphe 24 c) de son rapport (A/67/346/Add.4), le Secrétaire général indique que la proposition d'une réduction nette de 628 postes s'explique par le projet de fermer neuf bureaux provinciaux et par la révision de la structure et des effectifs actuels de la Mission. Le Comité consultatif note que pour décider quels postes il convenait de supprimer, la Mission a d'abord examiné ceux qui restaient à pourvoir depuis un certain temps ou qui étaient depuis peu vacants sans que les responsables de programme aient rien fait pour y remédier, et ceux pour lesquels la procédure de recrutement avait été mise en attente car le lieu d'affectation était à haut risque. Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que 298 des 631 postes qu'il était proposé de supprimer étaient vacants depuis le mois d'octobre 2012, dont 62 des 81 postes d'administrateur recruté sur le plan international concernés, et que la fermeture des neuf bureaux provinciaux s'accompagnerait de 383 suppressions de postes, dont 25 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 321 postes d'agent local et 36 postes d'administrateur recruté sur le plan national.

¹ Comprend l'ensemble des dépenses encourues par les neuf bureaux provinciaux depuis leur création, soit dépenses de personnel (79,9 millions de dollars), dépenses opérationnelles (23,5 millions de dollars) et dépenses non renouvelables d'amélioration de l'infrastructure (3,4 millions de dollars). Les coûts sont calculés sur la base des estimations annuelles par bureau provincial, à savoir 1,7 million de dollars pour les dépenses de personnel et 0,5 million de dollars pour les dépenses opérationnelles.

200. Le Comité consultatif rappelle que les effectifs totaux de la Mission ont été considérablement renforcés ces dernières années. Après en avoir fait la demande, il a obtenu les tableaux ci-après qui décrivent l'évolution du nombre de postes (personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national, agents du Service mobile et Volontaires des Nations Unies) approuvé pour la Mission depuis 2005 et offrent une comparaison entre les taux de vacances de postes réels et ceux qui étaient inscrits au budget par catégorie de personnel depuis 2010, ainsi que le taux de vacances inscrit au budget pour 2013.

Tableau 22
Évolution des effectifs depuis 2005

<i>Année</i>	<i>Budget (millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Bureau extérieur</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
2005	60	10	233	883	29	1 145
2006	65	10	276	1 201	32	1 509
2007	58	13	283	1 201	33	1 517
2008	76	14	310	1 233	43	1 586
2009	146	23	425	1 539	59	2 023
2010	227	27	563	2 111	81	2 755
2011	259	23	552	1 952	80	2 584
2012	241	23	526	1 952	80	2 558
2013	196	14	445	1 405	80	1 930

Tableau 23
Taux de vacance de postes prévus au budget et effectifs depuis 2010

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2010</i>		<i>2011</i>		<i>2012</i>		<i>2013</i>
	<i>Taux prévu au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux prévu au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux prévu au budget</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux prévu au budget</i>
Agents recrutés sur le plan international	35	29	32	11	20	22	12
Administrateurs recrutés sur le plan national	30	39	32	24	23	18	13
Agents locaux	30	27	32	9	10	18	8
Volontaires des Nations Unies	20	41	20	18	11	11	11
Conseillers militaires	18	45	18	56	37	30	5
Policiers des Nations Unies	20	40	25	73	76	30	30

201. Le Comité consultatif note que l'évolution des taux de vacance de postes est liée en partie au niveau des effectifs. Ainsi, la nette amélioration des taux de vacance de postes pour 2011 s'explique notamment par la réduction du niveau global des effectifs, lequel est passé de 2 755 en 2010 à 2 584 en 2011. De même,

les taux de vacance de postes inférieurs prévus pour 2013 tiennent en partie à la suppression envisagée d'un total net de 628 postes. Le Comité revient plus en détail sur les taux de vacance de postes plus bas aux paragraphes 226 et 227.

202. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la manière dont la Mission comptait mettre en œuvre les réductions envisagées sans remettre en question sa capacité de s'acquitter pleinement de son mandat. Il a été informé par les représentants du Secrétaire général que les trois priorités principales guidant les activités de la Mission en 2013 (voir, plus haut, par. 83) étaient liées à la collaboration de la Mission avec les organismes des Nations Unies en général et s'inscrivaient dans les programmes-cadres énoncés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lequel tient également compte des avantages comparatifs respectifs de la MANUA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La Mission continuera d'intensifier la coopération avec les autres entités des Nations Unies dans leurs domaines d'avantages comparatifs en vue de renforcer les synergies et d'éviter les doubles emplois. À titre d'exemple, on peut notamment citer : a) l'étroite coordination avec les activités menées par le PNUD dans le domaine des élections et de la réintégration dans le cadre du programme Elect II et du programme pour la paix et la réconciliation en Afghanistan, comme indiqué à l'annexe III au rapport du Secrétaire général (A/67/346/Add.4); b) la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour certaines activités à l'appui du processus de paix et de réconciliation et les activités de sensibilisation politique, comme indiqué aux paragraphes 37 à 39 du rapport du Secrétaire général.

203. Le Comité consultatif a également été informé que la Mission avait considéré comme non essentiels les domaines dont la responsabilité a été confiée à certains organismes, fonds et programmes des Nations Unies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2041 (2012) ou les activités relevant du mandat spécifique d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ainsi, les activités relatives à la lutte contre les stupéfiants ont été menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), et, même si elle a collaboré étroitement avec l'Office à un certain nombre d'initiatives, notamment en matière de coopération régionale, la Mission a considéré que ces activités étaient non essentielles. La Mission a également pris des mesures pour éviter les doubles emplois dans ce domaine en supprimant les postes déployés pour mener les activités de lutte contre les stupéfiants. De même, les activités d'aide humanitaire et de secours d'urgence décrites dans le mandat ont été coordonnées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et les initiatives spécifiques relatives à telle ou telle région ont été menées par l'organisme des Nations Unies compétent, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les questions relatives aux réfugiés. Bien que la MANUA ait apporté un appui direct ou indirect à ces activités par le biais de ses unités, celles-ci n'ont pas été considérées comme des activités essentielles de la Mission.

204. S'agissant de la fermeture des bureaux de province, le Comité consultatif a été informé que la Mission procéderait comme dans les provinces où la Mission ne dispose pas de bureaux mais conserve néanmoins des contacts avec les interlocuteurs locaux. En particulier, la Mission envisage d'augmenter le nombre de missions effectuées conjointement par les équipes de la MANUA et leurs homologues de l'équipe de pays des Nations Unies et de recourir davantage aux moyens de transport terrestre et moins aux voyages en avion dans toute la mesure possible et si les conditions de sécurité le permettent. Cette manière de procéder

permettrait de réduire les dépenses de sécurité liées à chaque mission et le recours à des moyens aériens coûteux. La Mission a également passé en revue les pratiques suivies dans les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en Afghanistan, dont un grand nombre ont une dimension relativement inférieure à la MANUA et ont recours à toute une série de modalités souples pour assurer leur présence dans les provinces. Le Comité a également été informé que la Mission avait l'intention de maintenir son poste de représentation et de dialogue, et ce, même dans les régions où les bureaux provinciaux de la MANUA ont été fermés, en tirant parti des réseaux établis et des contacts et relations noués au fil des ans (avec les gouverneurs et les conseils provinciaux notamment) là où la Mission a eu par le passé une présence physique.

205. Ayant demandé des précisions sur les procédures en place pour la suppression des postes, en particulier en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait adopté en 2010 le principe du « devoir de vigilance » en vue d'atténuer les effets de la réduction des effectifs à la suite de la modification des mandats et des changements d'effectifs. Pour veiller à ce que la procédure de réduction des effectifs soit équitable et transparente, la Mission a fixé, par une instruction permanente conforme aux directives adoptées en mars 2002 par le Département des opérations de maintien de la paix, la procédure à suivre pour réduire les effectifs et supprimer les postes. Cette procédure distingue entre « suppressions en bloc », lorsque l'ensemble d'un bureau doit être fermé ou qu'un groupe de postes de même fonction ou classe doit être supprimé, et « suppressions individuelles », lorsqu'un ou deux postes seulement doivent être supprimés en raison de la réduction des effectifs nécessaires ou que des postes vacants depuis longtemps (au moins 12 mois) doivent l'être. Le Comité a également été informé que, pendant la période de réduction des effectifs, les fonctionnaires dont il est prévu de supprimer le poste seraient pris en considération pour les postes à pourvoir avant le lancement de la procédure de recrutement mais auraient à se soumettre à une procédure d'évaluation ou de sélection par concours. Les avis de vacance de poste seront publiés ou republiés suivant la procédure ordinaire si aucun candidat remplissant les conditions ne peut être trouvé.

206. Le Comité consultatif note la décision du Secrétaire général de procéder à un examen stratégique interne ainsi que des mesures prises jusqu'à présent pour rationaliser les activités, mettre en adéquation les ressources et les besoins opérationnels, éliminer les doubles emplois et réaliser des gains d'efficacité. Au vu des éclaircissements apportés en réponse à ses nombreuses questions, le Comité ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que ces mesures d'efficacité soient mises en œuvre sans mettre en péril l'exécution des activités confiées à la Mission ou de compromettre la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la Mission (voir également plus haut, par. 20).

207. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés pour intensifier la coopération et pour travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, et encourage la Mission à continuer de rechercher d'autres possibilités dans ce sens. Il prévient toutefois que le renforcement de cette coopération ne doit en aucun cas conduire la Mission à renoncer à l'exécution des activités qui lui ont été confiées ou à diluer son rôle de chef de file et sa responsabilité à l'égard des domaines qui doivent rester dans son champ de compétence. Il compte que le Secrétaire général veillera à ce que la répartition

des rôles et des responsabilités entre les différents organismes des Nations Unies présents en Afghanistan soit tout à fait conforme à la lettre et à l'esprit des mandats respectifs de la Mission et de ces organismes.

208. Nonobstant les observations et recommandations qui précèdent, le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général propose une réduction importante des effectifs de la Mission mais n'explique pas suffisamment dans son rapport les raisons des changements structurels proposés et n'analyse pas non plus l'effet de ces réductions sur la mise en œuvre des activités prévues par son mandat. En outre, peu de précisions sont données sur l'utilisation effective des ressources existantes, sur le lien entre les taux de vacance de postes élevés et les réductions proposées ainsi que sur la mesure dans laquelle les réductions proposées résultent de la correction d'une surcapacité ou bien de la suppression de doubles emplois. Sur ce point, le Comité rappelle qu'il n'a de cesse d'insister sur la nécessité de suivre de près l'évolution du tableau des effectifs des missions sur le terrain et de mettre en adéquation les ressources nécessaires et les besoins opérationnels. Il estime qu'un examen approfondi du tableau des effectifs de la MANUA aurait pu être réalisé plus tôt en vue d'optimiser les capacités et l'utilisation des ressources.

209. En outre, compte tenu des importants changements proposés, le Comité consultatif considère qu'il aurait fallu présenter une proposition plus transparente et mieux organisée. Il rappelle avoir déjà demandé dans ses rapports précédents que les propositions soient mieux justifiées (voir A/64/7/Add.13, par. 131). Il répète que les documents budgétaires futurs devront indiquer avec plus de clarté et de précision les ressources nécessaires pour exécuter les objectifs prescrits, et ce, que la proposition porte sur des ressources supplémentaires ou sur des réductions. Le Secrétaire général devrait également analyser comment les activités entreprises par les autres organismes présents en Afghanistan sont prises en compte dans la formulation des propositions relatives aux futures ressources nécessaires de la MANUA.

Bureau d'appui commun de Koweït

210. L'historique, les opérations en cours et les propositions pour 2013 pour le Bureau d'appui commun de Koweït sont présentés aux paragraphes 29 à 36 du rapport du Secrétaire général (A/67/346/Add.4). Le Secrétaire général explique que ce sont les conditions de sécurité régnant en Afghanistan qui justifient essentiellement le maintien du bureau de Koweït, qui a été créé le 1^{er} janvier 2011 et partage les locaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). En sus de ses fonctions actuelles (voir A/66/354/Add.4, par. 141 à 144), le bureau de Koweït comporterait un bureau d'appui commun de Koweït, qui s'occuperait des finances et de la gestion du personnel de la MANUA et de la MANUI, et un bureau d'appui à la MANUA, qui apporterait un appui dans d'autres domaines comme la déontologie et la discipline, l'audit, les achats, les finances, la gestion de la formation, le contrôle des mouvements, les transports de surface, les technologies de l'information et des communications, le budget et la planification, les systèmes d'information géographique ainsi que le contrôle du matériel et les réclamations (voir, plus bas, par. 262 à 264). Le Secrétaire général précise que des gains d'efficacité devraient être réalisés grâce à la création du bureau de Koweït, en particulier du fait que les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international au Koweït sont moindres qu'en Afghanistan.

211. Comme il est indiqué plus haut, le Secrétaire général propose de redéployer au bureau de Koweït certaines fonctions pouvant être assurées à distance ainsi que le personnel correspondant, en vue de réduire le nombre de fonctionnaires exposés à des risques en matière de sécurité en Afghanistan. Les fonctions dont le redéploiement de Kaboul à Koweït est envisagé sont la déontologie et la discipline, l'audit et la gestion de l'information. Le Secrétaire général propose également de redéployer d'autres postes de Kaboul au bureau de Koweït dans les domaines des finances, du budget et de la planification, de la gestion du matériel et des technologies de l'information et des communications. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs du bureau de Koweït sont les suivants : a) le transfert de 18 postes de Kaboul à Koweït; b) la création de 3 postes d'agent local chargés de tâches dans les domaines de la déontologie et de la discipline, de l'audit et de la gestion de l'information; c) la suppression d'un poste P-4 (assurant anciennement des fonctions de formation), résultant de la proposition de fusionner les capacités de formation de la MANUA et de la MANUI, ainsi que la suppression d'un poste d'agent du Service mobile (assurant auparavant des fonctions de budget), le poste étant vacant depuis longtemps.

212. Le Secrétaire général indique que, comme l'avait demandé l'Assemblée générale aux paragraphes 10 et 13 de la partie XIII de sa résolution 65/259, la MANUA et la MANUI ont examiné les possibilités de synergie, notamment la mise en commun des ressources. Un spécialiste de la gestion des projets a été recruté en octobre 2011. Sous la responsabilité des chefs de l'appui à la mission de la MANUA et de la MANUI, il a commencé à travailler à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé pour le bureau de Koweït.

213. Le Comité consultatif a été informé que le personnel de la MANUA à Koweït assuraient des fonctions liées à la gestion des ressources humaines, notamment la formation et les voyages, les finances, les achats ainsi que les technologies de l'information et des communications. Il est proposé que la capacité de la composante MANUA du bureau de Koweït soit renforcée en 2013 par le transfert de fonctions et de postes supplémentaires de Kaboul. Le Comité a reçu le tableau suivant, qui fait apparaître les effectifs actuels du bureau de Koweït et les effectifs proposés pour 2013.

Tableau 24
Effectifs du bureau de Koweït

Bureau	Effectifs approuvés pour 2012			Total	Effectifs demandés pour 2013			Total	Variation
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies		Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Chef du Bureau d'appui commun de Koweït	1	1	–	2	3	1	–	4	2
Section du budget et de la planification	1	1	–	2	2	1	–	3	1
Section des communications et des services informatiques	4	2	–	6	6	2	–	8	2
Section du transport de surface	–	3	–	3	–	2	–	2	-1

Bureau	Effectifs approuvés pour 2012				Effectifs demandés pour 2013				Total	Variation
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total		
Section du contrôle des mouvements	2	2	–	4	2	–	–	2	-2	
Système d'information géographique	–	–	–	–	2	1	–	3	3	
Section des ressources humaines (dont voyages et formation)	15	9	–	24	13	9	–	22	-2	
Section des finances	9	6	–	15	10	10	–	20	5	
Section des achats	3	2	–	5	3	2	–	5	0	
Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel	2	1	–	3	3	1	–	4	1	
Groupe de la gestion de l'information	–	–	–	–	–	2	–	2	2	
Groupe Déontologie et discipline	–	–	–	–	2	1	–	3	3	
Groupe des auditeurs résidents	–	–	–	–	3	2	–	5	5	
Sécurité	1	1	–	2	1	1	–	2	0	
Total	38	28	–	66	50	35	–	85	19	

214. S'agissant des gains d'efficacité mentionnés au paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international étaient moins élevées à Koweït qu'en Afghanistan pour ce qui concerne les prestations, notamment l'indemnité de poste (49,2 % au Koweït contre 56,2 % à Kaboul), la prime de sujétion, l'élément famille non autorisée, l'indemnité de congé dans les foyers et les voyages de visite familiale. En outre, il n'y a pas de congé de détente à Koweït. Sur la base du tableau d'effectifs proposé pour 2013 au bureau de Koweït, le montant estimatif des économies au titre des dépenses de personnel s'élève à environ 2,6 millions de dollars. Le Comité a également été informé que le partage des locaux entre les fonctions de la MANUA et celles de la MANUI avait permis la réalisation de synergies entre les deux missions ainsi que la normalisation de certaines pratiques et la mutualisation d'équipements, les fonctions analogues travaillant en collaboration. Il a été en outre indiqué que, selon le Secrétaire général, l'intégration des fonctions liées à la gestion des ressources humaines (notamment la formation) et aux finances au Bureau d'appui commun de Koweït en 2013 devrait faire passer les besoins en personnel de la MANUA et de la MANUI dans le domaine des finances et des ressources humaines de 127 à 112 postes, soit une réduction de 15 postes.

215. Sans objecter aux propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que celui-ci soit prié de préciser, dans son prochain rapport, la structure organisationnelle, les fonctions, la structure hiérarchique, le tableau des effectifs et les activités de la composante MANUA du Bureau d'appui

commun de Koweït. Il recommande en outre que le Secrétaire général soit prié de procéder à une analyse coûts-avantages du Bureau d'appui commun de Koweït depuis sa création et de présenter ses conclusions dans son prochain rapport, en précisant notamment les gains d'efficacité et les avantages obtenus grâce à la mise en place du Bureau (voir plus bas, par. 262 à 264).

216. Au cours de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que le Bureau d'appui commun de Koweït ne serait pas doté d'un budget distinct mais resterait une composante commune de la MANUA et de la MANUI et serait financé par le budget ordinaire des deux missions. Toutefois, les enseignements tirés et l'expérience acquise au Centre de services régional d'Entebbe étaient pris en compte dans le développement des activités du bureau. À cet égard, le Comité rappelle que des renseignements concernant toutes les données d'expérience acquises à Entebbe n'ont toujours pas été communiqués. Il attend avec intérêt de recevoir des informations à ce sujet dans le cadre du prochain rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions.

Prévisions de dépenses

217. Le tableau qui suit donne un récapitulatif du montant estimatif des dépenses de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et des prévisions de dépenses pour 2013.

Tableau 25

Total des prévisions de dépenses (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	1 299,3	981,5	317,8	1 194,9	877,1	–	(104,4)
Personnel civil	124 224,5	134 857,4	(10 632,9)	111 723,4	122 356,3	–	(12 501,1)
Dépenses opérationnelles	115 509,7	105 194,6	10 315,1	83 313,1	72 998,0	3 451,3	(32 196,6)
Total	241 033,5	241 033,5	–	196 231,4	196 231,4	3 451,3	44 802,1

Montant estimatif des dépenses pour 2012

218. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses réelles pour 2012 s'élève à 241 033 500 dollars, soit 100 % des crédits ouverts. Le montant total des dépenses correspond à des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (10 632 900 dollars), compensées en partie par des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de la police civile (317 800 dollars) et des dépenses opérationnelles (10 315 100 dollars).

219. Le dépassement des crédits au titre du personnel civil, d'un montant de 10 632 900 dollars, est en grande partie imputable aux facteurs suivants :

a) Des taux de vacance de postes effectifs inférieurs aux prévisions : respectivement 20 % et 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et pour le personnel recruté sur le plan national, au lieu de 22 % et 18 %;

b) L'augmentation des barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan international, à compter de janvier 2012;

c) L'augmentation de l'indice d'ajustement, qui est passé de 51,0 % (budget) à 56,5 % (prévu) pour l'Afghanistan et de 40,8 % à 50,3 % pour le Koweït;

d) L'augmentation des dépenses au titre de la prime de danger, le montant de la prime étant passé de 1 365 dollars à 1 600 dollars par mois par fonctionnaire recruté sur le plan international à compter d'avril 2012;

e) L'augmentation des barèmes des traitements applicables aux administrateurs recrutés sur le plan national (3,1 %) et aux agents locaux (22,1 %) à compter du 1^{er} mars 2012;

f) Le versement d'une prime de danger aux Volontaires des Nations Unies d'un montant de 640 dollars par mois par volontaire, alors que le montant prévu au budget était de 546 dollars.

220. Le dépassement des crédits au titre du personnel civil a été compensé par le fait que les dépenses au titre des dépenses opérationnelles ont été moins élevées de 10 315 100 dollars, en raison essentiellement des éléments suivants :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports aériens (6 508 300 dollars), principalement en raison d'une moindre utilisation de la flotte aérienne de la Mission et notamment d'une réduction du nombre de vols hebdomadaires à destination de Doubaï, s'accompagnant d'une baisse des frais de location et d'opération de la flotte aérienne et d'une diminution des dépenses au titre du carburant, des services et des frais de manutention au sol;

b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et infrastructures (2 622 000 dollars), du fait de moindres besoins au titre du matériel de sécurité, des services de construction, du mobilier de bureau, du matériel divers et des services d'entretien, réduction en partie annulée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du carburant pour groupes électrogènes en raison de la construction de logements supplémentaires pour le personnel et les gardes de sécurité dans toute la zone de la Mission;

c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transmissions (673 900 dollars), du fait principalement que les frais liés à l'utilisation de répéteurs ont été moindres que prévu, et en raison de la réduction des besoins au titre du réseau de communication radio numérique UHF nécessaire pour la Mission et du remplacement d'un dispositif de localisation de véhicules trop onéreux par des systèmes plus économiques.

Prévisions de dépenses pour 2013

221. Le Comité consultatif note que le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 est estimé à 196 231 400 dollars (montant brut : 209 246 000 dollars), soit une diminution nette de 44 802 100 dollars (18,6 %) par rapport au montant des crédits approuvés pour 2012. Les principaux facteurs déterminant les propositions budgétaires pour 2013

sont les propositions du Secrétaire général visant à restructurer la Mission et à redéfinir les priorités de ses activités, notamment : a) la réduction nette de 628 postes; b) la fermeture de 9 bureaux de province; c) la suppression de 2 hélicoptères et d'un avion.

Militaires et personnel de police

222. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2013 s'élève à 1 194 900 dollars, soit une diminution de 104 400 dollars (8,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2012 (1 299 300 dollars). Les ressources demandées doivent permettre de financer le déploiement de 1 conseiller militaire, de 19 officiers de liaison et de 6 conseillers de police civile, contre 1 conseiller militaire, 27 officiers de liaison et 8 conseillers de police civile en 2012. La variation entre les prévisions de dépenses pour 2013 et les crédits ouverts pour 2012 s'explique principalement par la réduction des effectifs militaires et de police, annulée en partie par l'application aux prévisions de dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) de l'indemnité d'habillement et des voyages pour le personnel militaire d'un taux de vacance de postes de 5 % pour 2013 contre 30 % dans le budget pour 2012. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2013.**

Personnel civil

223. Le tableau 8 ci-après indique la composition de l'effectif approuvé pour la Mission, les vacances de poste au 31 octobre 2012 et les propositions du Secrétaire général pour l'effectif de 2013.

Tableau 26
MANUA : effectifs nécessaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2012	2 558	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 111 P-4, 108 P-3, 58 P-2, 205 SM, 291 AN, 1 661 AL, 80 VNU
Postes vacants au 31 octobre 2012	607	1 D-1, 8 P-5, 34 P-4, 46 P-3, 30 P-2/1, 17 SM, 81 AN, 378 AL, 12 VNU
Postes proposés pour 2013	1 930	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 30 P-5, 92 P-4, 82 P-3, 38 P-2, 191 SM, 213 AN, 1 192 AL, 80 VNU
Créations	3	3 AL
Suppressions	631	1 D-1, 1 P-5, 19 P-4, 26 P-3, 20 P-2, 14 SM, 78 AN, 472 AL
Transferts	50	3 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 10 SM, 5 AN, 13 AL
Reclassements	–	–

224. L'effectif proposé pour 2013 compte 1 930 postes, à raison de 445 administrateurs et agents recrutés sur le plan international (254 administrateurs et 191 agents du Service mobile), 1 405 administrateurs et agents recrutés sur le plan national (213 administrateurs et 1 192 agents locaux) et 80 Volontaires des Nations Unies, soit 628 postes de moins que l'effectif approuvé pour 2012. Les changements

proposés comprennent aussi le transfert de 50 postes et la création de 3 postes d'agent local. Les modifications du tableau d'effectifs sont récapitulées au tableau 2 du rapport du Secrétaire général. Les tableaux 3, 4, 5 et 6 indiquent respectivement les effectifs proposés par lieu d'affectation, les suppressions de poste, les postes à créer au bureau de Koweït et les transferts de poste proposés. Aux paragraphes 64 à 139 de son rapport, le Secrétaire général fournit des détails sur les effectifs proposés par unité organisationnelle. Les effectifs proposés pour le Bureau de la MANUA au Koweït et les bureaux extérieurs qui resteront opérationnels en 2013 apparaissent aux tableaux 8 à 10 et aux paragraphes 140 à 172 du rapport du Secrétaire général.

225. Ainsi qu'indiqué plus haut, les propositions du Secrétaire général tiennent compte de la restructuration de la Mission et de la redéfinition de ses activités prioritaires ainsi que du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux. Le Comité consultatif a formulé des observations au sujet des propositions du Secrétaire général dans les paragraphes 189 à 216 ci-dessus. **Le Comité recommande l'approbation des propositions d'effectifs présentées par le Secrétaire général.**

Taux de vacance de postes

226. Les tableaux 4 et 5 ci-dessus montrent l'évolution du nombre de postes approuvés pour la Mission dans les différentes catégories (personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national, agents des services d'appui et Volontaires des Nations Unies) depuis 2005, et l'état comparé des taux de vacance réels et des taux budgétisés depuis 2010, par catégorie de personnel, ainsi que le taux budgétisé proposé pour 2013. Le Comité consultatif note que, si les taux de vacance nominaux ont diminué depuis 2011, rien ne permet de savoir si cette baisse provient simplement de la réduction du nombre de postes autorisés ou si elle traduit des progrès réels dans le recrutement de personnel et une augmentation durable du taux d'occupation réel des postes au sein de la Mission.

227. En réponse à l'une de ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait fait des progrès considérables quant à la réduction des vacances de poste dans les différentes catégories de personnel. Cependant, alors que le budget de 2013 était déjà en préparation, la Mission a temporairement gelé tout autre recrutement, sauf aux postes jugés critiques, lorsqu'il s'est avéré que des bureaux allaient fermer et qu'il y aurait des compressions d'effectifs dans l'année à venir. On a expliqué au Comité que cette décision avait entraîné une augmentation des taux de vacance de postes dans les mois suivants. Fin octobre 2012, seuls 390 des 526 postes de fonctionnaire international étaient pourvus. Le Comité a également été informé que la Mission comptait maintenir ses taux d'occupation de poste actuels en 2013 dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international. Si l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général, l'effectif autorisé s'établira à 445 en 2013, ce qui ramènera le taux de vacance de postes à 12 %, soit le chiffre proposé pour le budget 2013. Le Comité consultatif a également été informé qu'avec la fermeture des bureaux provinciaux durant la première phase, il n'y avait plus que 1 283 administrateurs et agents recrutés sur le plan national ou local à la fin octobre 2012. Ce nombre devrait encore diminuer après la fermeture des derniers bureaux, et la Mission prévoit un effectif réduit à 1 097 personnes d'ici à décembre 2012, avec par voie de conséquence un taux de vacance réel de 8 %.

Dépenses opérationnelles

228. Les prévisions de dépenses opérationnelles s'établissent à 83 313 100 dollars, soit 32 196 600 dollars de moins, ou 27,9 %, que le montant du crédit ouvert pour 2012 (115 509 700 dollars). Le tableau 12 du rapport du Secrétaire général récapitule les prévisions de dépenses par catégorie. Des informations détaillées sur les dépenses de chaque catégorie figurent dans la section IV.C de ce rapport. Le Comité consultatif note que les prévisions sont en baisse pour toutes les catégories de dépenses.

229. Les principales variations entre les dépenses prévues pour 2013 et les crédits ouverts pour 2012 font apparaître des réductions de dépenses aux rubriques ci-après :

a) Transport aérien (17 648 800 dollars), correspondant au retrait de deux hélicoptères et d'un avion de la flotte aérienne de la Mission à la suite d'une étude de criticité conduite par la Mission pour assurer le déploiement optimal de ses moyens aériens, ainsi qu'à la baisse de la consommation de carburants résultant essentiellement du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux en 2013;

b) Installations et infrastructures (9 773 500 dollars), correspondant à l'achèvement de projets non récurrents en 2012 et à la diminution générale des besoins pour tous les objets de dépense de cette catégorie, y compris des services de sécurité, du fait du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux et du déménagement du complexe C de Kaboul;

c) Communications (1 691 200 dollars), correspondant à l'achèvement du projet de mise à niveau du système de télécommunications de la Mission en 2012 et à la diminution des besoins en matériel de télécommunications, pièces détachées et fournitures et services et communications par réseaux commerciaux, du fait du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux;

d) Informatique (1 127 000 dollars), correspondant à l'achèvement du projet de mise à niveau des équipements informatiques de la Mission en 2012 et à la diminution des besoins en matériel informatique, pièces détachées et fournitures, services, logiciels et licences, du fait du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux;

e) Fournitures, services et matériel (1 090 000 dollars), correspondant à la diminution des dépenses de fret et des frais connexes en raison de l'externalisation des services de dédouanement, qui a permis d'améliorer le traitement des formalités de dédouanement et de faire baisser les frais de surestaries, ainsi qu'à la réduction des frais d'abonnement, du fait de la baisse des prix des cartes de télévision à l'usage des bureaux extérieurs, l'une et l'autre liées au projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux;

f) Transports terrestres (685 500 dollars), correspondant à l'achat du dernier lot de véhicules blindés en 2012 et à l'absence de tout autre achat de véhicules en 2013, ainsi qu'à la diminution des dépenses de carburants, huiles, lubrifiants et pièces détachées en raison de la baisse du prix des carburants et du nombre réduit de véhicules en opération pour 2013 du fait du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux;

g) Santé (159 600 dollars), correspondant à la baisse des frais médicaux résultant de l'application du taux révisé de 2 500 dollars par évacuation de malade ou de blessé (contre 5 000 dollars antérieurement), et à la diminution des besoins en

fournitures médicales, du fait du projet de fermeture de neuf bureaux provinciaux et de la réduction de l'effectif global de la Mission;

h) Voyages (21 000 dollars), correspondant à la diminution du nombre de voyages effectués par les chefs de section de la Mission pour suivre des formations à l'extérieur, grâce à l'expansion des formations organisées et dispensées en interne.

230. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général pour les dépenses opérationnelles.

Voyages à des fins de formation

231. Le Comité consultatif note au paragraphe 208 du rapport du Secrétaire général que le crédit de 2 063 000 dollars ouvert au titre des dépenses de voyage comprend un montant de 482 200 dollars pour les voyages à des fins de formation, soit près de 25 % du total à cette rubrique. Il souligne à ce propos que le Groupe du bureau de Koweït chargé de la formation dispense des cours au Koweït même mais envoie aussi des formateurs enseigner à l'extérieur. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu un état détaillé des dépenses de voyage d'où il ressort que 294 membres du personnel ont suivi des stages de formation pendant 60 jours dans la Mission, moyennant un coût total de 129 800 dollars. Par contre, 82 membres du personnel ont suivi une formation à l'extérieur sur une durée de 270 jours, pour un coût total de 352 400 dollars. **Étant donné que le Groupe de formation opère à proximité de l'Afghanistan, le Comité s'interroge sur le bien-fondé du crédit demandé pour les voyages à des fins de formation. Il recommande que le Secrétaire général soit invité à surveiller de près les ressources affectées à la formation et à s'assurer que les crédits de formation sont utilisés de la manière la plus rentable et efficace possible.**

Bureaux de liaison

232. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires sur les fonctions, le personnel et les coûts des bureaux de liaison de la MANUA en Iran et au Pakistan. Il a été informé que les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran avaient participé au suivi et à l'analyse des faits d'actualité dans les pays voisins et de leurs répercussions sur la situation en Afghanistan à travers leurs analyses et comptes rendus sur l'évolution des relations de l'Afghanistan avec ses voisins, et qu'ils avaient contribué à l'action engagée par la Mission pour promouvoir le dialogue et les mesures de confiance entre l'Afghanistan et ses voisins. Les bureaux de liaison ont plus précisément les fonctions suivantes : entretenir des relations avec le Gouvernement hôte, le tenir informé et obtenir qu'il appuie les programmes de la MANUA; rencontrer les hauts personnages de l'État afin de s'informer des préoccupations du gouvernement hôte et de faire rapport à ce sujet au Représentant spécial et au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; maintenir des contacts avec les missions diplomatiques dans le pays hôte; présenter des rapports périodiques aux Bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au sujet de l'évolution des relations entre le gouvernement hôte et l'Afghanistan; dépouiller les reportages et articles de presse et consulter régulièrement les stratèges, les intellectuels et les journalistes en vue de produire des analyses politiques; faciliter les visites du Représentant spécial et des hauts fonctionnaires de l'Organisation dans le pays hôte et organiser des rencontres avec des représentants

du Gouvernement et autres interlocuteurs. Le Comité a en outre été informé que les ressources demandées pour couvrir les frais de personnel et les dépenses opérationnelles des bureaux de liaison pour 2013 s'élevaient à 378 175 dollars pour le bureau de Téhéran (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local) et à 555 700 dollars pour le bureau d'Islamabad (1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux).

E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

233. Le mandat initial de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été établi dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et a été mis à jour dans la résolution 1770 (2007). Dans des résolutions ultérieures, le Conseil a renouvelé et actualisé le mandat de la Mission, et l'a récemment renouvelé jusqu'au 31 juillet 2013 par sa résolution 2061 (2012).

234. Les perspectives d'avenir, les priorités et les hypothèses de planification de la MANUI pour 2013 sont exposées aux paragraphes 2 à 7, 16 à 27 et 41 à 47 du rapport du Secrétaire général sur les ressources requises pour la Mission pour 2013 (A/67/346/Add.5). Le Comité consultatif note que la Mission privilégiera notamment : a) la consolidation des ressources, le recentrage stratégique et la réorganisation dans le but de devenir plus compacte et plus efficace; b) la construction de nouveaux logements dans le complexe Diwan/D-2 de Bagdad; c) la fermeture du complexe occupé par l'ancienne Équipe de reconstruction de province, qui sera remis aux autorités locales de Bassorah; d) le partage de locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies au centre-ville de Bassorah et le partage des frais correspondants; et e) un dispositif de sécurité simplifié et assoupli ainsi que la reconfiguration des moyens aériens pour permettre à ses opérations de bénéficier d'un soutien optimal et rationnel dans le cadre du dispositif global de sécurité (voir plus bas, par. 235). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir un compte rendu actualisé des gains d'efficacité obtenus grâce à ces initiatives.**

235. Le Comité consultatif note au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général que la MANUI, en coordination avec les Départements de la sûreté et de la sécurité, des affaires politiques et de l'appui aux missions, va appliquer un dispositif de sécurité plus adaptatif doublé d'un mécanisme amélioré d'analyse des menaces et des risques. Le Secrétaire général indique par ailleurs que la Mission va progressivement affecter à des agents recrutés sur le plan national les postes des composantes sécurité actuellement occupés par du personnel recruté sur le plan international, rationaliser le dispositif de sécurité en fonction des besoins locaux et convenir d'une formule de partage des dépenses de sécurité avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé qu'un certain nombre de mesures de sécurité avaient été prises à la suite d'une évaluation des risques sécuritaires locaux conduite en octobre 2012, telles que par exemple l'accès non accompagné du personnel à de nouvelles zones désignées considérées comme espaces de circulation ordinaires. Il a toutefois été précisé au Comité que la politique de sécurité de l'ONU pour l'Iraq n'implique pas un relâchement des procédures en vigueur, mais constitue plutôt une transition progressive vers la normalisation, accompagnée de la sécurisation renforcée de certains lieux et de l'introduction prudente de mesures moins restrictives pour permettre une meilleure exécution des programmes tout en maintenant une politique rigoureuse et souple de sécurité et de sûreté du personnel. **Le Comité souligne qu'il**

importe de suivre attentivement la situation sécuritaire et de faire les ajustements nécessaires pour adapter les impératifs de sécurité aux circonstances selon les besoins afin de garantir la sécurité et la sûreté du personnel et des installations de la MANUI.

236. Le Secrétaire général indique que la MANUI a procédé en 2012 à un examen général de ses activités afin de rationaliser ses opérations et de déterminer l'affectation prioritaire de ses ressources sans créer d'incidences sur les activités prescrites (ibid., par. 17). À la lumière de cet examen, il est proposé pour 2013 un certain nombre d'ajustements aux composantes personnel, appui et opérations de la Mission, à savoir :

a) Rationalisation du tableau d'effectifs de la MANUI et dotation des postes en faisant appel à du personnel recruté sur le plan national dans toute la mesure possible, de manière à renforcer les capacités nationales, en tenant dûment compte du réaligement des activités du programme, de l'exécution et de la mise en œuvre du mandat;

b) Création d'un groupe conjoint de l'analyse et des politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, avec une dotation en effectif par transfert de postes existants;

c) Renforcement du Bureau des droits de l'homme par transfert de trois postes d'administrateur;

d) Réduction de l'effectif de la composante humanitaire de la Mission en raison de la présence renforcée de l'équipe de pays des Nations Unies;

e) Fermeture du complexe de l'ancienne Équipe de reconstruction de province à Bassorah à la fin de 2012; la MANUI partagera alors les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies au centre-ville de Bassorah, sur la base d'une formule de coûts partagés;

f) Réduction supplémentaire de la présence de la MANUI à Amman en 2013, avec un effectif réduit à quelques personnes chargées des opérations aériennes, du stage obligatoire de sensibilisation aux questions de sécurité du personnel partant pour l'Iraq, travaillant en liaison avec les autorités jordaniennes (voir plus loin, par. 261).

237. Le Comité consultatif a demandé quelles étaient les repercussions des réductions proposées sur l'exécution du mandat ou les activités de fond de la Mission. Il lui a été répondu que, à la lumière de son examen général, la MANUI voulait formuler un dispositif de mission économiquement rationnel, correctement financé et sûr pour 2013, et cela sans entamer sa capacité d'accomplir son mandat. L'effectif global des sections organiques (hors Section de la sécurité) est resté inchangé à 253 postes par rapport à 2012. Le Comité a également été informé que la restructuration de la Mission et le réaligement des postes avaient en fait permis de créer une nouvelle capacité avec les ressources existantes pour répondre aux besoins du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques du Bureau du Représentant spécial (8 postes), et d'ajouter une capacité spéciale au Bureau des droits de l'homme (3 postes, soit 2 postes dans la catégorie personnel recruté sur le plan international et 1 poste dans la catégorie personnel recruté sur le plan national) pour la question des droits économiques, sociaux et culturels.

238. **Le Comité consultatif prend note des améliorations apportées au dispositif de sécurité de la Mission. Il se félicite que le Secrétaire général ait pris l'initiative d'examiner l'ensemble des activités de la Mission ainsi que des mesures mises en place à ce jour pour rationaliser les activités, aligner les ressources sur les besoins opérationnels, éliminer les redondances et faire des gains d'efficacité. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à s'assurer que ces mesures d'efficacité sont mises en œuvre d'une manière qui ne risque pas de mettre en péril l'exécution des activités prescrites de la Mission et de compromettre la sûreté et la sécurité du personnel et des installations de la Mission (voir également, plus haut, par. 20).**

239. Le Comité consultatif note que certains objectifs de résultats figurant dans les réalisations escomptées pour 2013 sont en retrait par rapport à ceux de 2012. Ainsi, le nombre de produits d'information à diffuser figurant dans les indicateurs de succès à la rubrique Réalisations escomptées f) ii) « Amélioration des mécanismes d'échange de l'information entre parties prenantes externes et internes afin de promouvoir la planification concrète et la mobilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires » a été ramené de 175 en 2012 à 24 seulement en 2013. Le Comité a été informé que la variation était attribuable au changement de cap du Groupe de l'analyse intégrée, qui se tourne plutôt vers la collaboration avec d'autres entités autour de projets de plus longue haleine tels que le système de surveillance et de collecte des données sur les violences faites aux femmes avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ou l'analyse de la gouvernance foncière avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Du fait de cette nouvelle approche, la nature de l'information et le nombre de documents susceptibles d'être produits ont dû être réduits en conséquence. **Le Comité consultatif note que, dans ce cas, les mesures de résultats ne peuvent être comparées d'une année à l'autre; elles doivent donc soit être reformulées dans un sens qui traduit plus précisément ce qui est mesuré, soit être accompagnées d'une explication. Le Comité recommande qu'il soit dûment porté attention à la cohérence et à la clarté de la formulation des cadres logiques.**

Complexe du siège intégré à Bagdad

240. Dans son rapport, le Secrétaire général fait le point sur le projet de rénovation des futurs locaux du siège intégré des Nations Unies à Bagdad (ibid., par. 360 à 366). Il indique que le projet initial de construction d'un nouveau complexe sur un terrain vacant a été abandonné au profit d'un plan de rénovation des bâtiments existants. Le Gouvernement iraquien a confirmé officiellement qu'il mettait à disposition le complexe Diwan/D-2 pour l'établissement du siège intégré des Nations Unies en Iraq. Il a également décidé que le montant de 50 millions de dollars déjà versé au fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad serait utilisé pour financer la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du complexe Diwan/D-2. Le Secrétaire général estime que l'option permet de disposer à moindre coût des logements et des bureaux rendus nécessaires par la présence renforcée des Nations Unies dans le pays, et que le projet de construire un nouveau complexe n'est donc plus d'actualité. L'acquisition du complexe D-2 permettra également à la MANUI de ne plus être liée par des locations onéreuses. En septembre 2012, un comité technique du Ministère des affaires étrangères a remis

son projet définitif, accompagné d'un rapport et de recommandations à présenter au Gouvernement iraquien pour approbation. Le Secrétaire général prévoit que le dossier sera entériné et amendé en 2012 et que les travaux de construction/rénovation pourraient démarrer dans la première moitié de 2013. **Le Comité consultatif accueille favorablement ces nouveaux éléments. Notant que l'un des transferts de poste proposés concerne le responsable principal de projet, le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à s'assurer que le projet est étroitement suivi et qu'il est mené à bonne fin (voir également, plus bas, par. 254).**

Crédits nécessaires

241. Le tableau ci-après présente un état détaillé du montant estimatif des dépenses de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2013.

Tableau 27

Crédits nécessaires (montant total net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour 2013			
	Crédit ouvert (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Montant total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	23 312,9	16 764,9	6 548,0	13 042,2	6 494,2		(10 270,7)
Personnel civil	67 027,1	82 458,0	(15 430,9)	67 799,3	83 230,2		772,2
Dépenses opérationnelles	82 050,1	73 161,2	8 888,9	60 853,2	51 964,3	2 666,7	(21 196,9)
Total	172 390,1	172 384,1	6,0	141 694,7	141 688,7	2 666,7	(30 695,4)

Montant estimatif des dépenses pour 2012

242. Le Comité consultatif note que les dépenses effectives de 2012 sont estimées à 175 384 100 dollars, soit 100 % du montant des crédits ouverts. Les principaux écarts sont les suivants :

a) Dépassement des dépenses de personnel civil (15 430 900 dollars), dû au fait que les taux de vacance de postes du personnel international et du personnel recruté sur le plan national ont été de 13 % et 17 % respectivement, au lieu des 20 et 35 % prévus, d'une part, et, de l'autre, à l'application intégrale de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant le versement de l'élément supplémentaire famille non autorisée et au fait que l'indemnité de poste a été supérieure à ce qui était prévu au budget (49 % au lieu de 45 %) et que, dans tous les lieux d'affectation remplissant les conditions en Iraq, la prime de risque, prévue à 1 365 dollars, a atteint 1 600 dollars;

b) Dépenses inférieures au budget pour les militaires et le personnel de police (6 548 000 dollars), principalement parce que le déploiement du groupe de gardes des Nations Unies à Bassorah et Kirkouk a été retardé à cause des nouvelles exigences du Gouvernement iraquien concernant la délivrance des visas;

c) Dépenses inférieures au budget à la rubrique Dépenses opérationnelles (8 888 900 dollars), principalement à la ligne Installations et infrastructure (6 256 700 dollars), les loyers des bureaux ayant été plus bas que prévu grâce à l'utilisation, en 2012, des locaux de l'Équipe de reconstruction de province, à Bassorah, qui a économisé les loyers prévus; les dépenses d'achat de matériel et de travaux de modernisation n'ont pas atteint le niveau prévu à Bassorah, les locaux qui s'y trouvent devant être fermés en 2013.

Prévisions de dépenses pour 2013

243. Le montant prévu des crédits dont la MANUI aura besoin pour 2013 s'élève à 141 688 700 dollars, ce qui représente une baisse de 30 695 400 dollars ou 17,1 % par rapport au montant approuvé pour 2012. Ce total comprend des besoins en baisse pour les militaires et la police civile (10 270 700 dollars) et pour les dépenses opérationnelles (21 196 900 dollars), baisse qui est en partie annulée par la hausse des dépenses de personnel civil (772 200 dollars). Le Comité consultatif note que les principaux éléments qui ont un effet sur les prévisions budgétaires pour 2013 sont les suivants :

a) Baisse des dépenses à prévoir au titre des groupes de gardes des Nations Unies, à la suite de l'étude du dispositif de sécurité, qui a conduit à prévoir le déploiement d'un effectif autorisé de 272 gardes au lieu des 450 autorisés en 2012 (un effectif moyen de 428 gardes étant prévu);

b) Baisse des besoins en matière de travaux de construction et de modernisation, les travaux non récurrents des complexes de l'aéroport de Bagdad et de Kirkouk étant terminés une fois pour toutes et les travaux à faire au nouveau siège de la MANUI devant être financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale;

c) Baisse des dépenses due à la fermeture du complexe de l'Équipe de reconstruction de province, à Bassorah;

d) Baisse des besoins en matière de transport aérien, essentiellement du fait qu'il ressort de l'étude du dispositif de sécurité que les hélicoptères ont moins besoin de systèmes de protection antimissiles de l'aviation civile, ce qui permet de se servir d'appareils moins chers et plus gros et de réduire le nombre d'heures de vol des avions.

Militaires et personnel de police

244. Les dépenses prévues pour 2013 au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 13 042 200 dollars, marquant une baisse de 10 270 700 dollars ou 44,1 % par rapport aux crédits ouverts pour 2012. Ce montant permettrait de déployer un effectif moyen de 5 conseillers militaires, 272 gardes des Nations Unies et 5 conseillers de police, à comparer à l'effectif autorisé pour 2012, qui comptait 13 conseillers militaires, 428 gardes des Nations Unies et 6 conseillers de police. Cette variation concerne principalement la baisse de l'effectif de militaires et de personnel de police. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés pour 2013 au titre des militaires et du personnel de police.**

Personnel civil

245. Le tableau qui suit récapitule le nombre de postes approuvés pour la Mission en 2012, les taux de vacance de postes au 1^{er} septembre 2012 et ce que prévoit le Secrétaire général pour 2013.

Tableau 28
MANUI : effectifs nécessaires

	Nombre	Classe ou rang
Postes approuvés pour 2012	1 039	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 8 D-1, 21 P-5, 67 P-4, 73 P-3, 19 P-2, 264 SM, 98 AN, 484 AL
Postes vacants au 1 ^{er} septembre 2012	186	1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 21 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 14 SM, 16 AN, 97 AL
Postes proposés pour 2013	953	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 64 P-4, 65 P-3, 10 P-2, 224 SM, 90 AN, 465 AL
Créations	–	–
Suppressions	86	1 P-4, 7 P-3, 9 P-2, 31 SM, 7 AN, 31 AL
Transferts*	42	6 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 2 P-2, 4 SM, 11 AN, 6 AL
Changements de titre*	105	1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 2 P-2, 21 SM, 15 AN, 42 AL
Reclassements*	22	Déclassements 1 D-2 à D-1; 2 D-1 à P-5; 2 P-4 à P-3; 1 P-4 à SM; 1 P-3 à SM; 1 AN à AL; 11 SM to AL Reclassements 1 P-4 à P-5; 2 P-3 à P-4

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

* Les transferts à l'intérieur d'un même bureau ne sont pas comptés. Les postes ayant fait l'objet de plusieurs changements (à savoir transfert, reclassement et nouveau titre) sont comptés à chaque rubrique.

246. Le montant prévu des dépenses de personnel civil s'élève à 67 799 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 722 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2012. On a abouti aux chiffres pour 2013 en appliquant des taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et pour les agents locaux, et 17 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. L'effectif proposé pour 2013 compte 953 postes, dont 398 de personnel recruté sur le plan international (174 administrateurs et 224 agents du Service mobile) et 555 de personnel recruté sur le plan national (90 administrateurs et 465 agents locaux), ce qui représente au total une diminution nette de 86 postes, dont 59 de personnel recruté sur le plan international (19 administrateurs et 40 agents du Service mobile) et 27 de personnel recruté sur le plan national (8 administrateurs et 19 agents locaux).

247. Le Comité consultatif a demandé pourquoi le montant prévu pour le personnel civil était en hausse, alors que le nombre de postes proposé pour 2013 marquait une baisse. Il a été informé que l'économie réalisée grâce à la réduction de 86 du nombre de postes était annulée par la baisse des taux de vacance de postes de

personnel civil et l'augmentation du coût du personnel recruté sur le plan national, constatée dans les chiffres moyens effectifs. Sur les 86 postes qu'il était proposé de supprimer, 41 étaient vacants en novembre 2012. Leur suppression aurait donc une incidence sur le taux de vacance de postes prévu pour 2013, qui serait réduit du fait que moins de postes vacants sont prévus. De plus, la MANUI a connu en 2012 une baisse sensible de ses taux de vacance de postes, grâce à l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays, à la disponibilité de candidats présélectionnés inscrits sur les listes des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et le retour du personnel d'Amman, qui avait permis de fermer le bureau de cette ville.

248. À sa demande, le Comité consultatif a reçu une comparaison des taux de vacance de postes prévus et effectifs depuis 2010, qui est donnée dans le tableau suivant.

Tableau 29

Taux de vacance de postes prévus et effectifs de la Mission (2010-2013)

	2010			2011			2012			2013	
	Budget		Taux de vacance réel (%)	Budget		Taux de vacance réel (%)	Budget		Taux de vacance réel (%)	Nombre de postes vacants	Budget %
	Nombre de postes vacants	Taux de vacance (%)		Nombre de postes vacants	Taux de vacance (%)		Nombre de postes vacants	Taux de vacance (%)			
Personnel recruté sur le plan international	457	30	24	508	25	18	457	20	14	398	10
Administrateurs recrutés sur le plan international	97	25	42	124	36	35	98	35	15	90	17
Personnel recruté sur le plan national	497	25	18	501	18	18	484	20	17	465	20

249. Il a été indiqué au Comité consultatif que, s'ajoutant à l'amélioration des conditions de sécurité en Iraq, le fait que les candidats pouvaient être choisis dans les listes des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions avait permis d'accélérer les recrutements et, par conséquent, d'abaisser les taux de vacance de postes. Le Comité note que cette baisse traduit non seulement l'amélioration du processus de recrutement mais aussi l'évolution du niveau des effectifs. Par exemple, la baisse, de 18 % en 2011 à 14 % en 2012, du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international tient en partie à la réduction des effectifs, de 508 postes, au total, en 2011, à 457 en 2012. Le Comité note aussi que le tableau ci-dessus donne en plus des taux de vacance de postes des données sur le nombre de postes approuvés, ce qui facilite l'interprétation desdits taux. **Sur cette question, le Comité consultatif trouve que le tableau pourrait être encore amélioré si l'on y ajoutait, par exemple, des renseignements sur les postes pourvus. Aussi recommande-t-il à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, une analyse plus complète de tous les facteurs qui ont un effet sur l'évolution des taux de vacance de postes.**

250. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les changements qu'il propose d'apporter au tableau d'effectifs de chacune des unités administratives organiques

ou fonctionnelles (ibid., par. 55 à 309). Le Comité consultatif constate que la Mission propose de transférer beaucoup de personnel, de changer des titres de poste et d'apporter diverses modifications à son organigramme, et qu'elle semble procéder à de tels ajustements plus souvent que les autres missions. Par exemple, il rappelle qu'elle a aussi proposé un nombre considérable de mouvements internes dans son projet de budget de la Mission pour 2012 (A/66/354/Add.5). Il a demandé des précisions sur la nécessité de changements aussi fréquents et souhaité savoir comment on pourrait s'y prendre pour asseoir la structure interne de la MANUI sur une base plus stable. Il a été informé que la Mission avait entrepris une campagne de reclassements dans le but d'exploiter plus efficacement les ressources dont elle disposait. Dans cet esprit, elle s'était employée à réaligner les titres des postes en fonction des recommandations issues de cette campagne. Le Comité a aussi appris que celle-ci était presque terminée et que la Mission ne pensait pas proposer de changements importants à l'avenir. À ce propos, il rappelle que, dans un rapport antérieur (voir A/64/660, par. 19), il a indiqué qu'à son avis et en général, les postes qui avaient été créés pour des fonctions qui avaient perdu leur utilité devraient être supprimés et il faudrait justifier la création de nouveaux postes.

251. Tout en comprenant que la Mission a besoin d'adapter régulièrement sa structure à l'évolution des besoins correspondant à son mandat, le Comité consultatif est d'avis qu'une beaucoup plus grande stabilité du tableau d'effectifs serait un facteur de continuité de l'exécution de ce mandat. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport des informations sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les effets de la série de reclassements. Sauf indication contraire, le Comité ne s'exprimera pas, dans la suite du présent rapport, sur les nombreuses modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de chacun des bureaux organiques ou fonctionnels. Il ne voit pas d'objection à ce que le Secrétaire général propose comme tableaux d'effectifs pour la MANUI en 2013.

Groupe conjoint de l'analyse et des politiques

252. Le Secrétaire général propose de créer un Groupe conjoint de l'analyse et des politiques rattaché au Bureau de son représentant spécial et chargé de fournir à celui-ci des analyses bien centrées, intégrées et prospectives tirées d'informations provenant de tous les piliers de la Mission ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies (A/67/346/Add.5, par. 59). Ce Groupe serait un outil dynamique et souple permettant d'aborder les besoins nouveaux, qui conseillerait la direction de la Mission sur les questions concernant les politiques et la stratégie. Il puiserait son personnel parmi les ressources humaines existantes et compterait un chef (P-5), un chef analyste adjoint (P-4), un spécialiste des affaires humanitaires (P-3), un analyste de l'information (P-3), un administrateur de l'information (P-3) et un expert en télédétection et en systèmes d'information géographique, un analyste recherche et un assistant aux services administratifs et linguistiques (administrateurs recrutés sur le plan national). Le Secrétaire général donne au paragraphe 62 de son rapport des précisions sur les postes qu'il propose de transférer.

253. Le Comité consultatif a demandé des explications supplémentaires sur la nécessité de disposer d'un Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, sur les problèmes ou lacunes sur lesquels ce groupe serait censé se pencher et sur la raison pour laquelle il était proposé de le rattacher au Bureau du Représentant spécial, vu

que les activités d'analyse intégrée sont menées sous la houlette de l'adjoint au Représentant spécial. Il a été indiqué au Comité que si le Groupe était mis sur pied au sein du Bureau du Représentant spécial, cela doterait la MANUI d'une capacité d'analyse systématique qui lui permettrait de se concentrer sur des questions transversales d'importance stratégique, de répondre aux besoins qui sont ceux d'une mission multidimensionnelle et de conseiller la direction de la Mission sur tout un éventail de questions d'ordre politique, militaire et économique ou touchant à la sécurité, telles que celles de l'énergie (pétrole et gaz), des jeunes et de l'environnement (spécialement en ce qui concerne les tempêtes de sable). Par contre, la capacité d'analyse intégrée rattachée à l'adjoint au Représentant spécial s'employait essentiellement à fournir à l'équipe de pays des Nations Unies des outils fondés sur les faits pour l'organisation prévisionnelle et la programmation des activités de développement et des activités humanitaires. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, ni aux transferts y nécessaires (voir plus bas, par. 254).**

254. À ce propos, le Comité consultatif remarque qu'il est proposé de transférer au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques un poste P-5 d'administrateur de projets (hors classe) du Groupe de la construction, à Bagdad (ibid., par. 187). Vu les problèmes qu'a posés par le passé la coordination des travaux de construction, le Comité a demandé des précisions sur la façon dont la Mission continuerait de gérer et de superviser les travaux sans un administrateur de projets (hors classe). Il lui a été répondu que la Mission comptait faire appel à ses capacités existantes en matière d'ingénierie pour superviser les travaux qui devaient être confiés à une entreprise en 2013. **Sans ignorer que la portée du projet a changé (voir par. 240 ci-dessus), le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'exercer une supervision et un contrôle sur la réalisation du projet, et il recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que tous les mécanismes de contrôle soient en place pour que le projet de travaux se termine bien, dans les délais prévus et sans dépassement de budget.**

Dépenses opérationnelles

255. Le montant prévu pour les dépenses opérationnelles, soit 60 853 200 dollars, marque une baisse de 21 196 900 dollars ou 25,8 % par rapport aux crédits ouverts pour 2012. Le tableau 4 du rapport du Secrétaire général donne un récapitulatif par catégorie des prévisions de dépenses, et on trouve à la section IV.C des précisions sur les crédits nécessaires pour chacune des catégories. Le Comité consultatif note que des réductions sont prévues dans toutes les catégories de dépenses.

256. Les principales différences entre les prévisions pour 2013 et les crédits ouverts pour 2012 sont les baisses suivantes :

a) Installations et infrastructure (9 772 900 dollars). Baisse des dépenses prévues, pour les raisons suivantes : achèvement des travaux de modernisation du complexe de l'aéroport international de Bagdad et de celui de Kirkouk; services réduits en matière de sécurité, du fait que l'analyse du dispositif de sécurité a conduit à constater qu'il n'était plus nécessaire de prévoir pour 2013 des gardes au bureau d'Amman ni des brigades cynophiles de détection d'explosifs dans tous les lieux d'activité de la Mission; réduction des besoins de combustibles et carburants, du fait de la fermeture du complexe de l'Équipe de reconstruction de province, à

Bassorah; baisse des dépenses de défense des périmètres telles que l'achat de murs pare-éclats en T;

b) Transports aériens (7 155 800 dollars). La baisse des dépenses prévues s'explique par la réduction, de 2 000 à 1 600, du nombre d'heures de vol d'avion, l'installation d'hélices plus grandes sur les hélicoptères, la suppression de la règle imposant l'utilisation de systèmes de protection antimissiles de l'aviation civile, vu l'atténuation du risque d'attaque aux missiles sol-air et la réduction du nombre de fusées éclairantes. Ces économies sont en partie contrebalancées par la hausse des dépenses prévues de carburant aviation, les prix ayant augmenté et les hélicoptères à plus grande hélice consommant davantage par heure de vol;

c) Communications (1 592 900 dollars). Baisse due à la réduction des dépenses d'achat de services de répéteur satellite et au fait qu'en 2013 les achats commencés en 2012 de matériel de communications devant remplacer le système de téléphonie analogique seront, en principe, terminés;

d) Transports terrestres (925 900 dollars). Principales réductions : il n'y a plus besoin d'acheter des véhicules, et certaines dépenses de matériel d'atelier ont déjà été engagées et imputées sur le budget de 2012; en revanche, il y a de nouveaux besoins en matière d'engins de manutention;

e) Services médicaux (883 100 dollars). Baisse des dépenses due au fait qu'il n'y a plus besoin de constituer des stocks de médicaments et de fournitures pour les dispensaires de niveau I de Bassorah et Kirkouk;

f) Informatique (596 000 dollars). Baisse des dépenses à consacrer à l'achat de matériel et au remplacement de matériel qui arrive en fin de vie utile en 2013, par rapport à ce qui devait être acheté ou remplacé en 2012; réduction des services informatiques à assurer, les ordinateurs et les comptes étant moins nombreux du fait de la réduction des effectifs;

g) Fournitures, services et matériel divers (195 000 dollars). Réduction des dépenses à prévoir pour l'achat de rations et de services de blanchisserie, de ramassage des ordures, de tout-à-l'égout et de nettoyage, du fait de la fermeture du complexe de l'Équipe de reconstruction de province, à Bassorah, et de services d'impression, en partie contrebalancée par la hausse des besoins en matière d'équipement de sécurité et de matériel de détente et de loisirs;

h) Voyages (81 200 dollars). Réduction des frais de voyage des chefs de section se déplaçant pour assister à des stages, un plus grand nombre de ceux-ci étant organisés et tenus en interne.

257. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants prévus par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles.

Projets à effet rapide

258. L'information concernant l'exécution des projets à effet rapide est donnée aux paragraphes 356 à 359 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que les dépenses de 2011 se sont élevées à 646 000 dollars, le taux d'exécution étant égal à 66 %. Le montant estimatif des dépenses de 2012 est égal à 800 200 dollars, avec un taux d'exécution de 80 %. Au paragraphe 358, le Secrétaire général donne une idée des principaux obstacles auxquels la Mission se heurtera dans l'exécution

de ce type de projet, qui sont liés à des problèmes de langue et de traduction et à des problèmes concernant les partenaires d'exécution et le système bancaire.

259. Le Comité consultatif a appris qu'il était difficile d'exécuter les projets à effet rapide par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales, dont les capacités étaient insuffisantes et auxquelles il était difficile de virer des fonds. À ce propos, le Comité rappelle que, dans son rapport précédent (A/66/7/Add.12, par. 238), il avait souligné, à propos de la façon dont la Mission s'y prend pour exécuter ces projets, qu'elle devrait en suivre le déroulement très sérieusement afin d'être sûre que l'utilisation des ressources y allouées aura été judicieuse et convenablement consignée.

260. Le Comité consultatif a aussi appris qu'on s'était attaqué à ces problèmes, et que des spécialistes opérationnels des questions de développement et des affaires humanitaires examinaient systématiquement les dossiers des candidats partenaires d'exécution pour vérifier, avant que leur offre puisse être acceptée, qu'ils remplissaient les conditions nécessaires et qu'ils avaient fourni leurs coordonnées bancaires. En outre, vu les difficultés rencontrées lorsqu'on fait exécuter des projets à effet rapide par des partenaires du pays, le Comité chargé de ces projets était convenu, le 31 juillet 2012, qu'il fallait que les sections organiques de la MANUI s'impliquent activement dans la recherche et le choix de projets. Il a également été décidé de faire participer à ce processus les chefs de bureau et le personnel opérationnel de la Mission, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, y compris les organisations non gouvernementales et les associations locales. Les idées de projet seraient communiquées régulièrement aux membres du Comité chargé d'examiner et d'approuver les projets, afin d'accélérer les approbations. Ce nouveau mode de fonctionnement a pris effet en août et, au 1^{er} novembre, le comité en question avait approuvé 42 propositions, achevant ainsi l'affectation du solde des fonds disponibles pour 2012. **Le Comité consultatif se félicite des mesures dynamiques qui ont été prises face aux problèmes que pose l'exécution des projets à effet rapide, et il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport.**

Questions diverses

Bureau d'Amman

261. À sa demande, le Comité consultatif a été informé de l'arrière-fond de la création du bureau d'Amman, du niveau de son effectif, de ses attributions actuelles et du rôle qu'il doit remplir à l'avenir. Il a appris que, lorsque la Mission avait été mise sur pied en 2003, ses lieux d'affectation étaient à l'origine, en raison de l'insécurité prévalant en Iraq, Amman pour les services organiques et les services de sécurité, et Koweït pour les services d'appui. En 2011, tout le personnel d'Amman a été transféré en Iraq, sauf celui des services de formation en matière de sécurité, de liaison avec l'équipe de pays et d'accueil des nouvelles recrues. En 2012, le bureau a été quasiment fermé, tout en conservant quelques activités : formation en matière de sécurité, accueil des nouvelles recrues et services au sol pour l'aviation. En 2011, le tableau d'effectifs comptait 126 postes, chiffre qui est tombé à 77 début 2012 et 21 le 1^{er} juillet. Il a également été indiqué au Comité qu'en 2013 le bureau aurait encore neuf agents locaux chargés d'assurer des fonctions résiduelles dans les domaines de la formation en matière de sécurité, de l'accueil des nouvelles recrues,

des services à l'intention de l'aviation et du contrôle des mouvements et des liaisons avec le Ministère jordanien des affaires étrangères. Amman restait un des principaux points de passage pour tout le personnel de l'ONU en poste en Iraq, où il fallait recevoir une formation obligatoire de sensibilisation aux problèmes de sécurité. **Le Comité consultatif considère que le retour de tout le personnel organique en Iraq est une bonne chose. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire dans son prochain rapport un nouveau point de la situation concernant les postes restants qui doivent être transférés en 2013.**

Bureau d'appui commun de Koweït

262. Le Secrétaire général indique que la MANUI s'est associée à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour mettre sur pied le Bureau d'appui commun de Koweït et pour réunir les services d'appui qui leur sont communs en un bureau d'appui unique, afin de créer des synergies et de réaliser des gains d'efficacité. Le Comité consultatif constate que, jusqu'à présent, les services des ressources humaines, les services financiers et informatiques et les services d'achats (internationaux) ont été ainsi réunis (A/66/354/Add.5, par. 15). Il a été informé que le Bureau était situé dans le complexe de Khitan et que les bâtiments étaient mis à sa disposition gratuitement. Les dépenses relatives aux services d'infrastructure, d'entretien et de sécurité sont prises en charge par la MANUI. Le Comité a déjà abordé plus haut, aux paragraphes 210 à 216 ci-dessus, la question du Bureau d'appui commun.

263. Le Secrétaire général donne aux paragraphes 199 à 265 de son rapport des renseignements détaillés sur les unités administratives du Bureau d'appui commun et les effectifs dont il est prévu de les doter. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu, sur les 68 postes prévus du Bureau, l'information qui figure dans le tableau suivant.

Tableau 30
Effectif du Bureau d'appui commun de Koweït

<i>Section</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>2013</i>
TIC	SM	Assistant entrepôt	1
TIC	SM	Assistant télécommunications	2
TIC	SM	Informaticien	2
TIC	SM	Assistant informaticien	4
TIC	SM	Assistant budget	1
TIC	AL	Assistant entrepôt	1
TIC	AL	Assistant facturation téléphonique	1
TIC	AL	Technicien télécommunications	3
TIC	AL	Assistant informaticien	5
TIC	AL	Technicien communications	1
TIC	P-3	Informaticien (système et applications Web)	1
Finances	SM	Fonctionnaire des finances	3
Finances	SM	Fonctionnaire des finances adjoint	4
Finances	AL	Fonctionnaire des finances adjoint	10

<i>Section</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>2013</i>
Finances	P-4	Chef du service financier	1
Voyages	SM	Assistant au service des voyages et des visas	1
Voyages	SM	Chef du service financier	1
Voyages	SM	Assistant aux services de voyages	1
Voyages	AL	Assistant aux services de voyages	2
Ressources humaines	SM	Assistant gestion des ressources humaines	5
Ressources humaines	SM	Spécialiste de la gestion des ressources humaines	2
Ressources humaines	AL	Assistant gestion des ressources humaines	12
Ressources humaines	P3	Spécialiste de la gestion des ressources humaines	1
Formation	SM	Aide-formateur	1
Formation	AL	Aide-formateur	1
Formation	P-4	Formateur	1
Total			68

264. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à faire aux propositions du Secrétaire général, mais il recommande que celui-ci soit prié de donner, dans son prochain rapport, des renseignements supplémentaires sur la structure organisationnelle, les fonctions, les chaînes hiérarchiques, la constitution des effectifs et les activités du Bureau d'appui commun de Koweït. Il recommande aussi que le Secrétaire général soit prié de dresser un bilan économique du fonctionnement du Bureau depuis sa création et d'en rendre compte dans son prochain rapport, en donnant notamment des renseignements sur les gains d'efficacité réalisés et les avantages apportés par l'existence du Bureau (voir par. 34 ci-dessus).

V. Recommandations relatives aux décisions à prendre par l'Assemblée générale

265. S'agissant des décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre au paragraphe 60 de son rapport (A/67/346), le Comité consultatif recommande :

a) S'agissant des 33 missions politiques spéciales énumérées dans les documents A/67/346/Add.1 à 7 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, que l'Assemblée générale approuve les demandes du Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut et dans ses rapports publiés sous les cotes A/67/604/Add.1 et 2, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le projet de budget du Secrétaire général;

b) Que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 9 066 400 dollars, correspondant au montant des dépenses qu'elle a autorisé le Secrétaire général à engager dans sa résolution 66/247 au titre de la subvention destinée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone;

c) Que l'Assemblée générale approuve l'imputation d'un montant net de 442 779 600 dollars, correspondant au solde des dépenses non affectées au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013;

d) Que, conformément aux procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, l'Assemblée générale ouvre aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 un crédit supplémentaire correspondant au montant révisé sur la base des recommandations visées à l'alinéa a) ci-dessus et qui sera compensé par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

Déploiement du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye : prévisions pour 2013

	Effectifs demandés	Prévisions mensuelles													Moyenne
		Décembre 2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Militaires et personnel de police	30	15	18	18	14	17	22	19	14	13	13	17	19	18	17
Pourcentage de postes vacants		–	40,0	40,0	53,3	43,3	26,7	36,7	53,3	56,7	56,7	43,3	36,7	40,0	44
Personnel civil															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur															
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
D-1	7	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	5	5	
P-5	12	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	11	
P-4	38	34	32	32	32	32	32	32	33	33	33	33	34	35	
P-3	40	39	37	36	36	35	35	35	35	35	35	35	36	37	
P-2/P-1															
Total partiel	103	95	91	89	89	88	87	87	88	88	88	88	91	94	89
Pourcentage de postes vacants			11,7	13,6	13,6	14,6	15,5	15,5	14,6	14,6	14,6	14,6	11,7	8,7	14
Agents des services généraux et autres catégories															
Service mobile	68	59	58	58	56	56	56	57	57	57	57	59	60	61	
Total partiel	68	59	58	58	56	56	56	57	57	57	57	59	60	61	58
Pourcentage de postes vacants			14,7	14,7	17,6	17,6	17,6	16,2	16,2	16,2	16,2	13,2	11,8	10,3	15
Total (personnel recruté sur le plan national)	171	154	149	147	145	144	143	144	145	145	145	147	151	155	147
Pourcentage de postes vacants			12,9	14,0	15,2	15,8	16,4	15,8	15,2	15,2	15,2	14,0	11,7	9,4	14

	Effectifs demandés	Prévisions mensuelles												Moyenne	
		Décembre 2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
Personnel recruté sur le plan international															
Administrateurs	33	26	26	27	27	27	28	28	28	29	29	29	30	30	28
Pourcentage de postes vacants			74,4	74,1	73,8	73,5	73,1	72,8	72,5	72,2	71,8	71,5	71,2	70,9	15
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	80	59	60	61	62	63	65	66	69	70	71	72	73	73	67
Pourcentage de postes vacants			41,7	40,6	39,6	38,5	36,9	36,4	33,0	32,0	31,1	30,1	29,1	29,1	16
Total (personnel recruté sur le plan national)	113	85	86	88	89	91	93	94	97	99	100	101	103	103	95
Pourcentage de postes vacants			23,5	22,3	21,0	19,8	18,0	17,3	13,9	12,7	11,5	10,3	9,1	8,8	16
Volontaires des Nations Unies	4	2	2	3	3	3	3	4	3						
Pourcentage de postes vacants			98,1	97,3	97,8	97,3	97,3	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	13
Total (personnel civil)	288	241	238	238	237	238	239	242	246	248	249	252	258	262	245
Pourcentage de postes vacants			17,5	17,4	17,8	17,5	17,1	16,1	14,5	14,0	13,5	12,4	10,5	9,0	15